

INDICATEURS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un indice de qualité de vie
et bien-être
pour la région Île-de-France

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Conseil Régional d'Île-de-France

**Indicateurs stratégiques de développement
durable pour la Région Île-de-France**

Un indice de qualité de vie et de bien-être pour la Région d'Île-de-France

Novembre 2007

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France - IAURIF

Directeur Général de l'IAURIF : François **DUGENY**

Directeur du DEUR : Christian **THIBAUT**

Etude réalisée par : Iuli **NASCIMENTO** et Simon **CARRAGE**

15, Rue Falguière

75740 – Paris cedex 15

tel : 01 53 85 53 85

fax : 53 85 77 74

www.iaurif.org

EQUIPE TECHNIQUE

Simon **CARRAGE** (IAURIF)

Jean-marie **CHAUMEL** (ADEME)

Jean-Pierre **CHAUVEL** (IAURIF)

Hélène **HEURTEL**

Laurent **JOLIA-FERRIER** (Empreinte Ecologique SARL)

Dominique **LECOMTE** (IAURIF)

Errachid L. **MOUSSAOUI** (IAURIF)

Christophe **MAGDELAINE** (IAURIF)

Annie **MENDEZ** (MIPES)

Julie **MISSONNIER** (IAURIF)

Iuli **NASCIMENTO** (IAURIF)

Danielle **NAVARRE** (IAURIF)

Philippe **PEPIN** (ORS)

Corinne **ROPITAL** (IAURIF)

Mariette **SAGOT** (IAURIF)

Tania **VILLY** (Empreinte Ecologique SARL)

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	10
1. INTRODUCTION	12
2.1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L’ETUDE	15
2.2 – PRINCIPALES ETAPES DE L’ETUDE.....	16
III - INDICE DE BIEN-ETRE COMME BASE DE REFLEXION POUR LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	17
3.1 - RAPPEL METHODOLOGIQUE.....	17
3.2 - RAPPEL METHODOLOGIQUE.....	21
<i>Explication du calcul sur un exemple</i>	22
<i>La méthode de pondération des différents indices</i>	23
<i>Test d'applicabilité des indices IQE et IQS à l'échelle départementale</i>	26
IV . INDICES CHIFFRES ET DOCUMENTS	27
V . COMPARAISON DES PERFORMANCES DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA FRANCE CALCULÉES AVEC LE LOGICIEL IQE/S AVEC CELLE DE LA FRANCE CALCULÉE PAR PRESCOTT-ALLEN	29
5.1 - INDICE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE	34
<i>INDICE TERRE</i>	34
<i>INDICE EAU</i>	48
<i>INDICE AIR</i>	54
<i>INDICE FAUNE ET FLORE</i>	59
5.2 - INDICE DE QUALITE DE VIE SOCIO-ECONOMIQUE	80
<i>INDICE SANTE ET POPULATION</i>	80
<i>INDICE RICHESSE</i>	89
<i>INDICE SAVOIR ET CULTURE</i>	112
<i>INDICE COLLECTIVITE</i>	120
<i>Indice Egalité</i>	123
VI – ANALYSE DE LA PERFORMANCE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION ÎLE-DE- FRANCE	126
6.1 - ANALYSE DE LA PERFORMANCE GLOBALE D’APRES LE PARAMETRAGE DE PRESCOTT-ALLEN.....	126
6.2 - ANALYSE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE D’APRES LE PARAMETRAGE DE PRESCOTT- ALLEN	127
6.3 - ANALYSE DE LA PERFORMANCE SOCIO-ECONOMIQUE D’APRES LE PARAMETRAGE DE PRESCOTT- ALLEN	128
6.4 - ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L’INDICE SANS PARAMETRAGE AVEC LE MEME POIDS POUR L’ENSEMBLE DES INDICATEURS	130
6.5 - ANALYSE DE LA PERFORMANCE GLOBALE D’APRES LE PARAMETRAGE EXPERIMENTAL DE L’IAURIF	132
6.6 - ANALYSE DE LA PERFORMANCE GLOBALE D’APRES LE PARAMETRAGE DE L’IAURIF	135
VII - ÉTUDE DE SENSIBILITE DES IQE ET IQS AUX VARIATIONS D’UN INDICE	136
7.1 - SENSIBILITE DE IQE A LA VARIATION D’UN INDICE	136
7.2 - SENSIBILITE DE L’IQS A LA VARIATION D’UN INDICE	137
7.3 - SENSIBILITE DE L’IQS A LA VARIATION DE PLUSIEURS INDICES	138
7.4 - LA SENSIBILITE DE L’IQE ET DE L’IQS A LA VARIATION DE LA PONDERATION SUR LES INDICES	139
VIII - REMARQUES GENERALES RELATIVE AUX INDICATEURS SYNTHETIQUES	140
IX - CONCLUSION RELATIVE AUX INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE	141

ANNEXE 1	144
TABLEUR DE CALCUL DES INDICES DE LA DIMENSION HUMAINE ET DE LA DIMENSION ECOLOGIQUE	144
Annexe 2	159
MODIFICATIONS INDUITES AU NIVEAU DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	159

Indicateurs stratégiques de développement durable

Un indice de qualité de vie et de bien-être

AVERTISSEMENT

La présente étude a été initiée en mai 2006. Elle fait suite à une étude exploratoire réalisée courant 2005 et ayant permis de tester la faisabilité d'élaboration d'un d'indicateur stratégique de développement durable inspiré de la méthode de Robert PRESCOTT-ALLEN¹. Cette méthode a été réalisée avec la participation des départements d'études de l'IAURIF, dont l'ORS, et certains organismes associés de la Région d'Île-de-France (MIPES, ARENE, AIRPARIF, ORDIF).

La mise en oeuvre du logiciel et de l'application de la méthodologie a été réalisée par Iuli NASCIMENTO (IAURIF), Laurent JOLIA-FERRIER et Tania VILLY (Empreinte Ecologique Sarl) pour le compte du Conseil régional d'Île-de-France. La validation des indicateurs retenus à ce stade a été faite par les départements d'étude de l'IAURIF.

La collecte des données a été réalisée par Simon CARRAGE, et Errachid L. MOUSSAOUI (IAURIF) et Tania VILLY (Empreinte Ecologique SARL).

Un tableau d'Indicateurs organisé et informatisé d'après cette approche, permettra d'orienter la réflexion sur les relations de la population d'Île-de-France avec son écosystème. Par ailleurs, la méthode d'analyse multicritères facilitera l'intégration du concept de développement durable aux grandes thématiques de la planification, dont le Schéma Directeur de la Région Île-de-France – SDRIF, le Schéma Régional de Développement Economique – SRDE, et la mise en place effective de l'écorégion.

Les indicateurs ont été simplifiés et construits de façon à être harmonisés et applicables pour les comparaisons interrégionales ou internationales. Il s'agit de trouver un noyau commun minimal d'indicateurs disponibles pour le plus grand nombre d'organismes ou collectivités territoriales. A ce stade, il s'agit de les appliquer et de les valider en Île-de-France pour ensuite les appliquer à d'autres régions françaises et européennes.

Pour l'instant, cette méthode est expérimentale et demande la validation préalable des acteurs concernés par les différents enjeux du développement durable aussi bien à l'échelle de la France que de la région d'Île-de-France.

¹ Robert Prescott-Allen, auteur de *The Wellbeing of Nations* (Le Bien-être des nations), est le directeur d'une société-conseil spécialisée dans les domaines de protection de la nature et de la culture établie à Victoria (PADATA - British Columbia).

The Wellbeing of Nations (Le Bien-être des nations) est copublié par le Centre de recherches pour le développement international et Island Press (version française : Éditions Eska), avec l'aide de l'Union mondiale pour la nature et du *International Institute for Environment and Development*.

1. INTRODUCTION

UN BREF APERÇU SUR L'ORIGINE DE LA METHODE DE CALCUL DU BIEN ETRE

Qu'est-ce que l'évaluation du bien-être ?

L'évaluation du bien-être prétend mesurer la durabilité mettant au même niveau les valeurs de la collectivité et ceux de l'écosystème. Cela veut dire que l'approche de la mesure de la durabilité met l'accent sur **la qualité de vie et sur la qualité de l'environnement**. A l'origine, la méthode de synthèse d'approches évolutives pour mesurer le bien-être des populations a été mise au point par les chercheurs Alejandro Imbach (Costa Rica), Diana Lee-Smith (Kenya) et Tony Hodge (Directeur du programme pour l'Amérique du Nord du *Mining Minerals and Sustainable Development*) en étroite relation avec la méthode du Baromètre de la durabilité de Robert Prescott-Allen, dans les années 1990.

La méthode d'évaluation du bien-être a été élaborée et validée avec le concours du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et de l'Union internationale pour la conservation de pour la nature (UICN). La méthode a été appliquée et a fait l'objet d'améliorations apportées par des équipes de chercheurs en Colombie, au Zimbabwe et en Inde ainsi que par celles des bureaux de l'UICN (en Amérique centrale, en Afrique australe et au Pakistan) entre 1994 et 1996 (phase I). Pour mettre en place la phase II du projet en association avec UICN/CRDI, Prescott-Allen a approfondi la méthode (1997-1999) et le rapport *The Wellbeing of Nations* (Le Bien-être des nations) a été publié ensuite. La méthode couvre un champ plus large de facteurs susceptibles de caractériser la qualité de l'environnement social, économique et environnemental que les autres méthodes d'évaluation. Elle les rassemble sous forme de cinq indices pour deux grandes dimensions : la dimension socioéconomique et la dimension environnementale (humaine et écologique).

La méthode permet de croiser ou pondérer une quarantaine d'indicateurs relatifs à la dimension humaine (santé publique, population, conditions de vie (richesse), éducation, communication, égalité, criminalité, paix et libertés) pour former **un Indice du bien-être humain (IQS)**, et une cinquantaine d'indicateurs relatifs à l'environnement (diversité des terres, protection des zones géographiques, qualité et disponibilité de l'eau, la qualité locale de l'air, diversité génétique, consommation de l'énergie et pression sur les ressources) pour former **un Indice du bien-être de l'écosystème (IQE)**. Enfin, ces deux indices sont agrégés pour former **un Indice du bien-être et un Indice du bien-être / stress** qui caractérise le niveau des menaces et les conséquences du développement sur la qualité de l'environnement (IQVB).

L'IAURIF a souhaité adapter cette méthode pour l'Île-de-France car elle est transparente et permet :

- de choisir les principales variables pour mesurer la qualité de vie de la population, et d'évaluer l'état de l'environnement (les indicateurs les plus représentatifs pour chaque variable) ;
- de combiner les indicateurs en cinq groupes pour chaque dimension (humaine et écologique) : l'indice de qualité de vie (IQS) et l'indice de qualité de

l'environnement (IQE). L'agrégation de ces deux indices permet d'obtenir l'Indice de qualité de vie et de bien-être de l'écosystème (IQVB) ;

- de réaliser des sous-indices thématiques ;
- de prendre en compte les trois sphères du développement durable dans les calculs ;
- d'intégrer les rejets résultant de l'activité humaine dans le milieu naturel ;
- de mettre en évidence la responsabilité des secteurs et des acteurs concernés.

DE L'INTÉRÊT ET DES LIMITES DES INDICATEURS COMPOSITES

Ces indicateurs composites ne sont pas nombreux et, dans le cadre d'une observation globale du territoire régional, ces indicateurs s'avèrent très utiles. Ils peuvent éclairer sur les tendances qui s'opèrent sur le territoire et la responsabilité des acteurs en ce qui concerne les pressions sur le milieu.

Des que l'on travaille sur les indicateurs composites de bien-être il est nécessaire de garder à l'esprit deux constats :

- L'impossibilité de recenser tous les facteurs / valeurs du bien-être : il n'existe pas d'accord de ce qui fait le bien-être d'une population, ces valeurs ne sont pas universelles ;
- Une méthode d'indicateur synthétique ambitionnant de résumer les dimensions du bien-être est nécessairement subjective puisqu'elle repose sur des coefficients de pondération arbitraires. La pluralité des valeurs représente une difficulté majeure.

L'utilisation des indicateurs composites permet d'avoir un regard global sur un écosystème régional, d'analyser la performance métropolitaine, d'aider à la décision, etc. Par ailleurs, les comparaisons peuvent s'avérer délicates si les définitions ne sont pas harmonisées.

L'indice de qualité de vie et de bien-être est un outil expérimental qui cherche à mesurer la qualité globale de l'écosystème régional.

Il s'agit de présenter à cette étape, l'adaptation de la méthode de Robert Prescott-Allen. Le logiciel développé pour le calcul de **l'Indice de qualité de vie et de bien-être** sera utilisé pour l'application et la validation de la méthode auprès des régions françaises et les régions métropolitaines européennes intéressées.

L'intérêt de cet outil de calcul ou tableau de bord, est de suivre les tendances et de déterminer des objectifs de réduction d'impacts sur l'écosystème régional. Le choix des indicateurs doit se faire afin de permettre la comparabilité des données entre les régions, de prendre en compte le court et le long terme dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de vie et de bien-être des populations.

Elaborer un indicateur de qualité de vie et de bien-être, suppose une combinaison de facteurs qui sont objectifs et subjectifs. Le concept de bien-être n'est pas universel. En effet, la difficulté inhérente aux indicateurs synthétiques tient aux valeurs et aux conventions qui les soutiennent. Qu'entend-on par bien-être, exclusion sociale, progrès social, développement ? Comment évaluer et anticiper sur le réchauffement planétaire ? Quels taux plancher ou plafond, et quel mode de pondération retenir ?

Reste alors posée la question plus fondamentale (et forcément subjective) du contenu et de la signification de ces indices.

II - DEROULEMENT DE L'ETUDE

2.1 – Contexte et objectifs de l'étude

La présente étude a été réalisée entre mai et novembre 2006 par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France. Elle fait suite à deux études précédentes :

- La première étape de l'étude, réalisée durant le premier semestre 2005, a permis de comparer différents indicateurs ou jeux d'indicateurs du développement durable (empreinte écologique, Indicateurs Communs Européens, indicateurs structurels dits de Lisbonne, indicateurs R.E.S.P.E.C.T.² et indicateurs de bien-être de Prescottt-Allen). Il est apparu que les indicateurs de bien-être semblaient assez prometteurs par rapport aux objectifs de la Région d'Île-de-France en matière d'indicateurs du développement durable ;
- La seconde étude a consisté d'abord, en une tentative de calcul des indicateurs de bien-être pour la région Île-de-France. Ensuite, à comparer le résultat obtenu pour la région Île-de-France avec celui obtenu pour la France avec les indicateurs de l'IFEN (Indicateurs stratégiques du développement durable – Rapport technique janvier 2006, consultable à la documentation de l'IAURIF).

Cette dernière étude a confirmé :

- la possibilité d'appliquer des indicateurs conçus initialement pour les comparaisons internationales à l'échelle régionale ;
- la possibilité de réaliser des analyses intéressantes entre différents territoires avec de tels indicateurs ;
- la difficulté de renseigner certains indicateurs, par ailleurs peu pertinents à un niveau sub-national ;
- de mettre en évidence des aspects du développement durable mal couverts par les indicateurs de bien-être et qui sont déjà relativement "bien connus".

Cette étude exploratoire (janvier 2006) a permis de constater qu'il n'existe pas de méthode parfaite pour analyser le fonctionnement des systèmes urbains dans leur globalité. Toutes les méthodes imposent des choix et ne permettent pas une analyse complète de l'évolution des phénomènes.

Toutefois, la méthode proposée par Robert Prescottt-Allen a le mérite d'alimenter la réflexion sur la relation de la **population** avec son **écosystème**, et sur la relation du **local** avec le **global**. L'intérêt de cette méthode est d'être facilement adaptable et de permettre une transparence lors de l'élaboration des indices qui vont constituer l'**Indice de Synthèse** qui qualifie la performance de l'écosystème régional. Par ailleurs, elle ouvre le champ de la réflexion pour affiner les outils d'observation des écosystèmes régionaux.

Suite à cette étude, le Conseil régional d'Île-de-France, par l'intermédiaire de l'IAURIF, a souhaité concevoir un outil informatique pour calculer des indicateurs du

² Cette analyse comparative des indicateurs, à laquelle l'IAURIF a eu accès, a été financée par le Grand Lyon.

développement durable capable d'apporter une vision globale de l'écosystème régional et de qualifier le niveau de vie et de bien-être de la population francilienne.

Pour ce faire, la mise en place de l'outil informatique (logiciel) s'inspire donc de la méthode de Robert Prescott-Allen pour calculer **l'indice du qualité de vie et de bien-être (IQVB)**. La méthode doit couvrir tous les aspects du développement durable et être applicables à d'autres régions métropolitaines et à différentes échelles spatiales. L'interaction avec le système d'information géographique régional (SIGR) d'Île-de-France doit permettre une représentation visuelle de la performance régionale. Les indicateurs utilisés doivent être disponibles et facilement mis à jour avec une certaine périodicité pour fournir un vrai outil de communication et d'aide à la décision.

2.2 – Principales étapes de l'étude

L'étude s'est articulée autour de 6 étapes :

- Définition d'une arborescence d'une centaine d'indicateurs sur les thématiques de l'environnement, du social et de l'économie ;
- Collecte documentée des données disponibles, et reproductibles dans l'espace et dans le temps ;
- Construction d'un jeu de données chiffrables pour la région Île-de-France et d'un autre pour la France ;
- Conception et réalisation d'un tableur (logiciel) permettant de calculer ces indicateurs à partir de ces données de base ;
- Saisie des données, calcul et analyse des premiers résultats (logique, cohérence...) ;
- Validation des séries d'indicateurs par les chargés d'études de l'IAURIF.

A ce stade de l'étude, une étape de validation est encore nécessaire, portant sur l'ensemble des données thématiques utilisées, ainsi que des règles de cotation et de paramétrage auprès des partenaires extérieurs à l'IAURIF (cf. 4).

Par ailleurs, un interfaçage avec le SIGR est en cours et devrait permettre une illustration dynamique et actualisée des performances franciliennes en matière de développement durable.

III - INDICE DE BIEN-ETRE COMME BASE DE REFLEXION POUR LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Rappel méthodologique

Plus de 300 indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'origine proposée par Robert Prescott-Allen. Ces indicateurs sont consolidés en trois étapes :

- Un indice bidimensionnel de synthèse donne une vision globale de la performance du territoire étudié en matière de qualité de vie humaine (société et économie) et de qualité environnementale : **l'Indice de Qualité de Vie et de Bien-être** (IQVB) ;
- **L'indice de qualité de l'environnement** ou de l'écologie (IQS) se subdivise en cinq sous-indices principaux : indice "Terre", indice "Eau", indice "Air", indice "Espèces et gènes" et indice "Utilisation des ressources" ;
- **L'indice de qualité sociétale** (IQS) se subdivise en cinq sous-indices majeurs : indice "Santé et population", indice "Richesse", indice "Savoir", indice "Collectivité, liberté et gestion des affaires publiques, paix" et indice "Egalité".

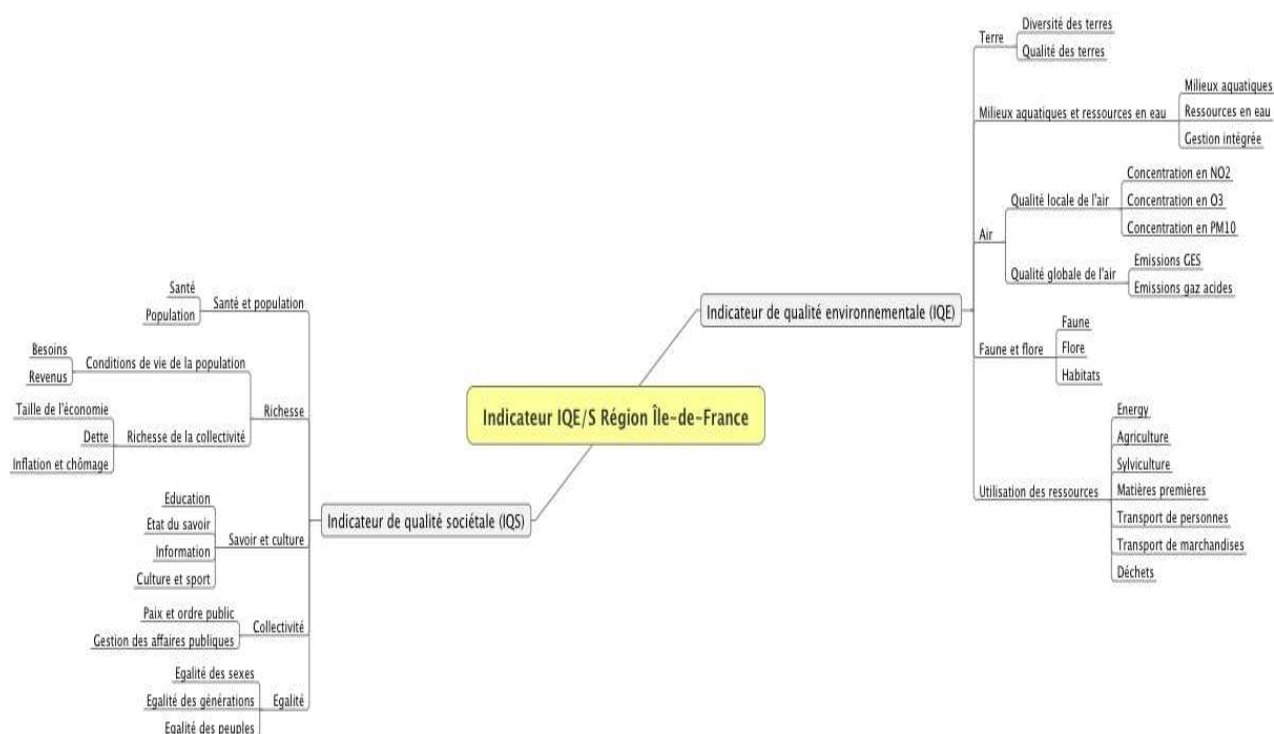
Cette approche d'analyse multicritères a été définie à l'origine avec la collaboration de L'UICN (Union Mondiale pour la Nature), de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et de l'Observatoire Mondial de la Protection de la Nature du PNUE.

Cette méthode propose un cadre méthodologique permettant de définir un "Indice de qualité de vie et de bien-être" couvrant les trois sphères du développement durable à partir de deux dimensions de l'écosystème (cf. schéma ci-après). Le déroulement des indicateurs utilisés intégrant tous les niveaux de l'arborescence ci-après se trouve en annexe. Cette arborescence correspond à l'organisation finale des indicateurs retenus pour l'Île-de-France (cf. diagramme ci-après).

Pour mesurer le bien-être humain et la qualité de l'environnement, il est nécessaire de définir ces deux notions. Robert Prescott-Allen les définit de la manière suivante (cf. figure 1 : choix des mesures à faire) : *"Une société ne peut évidemment se sentir bien et être durable si la population souffre et si l'écosystème est dégradé (scénario 1). Elle ne peut pas non plus se sentir bien et être durable si l'écosystème est en mauvais état (scénario 2) ou si les conditions de vie sont mauvaises (scénario 3). Seule la situation du scénario 4 est durable"* (cf. figure 1).

Pour caractériser le bien-être humain et la qualité de son écosystème un très grand nombre de données assez techniques sont utilisées pour bâtir des indicateurs adaptés aux différentes problématiques. Ces indicateurs sont ensuite traduits en indices faciles à comprendre et à "manipuler".

Diagramme 1 : Indice de qualité de vie et de bien-être



Afin de pouvoir combiner les différentes catégories d'éléments, il faut transformer les données en indices, c'est-à-dire déterminer la performance sur une échelle de valeur variant entre 0 et 100 . Un autre aspect méthodologique est la mise au point d'une méthode permettant de fusionner des indicateurs de nature et d'unités de mesures distinctes (milligrammes par litres, tonnes par an, pourcentage, hectares, etc.). Les figures 2 et 3 explicitent aussi bien les différents niveaux de décomposition d'un indicateur que la mise en oeuvre et la conception du modèle qui qualifie le niveau de vie et le bien-être. L'indice « Conditions de vie de la population » de la figure 2, illustre la difficulté de pondération. Cet indice est le résultat du croisement des **besoins** (en alimentation, en logement et accès aux services de base) et des « revenus » (le PIB) des ménages. Un niveau est traité en % et l'autre en valeur monétaire.

Contrairement à la méthode d'origine de normalisation des indicateurs, celle-ci s'appuie sur un seul système de notation pour l'ensemble des indicateurs et varie de 0 à 100. La définition et la méthode de notation est décrite dans les fiches pour chaque indicateur.

Figure 1 :
Le choix des mesures à faire

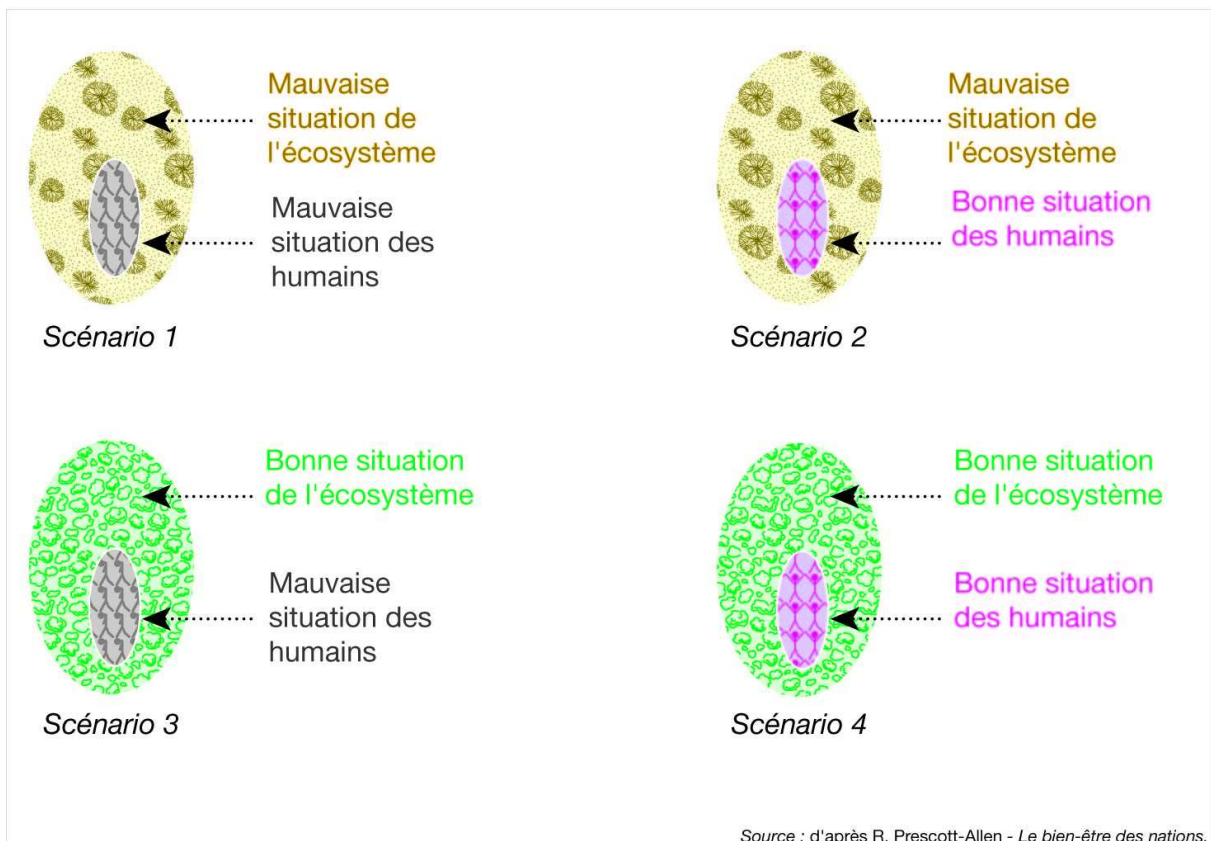


Figure 2 :
Un exemple d'indicateur

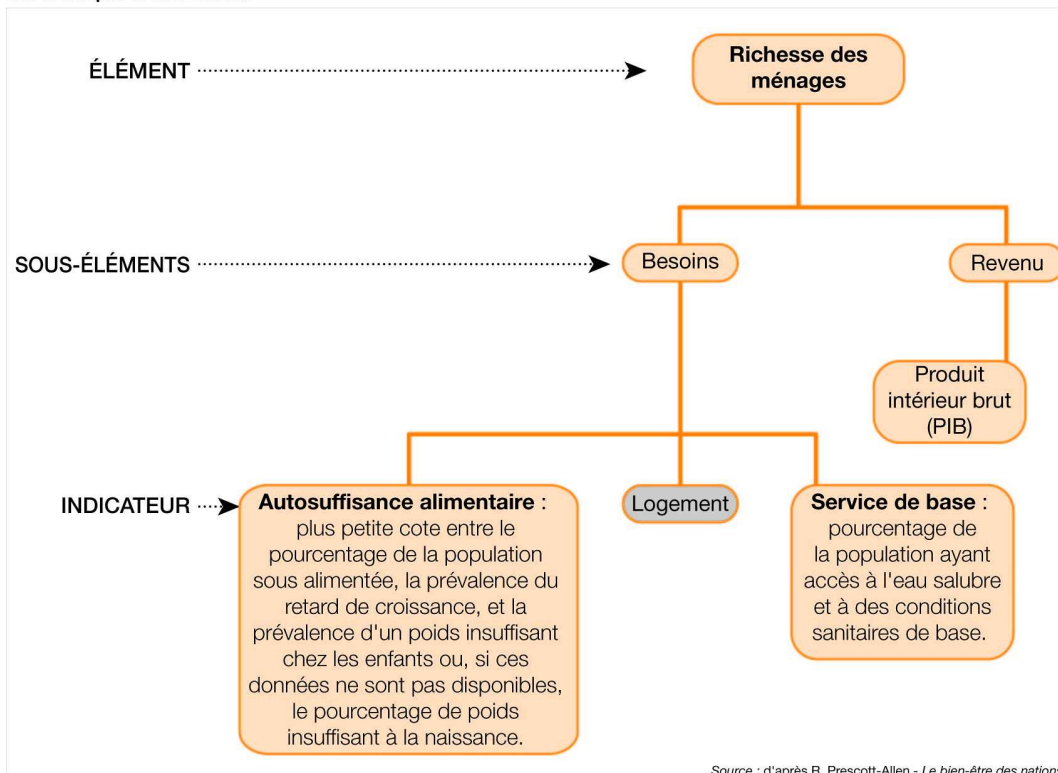
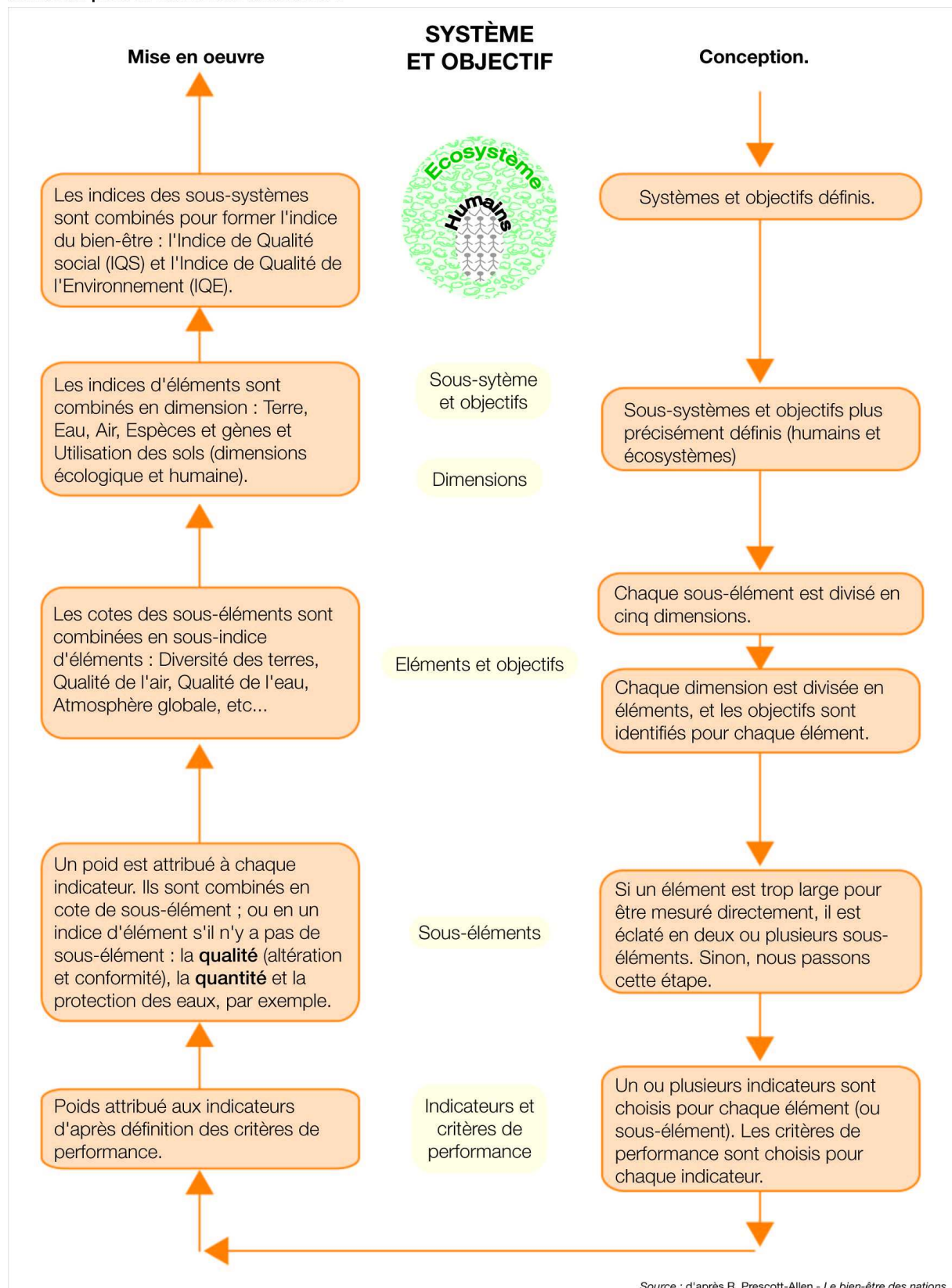


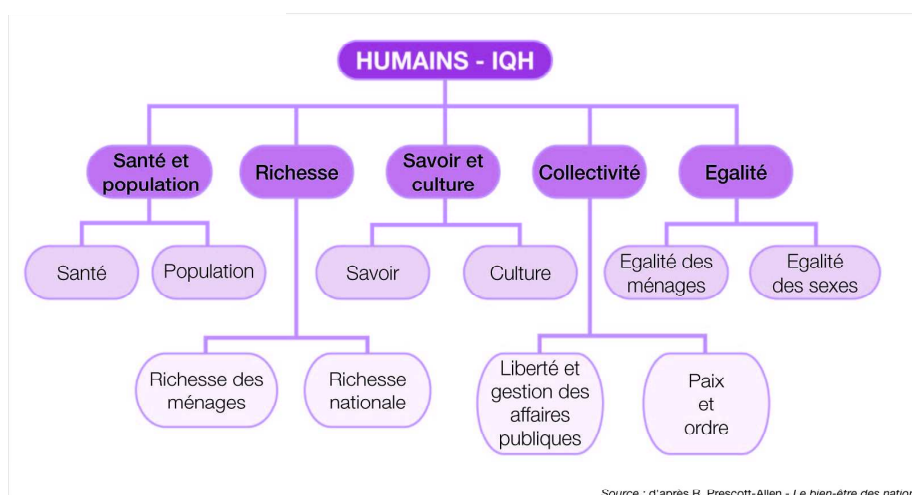
Figure 3 :
Méthode pour le choix des indicateurs



L'indice de **qualité de vie et de bien-être**, accorde la même importance à la **qualité de l'environnement** ou « **écologique** » qu'à la **qualité de vie** de la population, d'où la classification des données selon ces deux axes. Traiter les données selon ces deux axes permet d'éviter qu'une performance forte de l'un, compense la faible performance de l'autre. Par ailleurs, le même poids est attribué aux deux dimensions socio-économique (humaine) et environnementale. Chacune de ces dimensions est organisée en cinq grandes classes (cf. figures 4, et 4a).

Dimensions Humaines	Dimensions de l'écosystème
<ul style="list-style-type: none"> - Santé et population - Conditions de vie (richesse) - Savoir et culture - Collectivité - Égalité 	<ul style="list-style-type: none"> - Terre - Eau - Air - Espaces et gènes - Utilisation des ressources

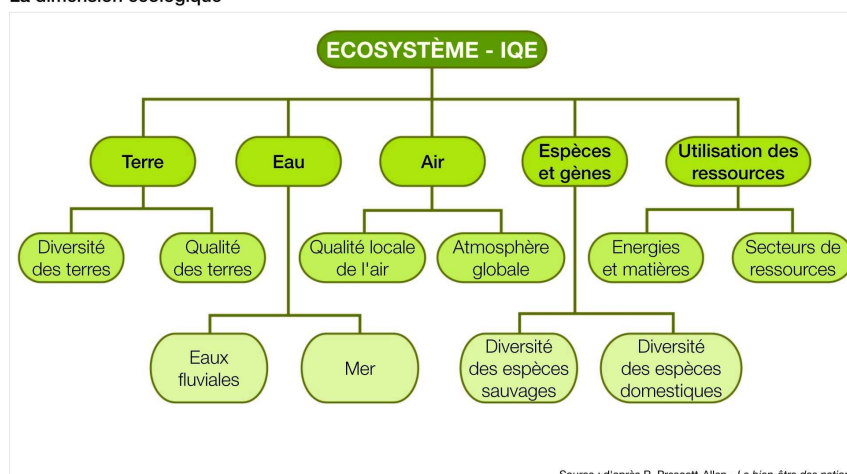
Figure 4 : La dimension socio-économique



Source : d'après H. Prescott-Allen - Le bien-être des nations.

Figure 4a : La dimension Environnementale

La dimension écologique



Source : d'après R. Prescott-Allen - Le bien-être des nations.

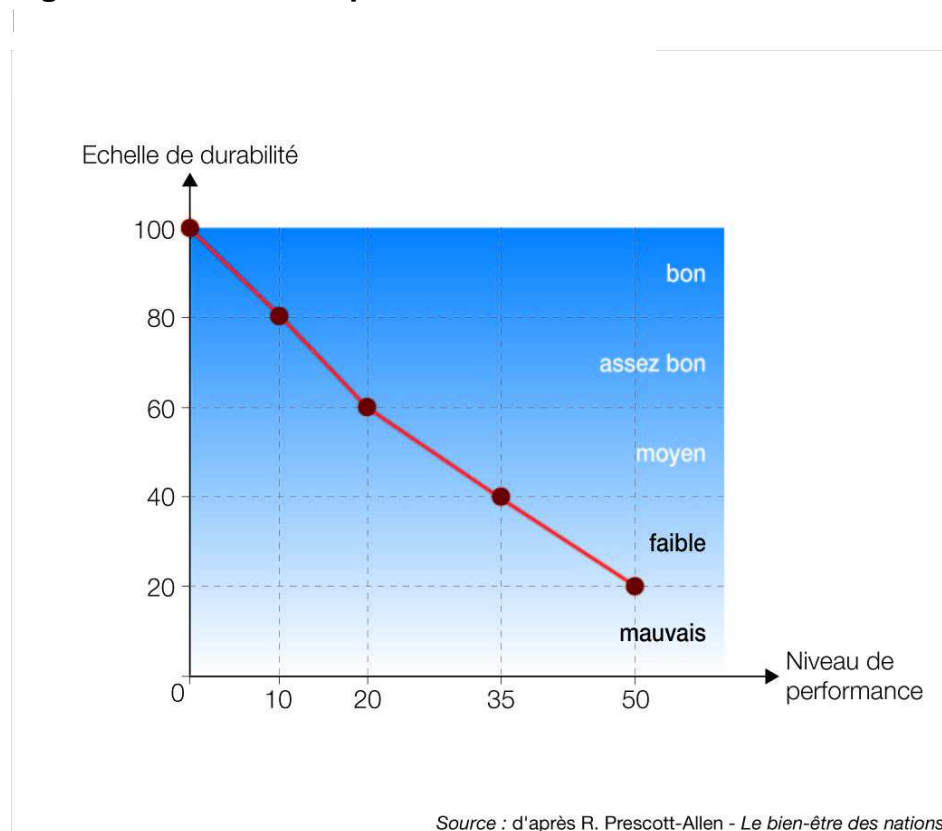
3.2 - Rappel méthodologique

Le système de notation (de 0 à 100) permet de mettre tous les indicateurs sur la même échelle de valeur (cf. tableau ci-après).

Figure 5 : Le système de notation

Parité (femmes) dans les instances politiques	Mauvais	Faible	Moyen	Assez bon	Bon
Valeur des indices de la classe	0-20	20-40	40-60	60-80	80-100
Limites de la classe	0%-10%	10%-20%	20%-30%	30%-40%	40%-50%
Indice région IDF (valeur initiale : 48,8%)	-	-	-	-	-
Indice France (valeur initiale : 12,3%)	-	25	-	-	-

Figure 5a : Mesure de performance de l'indice



Explication du calcul sur un exemple

- 1 - Il est décidé, assez logiquement (mais aussi arbitrairement dans le cas présent) que :
- une bonne performance (100) en matière de parité dans les instances politiques correspond à 50% de femmes parmi les élu(e)s ;
 - une très mauvaise performance (0) correspond à 0% de femmes parmi les élu(e)s ;

- à des % intermédiaires correspondent des performances intermédiaires.

2 - Il y a **48,8%** de femmes élues au Conseil régional d'Île-de-France, ce qui correspond aux classes "Bon" dont les limites sont **40%-50%** (ce qui correspond à un indice compris dans l'intervalle **80-100**).

3 - En faisant une interpolation linéaire (règle de trois), on trouve :

$$80 + [(100 - 80) * (48,8 - 40) / (50 - 40)] = 97,6$$

La méthode de pondération des différents indices

Un prototype d'une méthode de calcul ou logiciel automatisé des indicateurs IQE et IQS a été développé. Pour des raisons de souplesse et de rapidité de développement, les outils retenus pour ce prototype sont des tableurs (en l'occurrence Excel et OpenOffice). Ce premier prototype permet un interfaçage relativement simple avec le SIGR.

Les principales fonctionnalités de ce prototype sont les suivantes :

- définition et prise en compte des indicateurs dans toutes les « sphères » du développement durable ;
- regroupement de ces indicateurs par thèmes, sous-thèmes, etc. ;
- possibilité de visualisation de la performance à différents niveaux de détail (pour les cinq niveaux de composantes pour l'IQE et cinq niveaux de composantes pour l'IQS) ;
- possibilité de modifier de manière simple le poids accordé à telle ou telle thématique, ce à tous les niveaux de l'arborescence ;
- possibilité de modifier de manière simple les règles de changement de valeur pour chaque indice ;
- possibilité, à partir d'un certain niveau de synthèse, de comparer les résultats du calcul IQE et IQS avec ceux de Prescott-Allen ;
- possibilité de travailler sur plusieurs zones en simultané (France, région Île-de-France et 8 départements de la région, par exemple) ;
- possibilité d'affichage de graphiques avec des niveaux de détails variables ;
- module de mise en forme des données en vue de leur utilisation dans le SIGR.

Il est envisagé le développement d'une interface en amont pour alimenter automatiquement ce modèle de calcul à partir de la base de données d'indicateurs de l'IAURIF.

La suite logique de ce premier développement serait :

- de tester ce prototype sur d'autres collectivités de tailles variées, pour valider, invalider ou améliorer l'approche proposée par l'IAURIF ;
- si cette version du logiciel est validée, il est prévu de développer une version "professionnelle"³ de l'outil en s'appuyant sur des outils informatiques "standards", en particulier de bases de données relationnelles.

³ Permettant, en particulier, d'ajouter, modifier ou retrancher des indices de manière simple et cohérente.

Les écrans suivants donnent un exemple d'analyse des premiers résultats du modèle de calcul ou logiciel IQE et IQS d'après la méthode de PRESCOTT-ALLEN, en partant du niveau le plus synthétique, et en "descendant" ensuite dans le détail (cf. figures 6 et 6a l'illustration des sorties d'écran du 1^{er} tableur Excel).

Figure 6 : sortie d'écran du tableur Excel

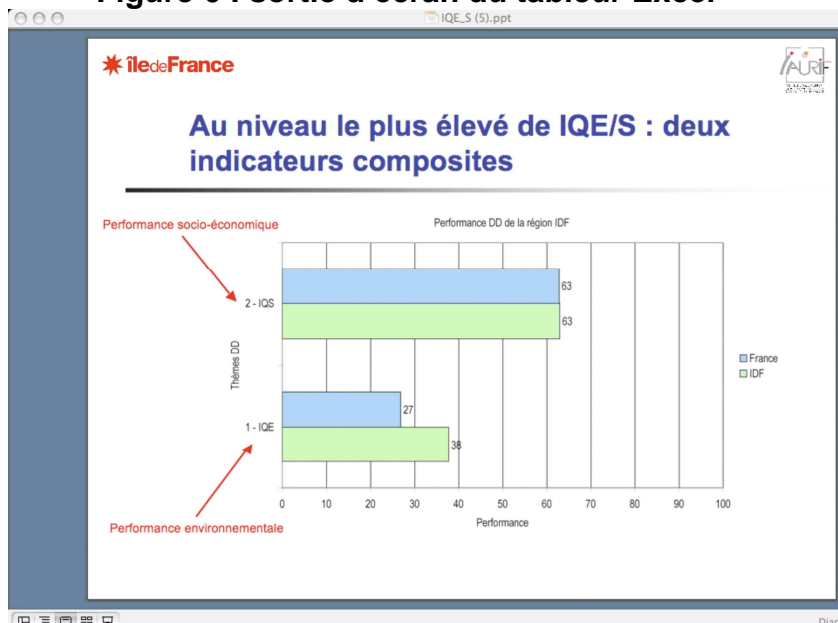
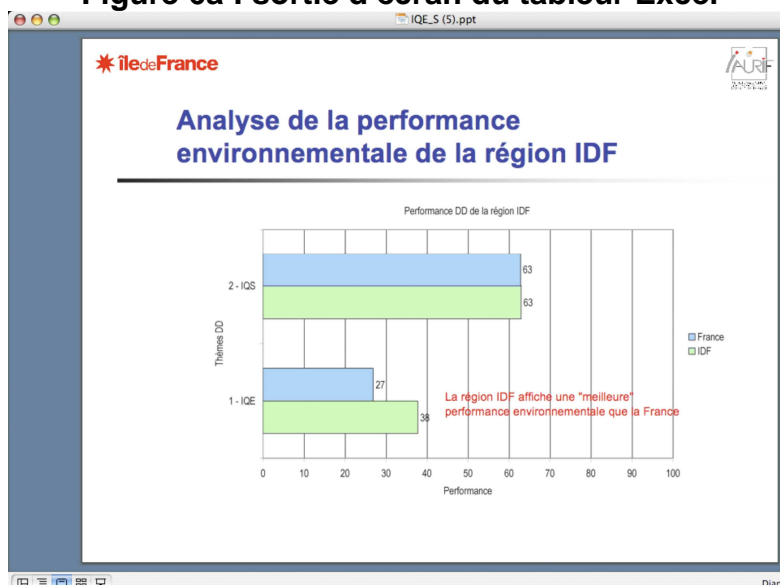


Figure 6a : sortie d'écran du tableur Excel



Les données proposées dans cet exemple ne reflètent pas la réalité : pour une analyse détaillée de la performance de la région Île-de-France en matière de développement durable, se reporter au chapitre 5. Dans un deuxième temps, l'outil a été restructuré avec Open Office. Un test a été réalisé avec deux types de pondérations : d'abord en attribuant le même poids à tous les indicateurs ; ensuite, en pondérant les indicateurs de 1 à 4 (cf. figures 7, 7a, b, c, e, d et f). Pour cette nouvelle version Open Office, trente zones de saisie sont prévues pour les comparaisons entre régions ou pays.

Figure 7 : Sortie d'écran du tableur Open Office

	A	B	C	D	E	F	G	H	CA	CB	CC	CD	CE
2	Cliquer sur les signes plus (+) et moins (-) au-dessus des n° de colonnes [à gauche des n° de lignes] pour afficher ou masquer les zones de saisie des données												
3													
4							Indicateurs	Unités		Zones : résultats			
5													
6													
7													
8							IQE/S (Indicateur de qualité environnementale et sociétale)			Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
9							IQE (Indicateurs environnementaux)			IDF	France		
10							Terre			55	51	0	0
36							Milieux aquatiques et ressources en eau			54	52	0	0
50							Air			61	65	0	0
60							Faune et flore			48	59	0	0
69							Utilisation des ressources			73	51	0	0
102							IQS (Indicateurs sociaux et économiques)			30	36	0	0
103							Santé et population			46	50	0	0
115							Richesse			58	48	0	0
150							Savoir et culture			71	67	0	0
164							Collectivité			47	34	0	0
172							Egalité			88	65	0	0
181										62	64	0	0
182										42	41	0	0
183													
184													

Figure 7a : Sortie d'écran du logiciel Open office

	A	B	C	D	E	F	G	H	CA	CB	CC	CD
2	Cliquer sur les signes plus (+) et moins (-) au-dessus des n° de colonnes [à gauche des n° de lignes] pour afficher ou masquer les zones de saisie des données											
3												
4							Indicateurs	Unités		Zones : résultats		
5												
6												
7												
8							IQE/S (Indicateur de qualité environnementale et sociétale)			Zone 1	Zone 2	Zone 3
9							IQE (Indicateurs environnementaux)			IDF	France	
10							Terre			55	51	0
36							Milieux aquatiques et ressources en eau			54	52	0
50							Air			61	65	0
60							Faune et flore			48	59	0
69							Utilisation des ressources			73	51	0
102							IQS (Indicateurs sociaux et économiques)			30	36	0
103							Santé et population			46	50	0
115							Richesse			58	48	0
150							Savoir et culture			71	67	0
164							Collectivité			47	34	0
172							Egalité			88	65	0
181										62	64	0
182										42	41	0

La différence de performance s'explique en particulier la différence de performance pour le thème "Air"

Figure 7b : Sortie d'écran du logiciel Open office

	A	B	C	D	E	F	G	H	R	S	T
2	Cliquer sur les signes plus (+) et moins (-) au-dessus des n° de colonnes [à gauche des n° de lignes] pour afficher ou masquer les										
3											
4	Indicateurs						Unités		Zones : saisie des données		
5											
6							Zone 1		Zone 2		Zone 3
7							IDF		France		
8	IQE/S (Indicateur de qualité environnementale et sociétale)										
9	IQE (Indicateurs environnementaux)										
10	Terre										
36	Milieux aquatiques et ressources en eau										
50	Air										
51	Qualité locale de l'air										
57	Atmosphère globale										
58	Emissions de eq C par habitant						t eq C		1,31		3,03
59	Emissions équivalent acide par habitant						t eq acide		0,30		1,04
60	Faune et flore										
69	Utilisation des ressources										
102	IQS (Indicateurs sociaux et économiques)										
103	Santé et population										
115	Richesse										
150	Savoir et culture										
164	Collectivité										
172	Egalité										
181											
182											
183											

Si l'on détaille ce qui se passe au niveau de l'air, on constate que les émissions de GES en Île-de-France sont beaucoup plus faible que pour la France (en moyenne par habitant)

Test d'applicabilité des indices IQE et IQS à l'échelle départementale

Un des objectifs de cette étude était de concevoir des indices qui puissent être déclinés à l'échelle départementale, voire communale.

À cet effet un test a été réalisé. Un jeu de données spécifique à chaque département de la région a été élaboré, et l'indice IQS "départemental" a été recalculé.

Les principaux enseignements de ce test sont les suivants :

- la calcul des indicateurs IQE et IQS ne présente pas de difficulté d'ordre technique. Autrement dit, il n'est pas plus difficile de calculer un IQE "régional" qu'un IQE "départemental" ;
- il en va tout autrement de la collecte des données : les données départementales (lorsqu'elle existent) ne sont pas d'un accès aussi facile que les données régionales ;

IV . INDICES CHIFFRES ET DOCUMENTS

À ce stade de l'étude, une étape de validation est encore nécessaire. Il s'agira notamment de faire valider par les partenaires concernés l'ensemble des indicateurs utilisés dans le calcul ainsi que les règles de cotations et, pour chaque niveau de l'arborescence, les pondérations permettant de traduire l'importance relative accordée à chaque problématique :

- Au niveau 1 (IQE – ligne 21- et IQS -ligne 108-), le plus élevé, aucune pondération n'est utilisée. Autrement dit, on n'accorde pas plus d'importance à IQE qu'à IQS ;
- En ce qui concerne le niveau 2, prenons l'IQE comme exemple (une analyse similaire pourrait être faite pour l'IQS). Les cinq thématiques de l'IQE au niveau 2 (Terre, Eau, Air, Faune et flore, Utilisation de ressources) se voient chacune affectées d'une pondération comprise entre 1 et 4. Ainsi, « Terre » a une pondération de 2, « Eau » de 3, « Air » de 4, « Faune et flore » de 2 et « Utilisation des ressources » de 3⁴. La cotation de l'IQE est obtenue en calculant la moyenne pondérée des cotations de ses cinq thématiques ;
- En ce qui concerne le niveau 3, prenons la thématique « Eau » comme exemple. Une analyse similaire pourrait être faite avec chacune des quatre autres thématiques de IQE. La thématique « Eau » est elle-même subdivisée en trois thématiques : Qualité, Quantité et Protection. Chacune de ces thématiques se voit affectée d'une pondération comprise entre 1 et 3. Ainsi, « Qualité » a une pondération de 2, « Quantité » a une pondération de 1 et « Protection » a une pondération de 1. On notera qu'il n'y a pas de lien entre les pondérations d'un niveau n (3 ici) et celles du niveau n+1 (2 ici). En effet, la somme des pondérations de niveau 3 pour « Eau » est $2 + 1 + 1 = 4$, alors que la pondération de « Eau » au niveau 2 est 2 (cf. paragraphe précédent). La cotation de « Eau » est obtenue en calculant la moyenne pondérée des cotations de ses trois thématiques.

Cette manière de procéder est appliquée à tous les niveaux de l'arborescence, à l'exception du niveau le plus élevé. Autrement dit, les indices IQE et IQS ne sont pas fusionnés. Ils sont en général utilisés pour positionner le territoire étudié dans un plan orthonormé (l'axe des x représentant la performance IQE et l'axe des y représentant la performance IQS).

⁴ Ces pondérations doivent faire l'objet d'une validation par des experts de chaque thème.

Note technique

La démarche suivie pour arriver à une méthode de consolidation spécifique à l'IAURIF, en partant de la méthode de Prescott-Allen, a consisté à modifier la méthode originale niveau par niveau, en partant du plus élevé (niveau 2 – cf. paragraphes précédents) et en descendant peu à peu dans l'arborescence.

A chaque niveau, la méthode de consolidation originale a tout d'abord été remplacée par une méthode basée sur des moyennes pondérées. Les pondérations des indices du niveau concerné ont ensuite été définies (cf. paragraphes précédents) et validées par une analyse des modifications induites par les changements opérés, dans les performances environnementales et sociétales (cf. graphiques en annexe 1).

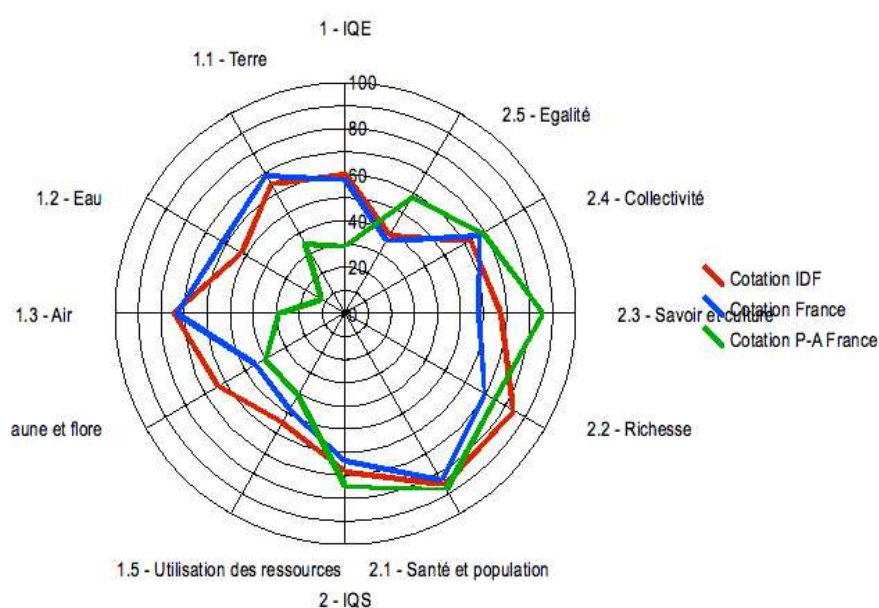
Pour rendre la méthode opérationnelle, un choix préalable d'indicateurs a été réalisé. Les données retenues et utilisées pour le calcul des indicateurs globaux de **qualité de vie** et **de bien-être** correspondent à des données produites et pouvant être actualisées avec une certaine périodicité par des organismes officiels (nationaux ou régionaux). Ce choix a été déterminé par l'existence des données pour les autres régions françaises.

Le premier objectif de la méthode est de pouvoir avoir un regard global de l'écosystème régional. Ensuite, la méthode doit être applicable à l'ensemble de régions françaises et des régions métropolitaines d'Europe.

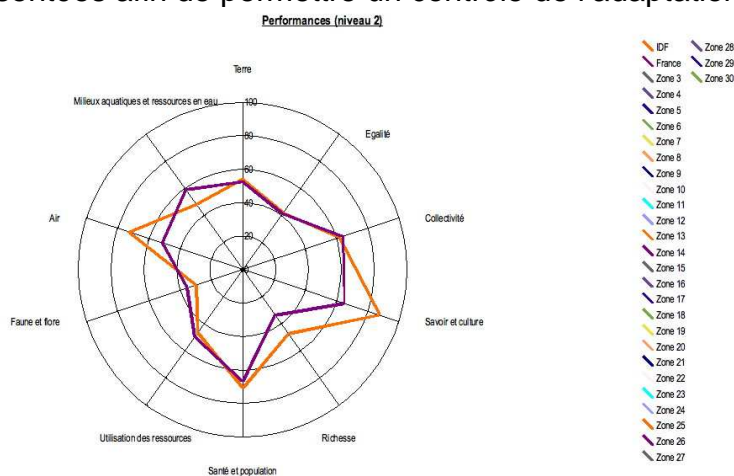
V . COMPARAISON DES PERFORMANCES DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE LA FRANCE CALCULÉES AVEC LE LOGICIEL IQE/S AVEC CELLE DE LA FRANCE CALCULÉE PAR PRESCOTT-ALLEN

La rosace ci-dessous présente les performances en matière de développement durable :

- de la France calculée avec le logiciel IQE/S (courbe bleue) ;
- de la région Île-de-France calculée avec le logiciel IQE/S (courbe rouge) ;
- de la France calculée en 2001 par Prescott-Allen (courbe verte).



Pendant la première phase de l'étude, les cotations proposées par Prescott-Allen ont été représentées afin de permettre un contrôle de l'adaptation de la méthodologie.



Les principaux commentaires que l'on peut faire à partir de ces graphiques sont les suivants :

- la performance de la France et celle de l'Île-de-France calculées avec le logiciel IQE/S sont assez proches ;
- les différences entre la performance de la France et celle de l'Île-de-France calculées avec le logiciel IQE/S semblent "explicables" (cf. fiches d'indicateurs suivantes) ;
- du fait des différences existant entre la méthode de calcul de Prescott-Allen (qui tend généralement à mettre en avant les points négatifs, même si beaucoup d'autres points sont positifs) et celle développée pour l'IAURIF (utilisation systématique de moyennes pondérées qui permet de "lisser" la performance), une différence notable apparaît dans la performance environnementale entre les deux méthodes. Les experts impliqués dans l'étude ont tendance à considérer que la méthode de calcul de Prescott-Allen donne une idée trop "noire" de la situation. En effet, la performance de la France dans le domaine de l'eau est, selon cette méthode, d'un peu plus de 10/100, ce qui semble bien faible⁵. La méthode de l'IAURIF affiche une performance comprise entre 45/100 et un peu plus de 50/100 pour l'eau, ce qui paraît plus réaliste.

L'ensemble des fiches présentées dans ce chapitre est organisé de façon à être intégré dans la base d'indicateurs. Cela rend plus opérationnelles les actualisations du calcul ainsi que le choix des indicateurs spécifiques pour l'analyse des tendances de phénomènes spécifiques.

Les indicateurs qui définissent les dimensions socio-économique et environnementale sont présentés sous forme de fiches. Ces fiches sont organisées par titre des grands indices (air, eau, richesse...), ces indices se décomposent en thèmes (atmosphère globale, conditions de vie de la population..), sous-thèmes (émissions d'équivalent carbone par habitant, revenus, population sous le seuil de pauvreté...). Pour chaque fiche-indicateur, sont données la définition, la source des données, l'organisme producteur, le document référent et la règle de changement de valeur pour la réalisation de la pondération, c'est à dire le poids donné à chaque indicateur dans le calcul de l'indicateur global et la cotation pour convertir chaque indicateur en indice sur une base 100.

TOUTES LES MENTIONS EN **ROUGE** CONCERNENT L'ECHELLE "FRANCE".

⁵ La situation de l'eau est beaucoup moins bonne dans de nombreux pays qu'en France.

LES FICHES THEMATIQUES DE LA DIMENSION HUMAINE (SOCIO-ECONOMIQUE) ET DE LA DIMENSION ECOLOGIQUE (ENVIRONNEMENT) :

- **INDICE DE QUALITE SOCIAL (IQS)**
- **INDICE DE QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT (IQE)**

5.1 - INDICE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

INDICE TERRE

Fiche 1	1.1.1 - Diversité des terres
1.1 - Indice terre	1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.1 - Terres converties Surface agricole utilisée
Définition	Définition donnée par l'Agreste : la superficie agricole utilisée comprend les terres arables, la surface toujours en herbe et les cultures permanentes.
Données sources	Enquête statistique réalisée tous les 10 ans par les services statistiques des DRDAF et SCEES. Ajustement et réactualisation annuelle par l'Agreste.
Organismes producteurs	Agreste
Document référent	Agreste - Statistique agricole annuelle 2005 http://agreste.agriculture.gouv.fr/page_accueil_82/donnees_ligne_2.html
Données brutes	SAU IDF : 583 Milliers Ha en 2005 Surface région : 1 207 244 ha SAU France : 29 556 652 29 ha en 2005 Surface France totale : 54 908 687 ha
Calculs	SAU / surface régionale totale
Unité	%
Indice final	IDF : 48,3 %) Fr : 54%
Echelle disponible	Région, Département
Sources hors IDF	Agreste (http://agreste.agriculture.gouv.fr)
Intérêts	Au travers l'indicateur SAU, c'est l'impact territorial important de l'agriculture qui est appréhendé (plus de la moitié du territoire nationale). Mais l'indicateur SAU seul ne dit pas grand chose sur la durabilité : outre le fait de générer productions et revenus, ses effets externes positifs sur l'aménagement du territoire ou la qualité des paysages sont contrebalancés par les effets externes négatifs sur la biodiversité (y compris les paysages) comme sur la qualité des sols et des eaux. L'indicateur SAU est à conserver si l'agrégation des indicateurs sur la « Modification des terres » se fait à l'aide de pondérations établies au prorata du degré d'artificialisation des terres à partir d'un état dit naturel et considéré comme l'état d'origine.
Règle de changement de valeur sont les mêmes pour les fiches de 1 à 5	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 100% 80 <=> 80% 60 <=> 60% 40 <=> 40% 20 <=> 20% 0 <=> 0%

Fiche 2	1.1.1 - Diversité des terres
1.1 - Indice terre	1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.1 - Terres converties Gisements de matériaux
Définition	<p>Les matériaux de carrières sont des composants de base de l'activité du bâtiment et des travaux publics qui consomment l'essentiel de la production. Ils sont également utilisés dans diverses branches industrielles spécialisées comme la chimie, l'industrie du verre et de la céramique, l'agriculture... ils représentent un des principaux enjeux de gestion d'une ressource « non renouvelable »</p> <p>L'intérêt de ces matériaux dépasse le seul cadre régional puisqu'ils alimentent de nombreuses branches industrielles. Comparativement aux granulats, les volumes extraits sont moins importants et suscitent moins de conflits d'occupation des sols, les gisements étant très localisés.</p>
Données sources	Schémas départementaux des carrières 2000 DRIRE BRGM Déclarations et autorisations DRIRE Rapports d'exploitation UNICEM
Organismes producteurs	DRIRE, UNICEM
Document référent	Granulats en Île-de-France "Panorama régional janvier 2004" UNICEM, IAURIF, DRIRE
Données brutes	<p>Gisements de matériaux potentiellement exploitables hors contraintes (type 1 et 2 : monuments, sites protégés, lit majeur...) : 105 573ha (399 853ha gisements bruts)</p> <p>Surfaces autorisées totales (au titre de l'exploitation de granulats) : 4 109 ha <i>Surfaces en dérangement : 972 ha</i></p> <p>Superficie des carrières tous types IDF : 72,8ha/100km² Superficie carrières tous types France : 15,5ha/100km²</p>
Calculs	superficie carrières totales pour 100km ²
Unité	-
Indice final	IDF : 72,8ha/100km ² Fr : 15,5ha/100km ²
Echelle disponible	Région
Sources hors IDF	DRIRE UNICEM régional
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 100% 80 <=> 80% 60 <=> 60% 40 <=> 40% 20 <=> 20% 0 <=> 0%

Fiche 3	1.1.1 - Diversité des terres
1.1- Indice terre	1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.1 - Terres converties
	Surfaces urbanisées
Définition	<p>Territoires urbanisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - urbain ouvert (MOS 3 postes) : urbain ouvert (code 5 du MOS 11 postes) - urbain construit (MOS 3 postes) : habitat individuel, habitat collectif, activités, équipements, transports, chantiers (codes 6, 7, 8, 9, 10,11 du MOS 11 postes). <p>Les territoires urbanisés correspondent aux surfaces construites et non construites à caractère urbain soit les postes du MOS-IAURIF (83 postes) de l'urbain ouvert de 16 à 29 et les postes de l'urbain bâti de 30 à 83.</p> <p>Il peut s'agir des postes anciennement ruraux, devenues urbains pour la période considérée ou les postes urbains qui ont changés de vocation (exemple : passage du poste chantiers au poste activités ou du poste habitat aux postes parcs, jardins, terrains de sport).</p>
Données sources	Le MOS (Modes d'Occupation du Sol) est l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France . Depuis 1982 le MOS a été mis à jour cinq fois (1987, 1990, 1994, 1999 et 2003). Chaque mise à jour du MOS est établie à partir d'une couverture photographique aérienne complète de l'Île-de-France et de diverses sources d'information complémentaires (fichiers administratifs, informations adressées par les communes, etc.). Comme la précédente, la mise à jour 2003 a été réalisée directement à l'écran, à partir d'une orthophotographie numérique régionale en couleur de résolution 1 mètre acquise auprès de l'IGN.
Organismes producteurs	IAURIF
Document référent	MOS 2003 Surfaces en hectares selon MOS
Données brutes	252 169 ha (188 709,3 ha pour le seul urbain construit)
Calculs	rapport / surface régionale totale
Unité	%
Indice final	IDF :20,8% (16,6% pour le seul urbain construit) Fr : 8,1%
Ech. Territ. disponible	Région
Sources hors IDF	<p>CORINE Land Cover : pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000). A l'échelle européenne, l'équivalent du MOS est la couche Corine Land Cover (CLC) du programme européen CORINE (Coordination des Informations sur l'Environnement). Il s'agit d'un programme décennal coordonné par l'Agence Européenne pour l'Environnement, dont l'Institut Français pour l'Environnement (IFEN) est l'opérateur pour la France. L'échelle de production de CLC (1/100000) ne permet pas une analyse précise mais sa large couverture (27 pays européens), la disponibilité des données pour 1990 et 2000 ainsi qu'un niveau typologique de 44 postes d'occupation du sol permettraient des comparaisons inter-régionales à l'échelle européenne. CLC est suffisant pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000).</p> <p>l'Enquête TERUTI pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol. Si la méthodologie utilisée (carrés de 12 Km de côté comportant des points d'enquêtes) n'assure pas la continuité de données sur le territoire et si le niveau de précision se dégrade lorsque les surfaces estimées diminuent, les points hors de l'enquête Terruti comme la fréquence annuelle de ses mises à jour, les enquêtes de terrain permettant de bien appréhender les successions d'occupation du sol point par point et le nombre de postes réparti sur 2 nomenclatures (physique et fonctionnelle) en font un bon outil pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol.</p>
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 100% 80 <=> 80% 60 <=> 60% 40 <=> 40% 20 <=> 20% 0 <=> 0%

Fiche 4	1.1.1 - Diversité des terres																																														
1.1 - Indice terre	1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.1 - Terres converties																																														
	Espaces verts																																														
Définition	- Espaces verts : parcs et jardins - Espaces boisés publics																																														
Données sources	MOS (Mode d'Occupation des Sols) : couverture photographique aérienne complète de l'Île-de-France, complétée d'informations administratives et communales, défini comme l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France . Actualisé régulièrement depuis sa première édition de 1982, le MOS permet de suivre et d'analyser en détail l'évolution de l'occupation du sol sur tout le territoire régional. Le premier inventaire complet de l'occupation du sol en Île-de-France (Modes d'Occupation des Sols : MOS) date de 1982. Depuis cette date, le MOS a été mis à jour cinq fois (1987, 1990, 1994, 1999 et 2003).																																														
Organismes producteurs	IAURIF																																														
Document référent	MOS 2003 Surfaces en hectares selon MOS																																														
Données brutes	<p>La base espaces verts et boisés publics concerne les espaces de plus de 1000 m², ouverts ou en projets d'ouverture au public :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Id</th> <th>intitulé</th> <th>surface (Ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1+2</td> <td>Ouvert + contrat d'ouverture</td> <td>102 056,8</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>ouverture restreinte</td> <td>894,4</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>102 951,2</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) dont 88 266,5 ha espace boisé ouvert au public</p> <p>IDF :</p> <p>102 967 ha dont 89 900 ha boisés publics Jardins familiaux et autres espaces verts non comptabilisés dans la couche des espaces verts :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>poste</th> <th>intitulé</th> <th>surface (Ha)</th> <th>surface (Ha) hors couche espace vert</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17</td> <td>Parcs ou jardins</td> <td>26 854,8</td> <td>15 876,5</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Jardins familiaux</td> <td>1 111,7</td> <td>8 79,6</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>Jardins de l'habitat individuel</td> <td>1 1630</td> <td>11 085,2</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>Jardins de l'habitat rural</td> <td>7397</td> <td>7 138,8</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Jardins de l'habitat continu bas</td> <td>575</td> <td>512,1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>47 568,5</td> <td>34 612,6</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Pour se conformer à la nomenclature de Corinne Land Cover « Espaces verts urbains (poste 141), les terrains de sport du MOS ne sont comptabilisés</p> <p>Source : IAURIF – MOS 2003 TOTAL : 102 951,2 + 34 612,6 = 137 563,8 soit 11,4 %</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>poste</th> <th>intitulé</th> <th>surface (Ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>141</td> <td>Espaces verts urbains</td> <td>8 843,9</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : CLC 2000 102 967 ha dont 89 900 ha boisés publics Fr : Boisés publics : 4 473 000 ha (IFN) Jardins familiaux : 170 609 ha (Agreste)</p>	Id	intitulé	surface (Ha)	1+2	Ouvert + contrat d'ouverture	102 056,8	6	ouverture restreinte	894,4		TOTAL	102 951,2	poste	intitulé	surface (Ha)	surface (Ha) hors couche espace vert	17	Parcs ou jardins	26 854,8	15 876,5	18	Jardins familiaux	1 111,7	8 79,6	19	Jardins de l'habitat individuel	1 1630	11 085,2	20	Jardins de l'habitat rural	7397	7 138,8	21	Jardins de l'habitat continu bas	575	512,1		TOTAL	47 568,5	34 612,6	poste	intitulé	surface (Ha)	141	Espaces verts urbains	8 843,9
Id	intitulé	surface (Ha)																																													
1+2	Ouvert + contrat d'ouverture	102 056,8																																													
6	ouverture restreinte	894,4																																													
	TOTAL	102 951,2																																													
poste	intitulé	surface (Ha)	surface (Ha) hors couche espace vert																																												
17	Parcs ou jardins	26 854,8	15 876,5																																												
18	Jardins familiaux	1 111,7	8 79,6																																												
19	Jardins de l'habitat individuel	1 1630	11 085,2																																												
20	Jardins de l'habitat rural	7397	7 138,8																																												
21	Jardins de l'habitat continu bas	575	512,1																																												
	TOTAL	47 568,5	34 612,6																																												
poste	intitulé	surface (Ha)																																													
141	Espaces verts urbains	8 843,9																																													
Calculs	rapport / surface régionale totale																																														
Unité	%																																														

Indice final	IDF : 8,52% (11,4% si on rajoute les jardins liés à l'habitat + autres parcs) Fr : 7,5%
Echelle disponible	Région
Intérêt	Pour satisfaire au principe de proximité et répondre aux attentes des citoyens en terme de qualité de vie, la ville – l'espace urbain – doit préserver/améliorer la place pour des espaces urbains récréatifs ouverts, c'est à dire des espaces verts et des équipements sportifs.
Sources hors IDF	<p>CORINE Land Cover : pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000). A l'échelle européenne, l'équivalent du MOS est la couche Corine Land Cover (CLC) du programme européen CORINE (Coordination des Informations sur l'Environnement). Il s'agit d'un programme décennal coordonné par l'Agence Européenne pour l'Environnement, dont l'Institut Français pour l'Environnement (IFEN) est l'opérateur pour la France. L'échelle de production de CLC (1/100000) ne permet pas une analyse précise mais sa large couverture (27 pays européens), la disponibilité des données pour 1990 et 2000 ainsi qu'un niveau typologique de 44 postes d'occupation du sol permettraient des comparaisons inter-régionales à l'échelle européenne. CLC est suffisant pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000).</p> <p>l'Enquête TERUTI pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol. Si la méthodologie utilisée (carrés de 12 Km de côté comportant des points d'enquêtes) n'assure pas la continuité de données sur le territoire et si le niveau de précision se dégrade lorsque les surfaces estimées diminuent, les points hors de l'enquête Terruti comme la fréquence annuelle de ses mises à jour, les enquêtes de terrain permettant de bien appréhender les successions d'occupation du sol point par point et le nombre de postes réparti sur 2 nomenclatures (physique et fonctionnelle) en font un bon outil pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol.</p> <p>IFN Agreste</p>
Règle de changement de valeur pour les 3 indicateurs du thème "Terres naturelles"	<p>1) Addition des surfaces et calcul du pourcentage par rapport à la superficie totale de la région.</p> <p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> 100% 80 <=> 80% 60 <=> 60% 40 <=> 40% 20 <=> 20% 0 <=> 0%</p>

Fiche 5	1.1.1 - Diversité des terres																																								
1.1 - Indice terre	1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.1 – Terres converties																																								
	Sites et sols pollués																																								
Définition	Un site pollué est un site dont le sol ou le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou par infiltration de substances polluantes, cette pollution étant susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.																																								
Données sources	<p>Il existe deux sources de données pour les sites et sol pollués en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service : Base de données BASIAS qui inventorie les sites <i>potentiellement</i> pollués <table border="1"> <thead> <tr> <th>DEP</th> <th>local</th> <th>non local</th> <th>total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>75</td> <td>en cours</td> <td>en cours</td> <td>en cours</td> </tr> <tr> <td>77</td> <td>en cours</td> <td>en cours</td> <td>en cours</td> </tr> <tr> <td>78</td> <td>2271</td> <td>415</td> <td>2856</td> </tr> <tr> <td>91</td> <td>2729</td> <td>383</td> <td>3118</td> </tr> <tr> <td>92</td> <td>en cours</td> <td>en cours</td> <td>en cours</td> </tr> <tr> <td>93</td> <td>3778</td> <td>283</td> <td>4061</td> </tr> <tr> <td>94</td> <td>3327</td> <td>390</td> <td>3687</td> </tr> <tr> <td>95</td> <td>3184</td> <td>588</td> <td>3776</td> </tr> <tr> <td>IDF</td> <td>15289</td> <td>2059</td> <td>17498</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif : Base de données BASOL de la DPPR (Direction de la prévention des pollutions et des risques) avec pour chacun des sites un état de diagnostic. <p>L'état des sites recensés est répertorié en 5 catégories, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sites qui ont fait l'objet d'évaluation et/ou de travaux - Site en cours de traitement (constat d'une pollution résiduelle) - Site à connaissance sommaire : pollution de ces sites n'est pas avérée mais diverses raisons font penser que tel pourrait être le cas. - Site mis à l'étude où la pollution est avérée - Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation prévus 	DEP	local	non local	total	75	en cours	en cours	en cours	77	en cours	en cours	en cours	78	2271	415	2856	91	2729	383	3118	92	en cours	en cours	en cours	93	3778	283	4061	94	3327	390	3687	95	3184	588	3776	IDF	15289	2059	17498
DEP	local	non local	total																																						
75	en cours	en cours	en cours																																						
77	en cours	en cours	en cours																																						
78	2271	415	2856																																						
91	2729	383	3118																																						
92	en cours	en cours	en cours																																						
93	3778	283	4061																																						
94	3327	390	3687																																						
95	3184	588	3776																																						
IDF	15289	2059	17498																																						
Organismes producteurs	Ministère de l'écologie et du développement durable/Direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR) : http://basol.environnement.gouv.fr/ . Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : http://basias.brgm.fr/																																								
Document référent	Base de données BASOL (Base sur les sites et sols pollués) DPPR Base de données BASIAS (Base des anciens sites industriels ou activités de services) BRGM																																								
Données brutes	<p>- nombre total de sites (anciennement ou encore en activité) : 17498</p> <p>- nombre total de sites faisant l'objet d'une action publique : 400, 3 753</p> <ul style="list-style-type: none"> - dont traités libres de tout restriction : 24, 858 - dont sites traités avec restriction : 86, 321 - dont devant faire l'objet d'un diagnostic : 71, 2 574 <p>Remarque : aucune donnée surfacique n'est actuellement produite sur ce thème</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>BASOL</th> <th>Idf</th> <th>France</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Site traité et libre de toute restriction</td> <td>49</td> <td>356</td> </tr> <tr> <td>Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic</td> <td>2</td> <td>121</td> </tr> <tr> <td>Site en cours d'évaluation</td> <td>105</td> <td>1164</td> </tr> <tr> <td>Site en cours de travaux</td> <td>30</td> <td>211</td> </tr> <tr> <td>Site traité avec surveillance et/ou restriction</td> <td>199</td> <td>2053</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>385</td> <td>3905</td> </tr> </tbody> </table>	BASOL	Idf	France	Site traité et libre de toute restriction	49	356	Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	2	121	Site en cours d'évaluation	105	1164	Site en cours de travaux	30	211	Site traité avec surveillance et/ou restriction	199	2053	TOTAL	385	3905																			
BASOL	Idf	France																																							
Site traité et libre de toute restriction	49	356																																							
Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	2	121																																							
Site en cours d'évaluation	105	1164																																							
Site en cours de travaux	30	211																																							
Site traité avec surveillance et/ou restriction	199	2053																																							
TOTAL	385	3905																																							
Calculs	Sites traités avec restriction/nombre de sites faisant l'objet d'une action publique																																								
Unité	%																																								
Indice final	IDF : 51,7 % (199/385) Fr : 52,6%																																								
Echelle disponible	Région																																								
	<p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> 0%</p> <p>80 <=> 20%</p> <p>60 <=> 40%</p> <p>40 <=> 60%</p> <p>20 <=> 80%</p> <p>0 <=> 100%</p>																																								

Fiche 6

1.1.1 - Diversité des terres

1.1 - Indice terre

1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.2 - Terres naturelles

Surfaces boisées

Définition	Bois ou forêts Coupes et clairières en forêts Peupleraies
Données sources	MOS (Mode d'Occupation des Sols) : couverture photographique aérienne complète de l'Île-de-France, complétée d'informations administratives et communales, défini comme l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France . Actualisé régulièrement depuis sa première édition de 1982, le MOS permet de suivre et d'analyser en détail l'évolution de l'occupation du sol sur tout le territoire régional. L'IAURIF vient de terminer la mise à jour 2003 du MOS. Le premier inventaire complet de l'occupation du sol en Île-de-France (Modes d'Occupation des Sols : MOS) date de 1982. Depuis cette date, le MOS a été mis à jour cinq fois (1987, 1990, 1994, 1999 et 2003).
Organismes producteurs	IAURIF
Document référent	MOS 1999 Surfaces en hectares selon MOS 83 postes
Données brutes	289 107 ha
Calculs	Surface boisée / surface régionale totale
Unité	%
Indice final	IDF : 23,95% Fr : 27,6%
Echelle disponible	Région
Sources hors IDF	CORINE Land Cover Enquête TERUTI
Règle de changement de valeur	Voir indicateurs "Espaces verts" ci-après. Les % des fiches 5, 6 et 7 ont été additionnés. <u>Bornes de classe :</u> 0 <=> 0% 20 <=> 40 40 <=> 80 60 <=> 120 80 <=> 160 100 <=> 200

Fiche 7	1.1.1 - Diversité des terres
1.1 - Indice terre	1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.2 - Terres naturelles Surfaces naturelles non forestières
Définition	Eau fermée, Cours d'eau et Berges.
Données sources	MOS (Mode d'Occupation des Sols) : couverture photographique aérienne complète de l'Île-de-France, complétée d'informations administratives et communales, défini comme l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France . Actualisé régulièrement depuis sa première édition de 1982, le MOS permet de suivre et d'analyser en détail l'évolution de l'occupation du sol sur tout le territoire régional. L'IAURIF vient de terminer la mise à jour 2003 du MOS. Le premier inventaire complet de l'occupation du sol en Île-de-France (Modes d'Occupation des Sols : MOS) date de 1982. Depuis cette date, le MOS a été mis à jour cinq fois (1987, 1990, 1994, 1999 et 2003).
Organismes producteurs	IAURIF
Document référent	MOS 1999
Données brutes	17 576 ha
Calculs	Surface naturelle non forestière / surface régionale totale
Unité	%
Indice final	IDF : 1,46% Fr : 7,5% (dont landes, parcours, alpages)
Echelle disponible	Région
Sources hors IDF	CORINE Land Cover Enquête TERUTI
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classe</u> : 0 <=> 0% 20 <=> 40% 40 <=> 80% 60 <=> 120% 80 <=> 160% 100 <=> 200%

Fiche 8	1.1.1 - Diversité des terres																					
1.1 - Indice terre	1.1.1.1 - Modification des terres 1.1.1.1.4 - Terres naturelles Zones humides																					
Définition	Selon la typologie d'ECOMOS, les zones humides désignent les prairies humides et les forêts de feuillus humides, les peupleraies, les marais et les plans d'eau avec végétation.																					
Données sources	La couche ECOMOS est issue de la réinterprétation, sur fond d'image satellitale, de l'espace couvert par les postes " naturels " du MOS 1999																					
Organismes producteurs	IAURIF 2000																					
Document référent	ECOMOS																					
Données brutes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Description</th> <th style="text-align: center;">Surface (ha)</th> <th style="text-align: center;">% superficie régionale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prairies humides</td> <td style="text-align: right;">3 149,67</td> <td style="text-align: right;">0,26</td> </tr> <tr> <td>Feuillus humides</td> <td style="text-align: right;">8 175,33</td> <td style="text-align: right;">0,68</td> </tr> <tr> <td>Peupleraies</td> <td style="text-align: right;">10 404,41</td> <td style="text-align: right;">0,86</td> </tr> <tr> <td>Marais</td> <td style="text-align: right;">1 027,13</td> <td style="text-align: right;">0,09</td> </tr> <tr> <td>Plans d'eau avec végétation</td> <td style="text-align: right;">1 698,55</td> <td style="text-align: right;">0,14</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">24 455,09</td> <td style="text-align: right;">2,03</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Surface (ha)	% superficie régionale	Prairies humides	3 149,67	0,26	Feuillus humides	8 175,33	0,68	Peupleraies	10 404,41	0,86	Marais	1 027,13	0,09	Plans d'eau avec végétation	1 698,55	0,14	TOTAL	24 455,09	2,03
Description	Surface (ha)	% superficie régionale																				
Prairies humides	3 149,67	0,26																				
Feuillus humides	8 175,33	0,68																				
Peupleraies	10 404,41	0,86																				
Marais	1 027,13	0,09																				
Plans d'eau avec végétation	1 698,55	0,14																				
TOTAL	24 455,09	2,03																				
Calculs	Surface zones humides / surface régionale totale																					
Unité	%																					
Indice final	IDF : 2 % Fr : 3% (source Wikipedia)																					
Echelle disponible	Région																					
Sources hors IDF	<p>CORINE Land Cover : pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000). A l'échelle européenne, l'équivalent du MOS est la couche Corine Land Cover (CLC) du programme européen CORINE (Coordination des Informations sur l'Environnement). Il s'agit d'un programme décennal coordonné par l'Agence Européenne pour l'Environnement, dont l'Institut Français pour l'Environnement (IFEN) est l'opérateur pour la France. L'échelle de production de CLC (1/100000) ne permet pas une analyse précise mais sa large couverture (27 pays européens), la disponibilité des données pour 1990 et 2000 ainsi qu'un niveau typologique de 44 postes d'occupation du sol permettraient des comparaisons inter-régionales à l'échelle européenne. CLC est suffisant pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000).</p> <p>l'Enquête TERUTI pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol. Si la méthodologie utilisée (carrés de 12 Km de côté comportant des points d'enquêtes) n'assure pas la continuité de données sur le territoire et si le niveau de précision se dégrade lorsque les surfaces estimées diminuent, les points hors de l'enquête Terruti comme la fréquence annuelle de ses mises à jour, les enquêtes de terrain permettant de bien appréhender les successions d'occupation du sol point par point et le nombre de postes réparti sur 2 nomenclatures (physique et fonctionnelle) en font un bon outil pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol.</p>																					
Intérêt	Les zones humides accueillent une grande variété de vies végétales et animales, souvent spécifiques. Ce sont des milieux tampon, à condition d'avoir une certaine superficie, qui favorisent la pérennisation de la biodiversité, et en tant que tels ce sont des milieux fragiles.																					
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes de classe</u></p> <p>0 <=> 0%</p> <p>20 <=> 40%</p> <p>40 <=> 80%</p> <p>60 <=> 120%</p> <p>80 <=> 160%</p> <p>100 <=> 200%</p>																					

Fiche 9	1.1.1 - Diversité des terres																										
1.1 - Indice terre	1.1.1.1 - Utilisation des terres 1.1.1.1.3 - Variation des terres agricoles Consommation d'espaces naturels et agricoles																										
Définition	Consommation annuelle moyenne d'espaces naturels et agricoles par l'urbanisation périodes 1999/2003 (entre les deux MOS les plus récents). <i>Remarques : sont intégrés les chantiers et terrains urbains vacants.</i>																										
Données sources	MOS (Mode d'Occupation des Sols) : couverture photographique aérienne complète de l'Île-de-France, complétée d'informations administratives et communales, défini comme l'atlas cartographique informatisé de l'occupation du sol de l'Île-de-France . Actualisé régulièrement depuis sa première édition de 1982, le MOS permet de suivre et d'analyser en détail l'évolution de l'occupation du sol sur tout le territoire régional. Le premier inventaire complet de l'occupation du sol en Île-de-France (Modes d'Occupation des Sols : MOS) date de 1982. Depuis cette date, le MOS a été mis à jour cinq fois (1987, 1990, 1994, 1999 et 2003). Les "territoires artificialisés" correspondent aux territoires ruraux (postes 1 à 15 pour le MOS 83 postes) passés aux postes de l'urbain construit et non construit (Les postes l'urbain ouvert de 16 à 29 et les postes de l'urbain bâti de 30 à 83). Pour mesurer l'urbanisation nouvelle, les chiffres « hors variation des chantiers (poste 83) et des terrains vacants » sont les plus usités (voir Notes Rapide n°387, juin 2005), mais pour des raisons de neutralité et conformément à la nomenclature de Corine Land Cover (CLC) et à l'indicateur du même type utilisé par l'IFEN qui incluent les Chantiers dans les territoires artificialisés, c'est l'ensemble des postes urbains d'une part et ruraux d'autre part qui sont ici utilisés. La méthode du « solde » qui consiste à soustraire ce qui apparaît à ce qui disparaît (du rural vers urbain – de l'urbain vers le rural) n'a pas été retenue car par principe l'artificialisation se caractérise par une tendance généralement irréversible.																										
Organismes producteurs	IAURIF																										
Document référent	Note rapide : "Mode d'occupation du sol juin 2005" IAURIF																										
Données brutes	<p>Surface en hectares (consommation annuelle moyenne)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1982-1987</th> <th>1987-1990</th> <th>1990-1994</th> <th>1994-1999</th> <th>1999-2003</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>1720,4</td> <td>2179,2</td> <td>2177</td> <td>2056,1</td> <td>877,9</td> </tr> </tbody> </table> <p>% d'évolution annuelle par période</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1982-2003</th> <th>1982-1987</th> <th>1987-1990</th> <th>1990-1994</th> <th>1994-1999</th> <th>1999-2003</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espaces agricoles et forestiers</td> <td>-0,19%</td> <td>-0,17%</td> <td>-0,26%</td> <td>-0,22%</td> <td>-0,22%</td> <td>-0,08%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Afin de corriger les écarts de valeurs des taux de variation du à l'irrégularité temporelle entre chaque mis à jour du MOS (de 4 à 6 ans), le taux de variation des espaces ruraux a été rapporté annuellement</p> <p>Part de la surface totale convertie en sols bâtis et artificialisés IDF 2003 : 0,065% (Source : enquête TERUTI) Part de la surface totale convertie en sols bâtis et artificialisés France 2003 : 0,086% (Source : enquête TERUTI)</p>		1982-1987	1987-1990	1990-1994	1994-1999	1999-2003	Total	1720,4	2179,2	2177	2056,1	877,9		1982-2003	1982-1987	1987-1990	1990-1994	1994-1999	1999-2003	Espaces agricoles et forestiers	-0,19%	-0,17%	-0,26%	-0,22%	-0,22%	-0,08%
	1982-1987	1987-1990	1990-1994	1994-1999	1999-2003																						
Total	1720,4	2179,2	2177	2056,1	877,9																						
	1982-2003	1982-1987	1987-1990	1990-1994	1994-1999	1999-2003																					
Espaces agricoles et forestiers	-0,19%	-0,17%	-0,26%	-0,22%	-0,22%	-0,08%																					
Calculs	(Surface année x+n – Surface année x) / Surface année x) rapporté au nombre d'année entre l'année x et l'année x+n																										
Unité	% (Taux de variation)																										
Indice final	(277 Ha de consommé soit 0,08%) 0,086%																										
Echelle territoriale disponible	Région																										
Sources hors IDF	CORINE Land Cover : pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000). A l'échelle européenne, l'équivalent du MOS est la couche Corine Land Cover (CLC) du programme européen CORINE (Coordination des Informations sur l'Environnement). Il s'agit d'un programme décennal coordonné par l'Agence Européenne pour l'Environnement, dont l'Institut Français pour l'Environnement (IFEN)																										

	<p>est l'opérateur pour la France. L'échelle de production de CLC (1/100000) ne permet pas une analyse précise mais sa large couverture (27 pays européens), la disponibilité des données pour 1990 et 2000 ainsi qu'un niveau typologique de 44 postes d'occupation du sol permettraient des comparaisons inter-régionales à l'échelle européenne. CLC est suffisant pour décrire la répartition de l'occupation du sol à période fixe (1990 puis 2000).</p> <p>l'Enquête TERUTI pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol. Si la méthodologie utilisée (carrés de 12 Km de côté comportant des points d'enquêtes) n'assure pas la continuité de données sur le territoire et si le niveau de précision se dégrade lorsque les surfaces estimées diminuent, les points hors de l'enquête Terruti comme la fréquence annuelle de ses mises à jour, les enquêtes de terrain permettant de bien appréhender les successions d'occupation du sol point par point et le nombre de postes réparti sur 2 nomenclatures (physique et fonctionnelle) en font un bon outil pour dépeindre l'évolution de l'occupation du sol.</p>
Intérêt	L'espace est reconnu comme une ressource limitée. La conservation des espaces naturels et agricoles est donc souhaitable pour l'équilibre des écosystèmes et l'existence des populations. Les espaces naturels et ruraux d'Île-de-France répondent à différentes fonctions et notamment celle de protection des ressources naturelles (eau, air, sol) et de la biodiversité.
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> +0,8%</p> <p>80 <=> +0%</p> <p>60 <=> -0,1%</p> <p>40 <=> -0,9%</p> <p>20 <=> -2,5%</p> <p>0 <=> -5,7%</p>

Fiche 10	1.1.1 - Diversité des terres		
1.1 - Indice terre	1.1.1.2 - Protection des terres		
	Zones inventoriées		
Définition	Sont retenus les inventaires européens nationaux ou régionaux révélant des zones d'intérêt écologique particulier (Natura 2000, ZICO, ZNIEFF (types I et II)). Ces zones bénéficient d'une protection relative par leur seule connaissance.		
Données sources	Inventaires nationaux et régionaux DIREN ONF Système d'information géographique régional (2006)		
Organismes producteurs	IAURIF DIREN ONF		
Document référent	Espaces naturels en Île de France "L'environnement en Île de France" 2003 IAURIF		
Données brutes	Superficie région (ha)	Zones d'intérêt écologique inventoriées (ha)	Part dans surface totale région
	1 207 244 France	226 849 16 313 371	19% 29,7%
	260 899,44 hectares (avec pSIC notifiées), ou 261 104,2 ha (avec pSIC en cours de notification), soit 21,6 % de la superficie régionale		
Calculs	Surface zones inventoriées/surface totale région		
Unité	%		
Indice final	IDF : 21,6% Fr : 29,7%		
Echelle territoriale disponible	Région, département		
Sources hors IDF	Réseau Natura 2000 (http://www.natura2000.fr/) Les DIREN (http://www.ecologie.gouv.fr)		
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 75% 80 <=> 60% 60 <=> 45% 40 <=> 30% 20 <=> 15% 0 <=> 0%		

Fiche 11	1.1.2 - Qualité des terres
1.1 - Indice terre	1.1.2.1 – Sols agricoles sensibles à l'érosion Aléas : très faible, faible, moyen, fort, très fort
Définition	Sols référencés par grandes typologies comme sensible à l'érosion.
Données sources	Quatre grands facteurs de l'érosion (sol, occupation du sol, topographie et climat) sont pris en compte au travers des paramètres synthétiques disponibles à l'échelle de la France et permettent de décrire les facteurs responsables de l'érosion.
Organismes producteurs	INRA IFEN
Document référent	Cartographie de l'aléa "érosion des sols" en Île-de-France 2000
Données brutes	Aléa très faible : 71,7 % faible : 10,7 % moyen : 10,3 % fort : 6,8 % très fort : 0,6 %
Calculs	-
Unité	%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur Remarque : Les valeurs pour la France seront très prochainement disponibles.	1) Affectation d'un poids reflétant la sensibilité à l'érosion à chaque % (sauf "aléa très faible" qui est ignoré) ; 2) Addition des % pondérés et calcul du pourcentage par rapport au total des terres modifiées. <u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 40% 60 <=> 80% 40 <=> 120% 20 <=> 160% 0 <=> 200%

Fiche 12	1.1.2 - Qualité des terres
1.1 - Indice terre	1.1.2.1 – Densité humaine
	Densité humaine nette
Définition	
Données sources	RGP 1999
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	
Données brutes	Population (sans double compte) en 1999 : 10 952 011 Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail : 5 042 724 Surface régionale : 1207244 Surface urbaine en 1999 :
Calculs	Densité humaine brute : $(10952\ 011 + 5042\ 724) / 1207244 = 12,6$ hab-emploi / km ² Densité humaine nette : $(10952\ 011 + 252169) / 1207244 = 63,4$ hab-emploi / km ²
Unité	Habitant-emploi par km ²
Echelle territoriale disponible	Région, département
Intérêt	Longtemps associée à des images négatives de promiscuité et de surpeuplement, la densification refait surface avec la volonté de lutter contre l'étalement urbain : le principe de proximité est un des grands principes du développement durable, autrement dit la densification est souhaitable car elle permet, entre autres, d'économiser les espaces naturels et agricoles, d'avoir une meilleure efficacité environnemental et énergétique, de mieux rentabiliser le coût et l'utilisation des équipements, d'encourager l'efficience économique, ...
Règle de changement de valeur	
Remarque : Les valeurs pour la France seront très prochainement disponibles.	

Donnée non utilisée dans la version actuelle du calculateur.

INDICE EAU

Fiche 13	1.2.1 – Milieux aquatiques
1.2 – Milieux aquatiques et ressource en eau	Risque de non atteinte du bon état écologique en 2015
Objectif	Elargir la vision de la thématique sur l'eau : aller au-delà de la problématique de la ressource en eau pour la consommation humaine en rendant compte de la qualité de l'eau vis-à-vis des espèces liées aux milieux aquatiques
Définition	<p>L'état écologique est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur ces critères appelés éléments de qualité qui peuvent être de nature biologique (présence d'êtres vivants végétaux et animaux), hydromorphologique ou physico-chimique.</p> <p>L'état écologique comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.</p> <p>Pour chaque type de masse de d'eau, il se caractérise par un écart aux conditions de références qui sont les conditions représentatives d'une eau de surface pas ou très peu influencée par l'activité humaine.</p> <p>Le bon état écologique est défini par de faibles écarts dus à l'activité humaine par rapport aux conditions de référence du type de masse d'eau considéré. Les limites de la classe bon état sont établies sur la base de l'exercice d'inter étalonnage.</p> <p>(source : Circulaire DCE 2005/12 n°14 du 28 juillet 2005 relative à la définition du "bon état" et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface ainsi qu'à la démarche à adopter pendant la phase transitoire (2005-2007), non publiée au JO.)</p>
Données sources	<p>L'évaluation du risque de non atteinte des objectifs a été établie à partir des éléments de qualité des eaux (année 2001) suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la qualité physico-chimique (classe de qualité la moins bonne des 3 altérations Matières Organiques et Oxydables, Phosphore et Azote) ; les macro-invertébrés benthiques (Ecart de l'IBGN par rapport aux valeurs du bon état définies au niveau national) ; les Diatomées (classes de qualité de l'IBD) ; les Poissons (classes de qualité de l'indice Poisson). <p>Chacun de ces éléments est confronté aux prévisions d'évolutions des pressions de pollution, afin de lui attribuer une classe de risque qui s'échelonne de 1 à 4 (faible, moyen, élevé, très élevé).</p> <p>Les risques sont évalués au départ par station de mesures et par indicateurs de qualité puis sont cumulés pour établir un score global. Ce score permet de vérifier la fiabilité du diagnostic en fonction du nombre d'indicateur de qualité pris en compte.</p>
Organismes producteurs	Agence de l'eau Seine Normandie
Document référent	Commission géographiques des rivières d'Île-de-France – Avant-projet du programme de mesures – version 1, janvier 2007
Données brutes	<p>Nombre de masses d'eau pour lesquelles le risque de non atteinte du bon état écologique est estimé faible ou fort</p> <p>Janvier 2007 : 23 masses d'eau à risque faible ; 12 masses d'eau à risque fort</p>
Unité	<p>% du nombre de masses d'eau d'Île-de-France</p> <p>Janvier 2007 : $23/56 = 41\%$ ME risque faible / $12/56 = 21\%$ ME à risque fort</p> <p>Fr : 28,0%</p>
Echelle territoriale disponible	Région, grand bassin hydrographique
Sources hors IDF	
Règle de changement de valeur	<p>- Pondération en affectant un coefficient 2 au risque fort et 1 au risque faible ;</p> <p>- Calcul : $(2 * \text{nb ME risque fort}) + (\text{nb ME risque faible}) / \text{nb ME IDF}$</p> <p>Janvier 2007 : $(2 * 21\% + 41\%) / 3 = 28\%$</p> <p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> 0%</p> <p>80 <=> 20%</p> <p>60 <=> 40%</p> <p>40 <=> 60%</p> <p>20 <=> 80%</p> <p>0 <=> 100%</p>

Fiche 14	1.2.2- Ressource en eau
1.2 - Milieux aquatiques et ressource en eau	1.2.2.1- Masses d'eau superficielles Altération matières organiques et oxydables
Objectif	Mesurer la pollution des eaux de surface par les matières organiques et oxydables, provenant essentiellement des rejets ponctuels
Définition	Degré de dégradation d'une eau vis-à-vis d'un nombre de paramètres dont la manifestation, l'origine ou l'effet sont considérés globalement. Huit paramètres sont regroupés pour l'altération "Matières organiques et oxydables" : la teneur en oxygène dissous, le taux de saturation en oxygène, la demande biochimique en oxygène en 5 jours (DBO5), la demande chimique en oxygène (DCO), l'oxydabilité au permanganate de potassium à chaud en milieu acide, le carbone organique dissous, l'azote Kjeldahl et les ions ammonium. Les matières organiques et oxydables proviennent essentiellement des eaux usées domestiques ou industrielles. Leur dégradation consomme de l'oxygène. La teneur des MOOX traduit ainsi la disponibilité de l'oxygène pour la vie aquatique.
Données sources	Les données sont établies à partir d'un échantillon représentatif de plus de points de mesures caractéristiques (plus de 2000 en 2002), équivalents à des stations de mesure. La représentativité est assurée par une bonne représentation des points de relevés par région dans les strates suivantes, définies a priori : zone d'agriculture entièrement végétale, zone à forte densité d'agriculture animale, zone agricole et urbaine, zone urbaine peu dense, zone urbaine dense, zones naturelles.
Organismes producteurs	SIEAU (Réseau Système d'Information sur l'Eau)-Estimations IFEN (NOPOLU)
Document référent	Base de données régionales IFEN/EIDER (série EA05) - 2002
Données brutes	IDF : <ul style="list-style-type: none"> - très bonne qualité : 10,00% - bonne qualité : 52,50% - qualité moyenne : 15,00% - qualité médiocre : 17,50% - mauvaise qualité : 5,00% (15,00+17,50+5,00 = 37,50%) Fr : <ul style="list-style-type: none"> - très bonne qualité : 14,10% - bonne qualité : 41,69% - qualité moyenne : 28,23% - qualité médiocre : 9,47% - mauvaise qualité : 6,50% (28,23+9,47+6,50 = 44,20%)
Unité	%
Echelle territoriale disponible	Région, départements
Sources hors IDF	Base de données régionales IFEN/EIDER
Règle de changement de valeur	1) Addition des % pour « très bonne qualité » et « bonne qualité ; addition des % pour "qualité moyenne" à "mauvaise qualité" : <u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 20% 60 <=> 40% 40 <=> 60% 20 <=> 80% 0 <=> 100%

Fiche 15	1.2.2- Ressource en eau
1.2 - Milieux aquatiques et ressource en eau	1.2.2.1- Masses d'eau superficielles Altération matières phosphorées
Objectif	Mesurer la pollution des eaux de surface par les matières phosphorées, provenant essentiellement des rejets ponctuels
Définition	<p>Degré d'altération en matières phosphorées.</p> <p>Les limites de classes de qualité pour l'altération matières phosphorées (constituées du phosphore total et des phosphates) sont définies dans les SEQ-Eau à partir des aptitudes de l'eau à la biologie, à la production d'eau potable et aux loisirs.</p> <p>Pour la concentration en phosphates (PO4) les classes sont les suivantes :</p> <p>Qualité très bonne : teneur \leq 0.1mg/l PO4 Qualité bonne : teneur comprise entre 0.1 et 0.5 mg/ Qualité passable : teneur comprise entre 0.5 et 1 mg/l Qualité mauvaise : teneur comprise entre 1 et 2 mg/l Qualité très mauvaise : teneur $>$2mg/l</p>
Données sources	<p>Les données sont établies à partir d'un échantillon représentatif de plus de points de mesures caractéristiques (plus de 2000 en 2002), équivalents à des stations de mesure.</p> <p>La représentativité est assurée par une bonne représentation des points de relevés par région dans les strates suivantes, définies a priori : zone d'agriculture entièrement végétale, zone à forte densité d'agriculture animale, zone agricole et urbaine, zone urbaine peu dense, zone urbaine dense, zones naturelles.</p>
Organismes producteurs	SIEAU (Réseau Système d'Information sur l'Eau) Estimations IFEN (NOPOLU) 2002
Document référent	Base de données régionales IFEN/EIDER (série EA05)
Données brutes	<p>IDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - très bonne qualité : 0% - bonne qualité : 42,50% - qualité moyenne : 37 ,50% - qualité médiocre : 7,50% - mauvaise qualité : 12,50% <p>(37,50+7,50+12,50 = 57,50%)</p> <p>Fr :</p> <ul style="list-style-type: none"> - très bonne qualité : 3,05% - bonne qualité : 47,04% - qualité moyenne : 35 ,21% - qualité médiocre : 9,35% - mauvaise qualité : 5,34% <p>(35,21+9,35+5,34 = 49,90%)</p>
Echelle territoriale disponible	Région, département
Sources hors IDF	Base de données régionales IFEN/EIDER
Règle de changement de valeur	<p>1) Addition des % pour « très bonne qualité » et « bonne qualité ; addition des % pour "qualité moyenne" à "mauvaise qualité.</p> <p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 \Leftrightarrow 0% 80 \Leftrightarrow 20% 60 \Leftrightarrow 40% 40 \Leftrightarrow 60% 20 \Leftrightarrow 80% 0 \Leftrightarrow 100%</p>

Fiche 16	1.2.2- Ressource en eau
1.2 - Milieux aquatiques et ressource en eau	1.2.2.1- Masses d'eau superficielles Altération NO3
Objectif	Mesurer la pollution des eaux de surface par les nitrates d'origine diffuse essentiellement
Définition	Degré d'altération NO3. Les limites de classes de qualité pour l'altération nitrates définies dans les SEQ-Eau à partir des aptitudes de l'eau à la biologie, à la production d'eau potable et aux loisirs, sont les suivantes pour la concentration en nitrates (NO3) : Qualité très bonne : teneur <= 2mg/l NO3 Qualité bonne : teneur comprise entre 2 et 10 mg/l Qualité passable : teneur comprise entre 10 et 25 mg/l Qualité mauvaise : teneur comprise entre 25 et 50 mg/l Qualité très mauvaise : teneur >50mg/l
Données sources	Les données sont établies à partir d'un échantillon représentatif de plusieurs points de mesures caractéristiques (plus de 2000 en 2002), équivalents à des stations de mesure. La représentativité est assurée par une bonne représentation des points de relevés par région dans les strates suivantes, définies a priori : zone d'agriculture entièrement végétale, zone à forte densité d'agriculture animale, zone agricole et urbaine, zone urbaine peu dense, zone urbaine dense, zones naturelles.
Organismes producteurs	SIEAU (Réseau Système d'Information sur l'Eau) Estimations IFEN (NOPOLU)
Document référent	Base de données régionales IFEN/EIDER (série EA05) 2002
Données sources	IDF <ul style="list-style-type: none"> - très bonne qualité : 0% - bonne qualité : 0% - qualité moyenne : 47 ,5% - qualité médiocre : 50% - mauvaise qualité : 2,5% France <ul style="list-style-type: none"> - très bonne qualité : 3,06% - bonne qualité : 37,13% - qualité moyenne : 33 ,33% - qualité médiocre : 25,19% - mauvaise qualité : 1,30%
Echelle territoriale disponible	Région
Sources hors IDF	Base de données régionales IFEN/EIDER
Règle de changement de valeur	1) Addition des % pour « très bonne qualité » et « bonne qualité ; addition des % pour "qualité moyenne" à "mauvaise qualité." <u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 20% 60 <=> 40% 40 <=> 60% 20 <=> 80% 0 <=> 100%

Fiche 17	1.2.2- Ressource en eau																
1.2 - Milieux aquatiques et ressource en eau	1.2.2.1- Masses d'eau souterraines Retraits totaux des eaux en % du potentiel renouvelable																
Définition	<p>Retraits : Volumes d'eau prélevés définitivement ou temporairement dans le milieu naturel (plans d'eau, cours d'eau ou nappes souterraines) par pompage ou par dérivation. Le prélèvement diffère de la consommation. Le volume consommé est la part du volume qui, après usage, n'est pas restitué au cycle de l'eau continentale, à proximité du lieu de prélèvement. Il peut s'agir des quantités évaporées, absorbées, et des fuites dans les réseaux.</p> <p>Pluies efficaces : Ressources en eau disponible pour l'écoulement, l'alimentation des eaux souterraines et les prélèvements. Il s'agit de la quantité de pluies tombée dont on soustrait les quantités évaporées ou transpirée par les végétaux (évapotranspiration)</p>																
Données sources	<p>Prélèvements : Données sont obtenues soit par relevés de compteurs volumétriques, soit par estimation forfaitaire (débit horaire maximum de la pompe, surface irriguée, ...). Les prélèvements effectués par les centrales nucléaires sont inclus. Sont exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prélèvements destinés aux turbinages dans les usines hydroélectriques (redevance de " dérivation ") et le stockage de retenue pour la régulation des crues ; - les prélèvements d'eaux saumâtres ou salées (ce qui exclut les prélèvements de certaines centrales thermiques). <p>Pluies efficaces : Les valeurs de pluies efficaces sont modélisées, au pas de temps mensuel, à partir d'un ensemble de stations hydrologiques et climatologiques sélectionnées par la Direction de l'Eau et de valeur de la réserve utile des sols, pour lesquelles une valeur représentative à l'échelle des pseudo-cantons a été fournie par l'INRA. Ces valeurs sont agrégées et pondérées, en fonction des superficies, par l'IFEN, par département.</p>																
Organismes producteurs	Agence de l'eau, INRA et l'IFEN																
Document référent	Base de données régionales IFEN/EIDER (série EA01) Base de données régionales IFEN/EIDER (série EA17)																
Données brutes	<table border="1" data-bbox="676 1344 1452 1621"> <thead> <tr> <th data-bbox="676 1344 944 1415">m3</th> <th data-bbox="951 1344 1136 1415">DF données 2000</th> <th data-bbox="1142 1344 1452 1415">France données 2002</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="676 1424 944 1514">Retraits souterrains</td> <td data-bbox="951 1424 1136 1514">396 320 200 (en 2002) 375 972 300 (en 2000)</td> <td data-bbox="1142 1424 1452 1514">6 239 990 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="676 1523 944 1559">Retraits surface</td> <td data-bbox="951 1523 1136 1559">1 286 200 400</td> <td data-bbox="1142 1523 1452 1559">26 923 962 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="676 1568 944 1603">Retraits totaux</td> <td data-bbox="951 1568 1136 1603">1 682 520 600</td> <td data-bbox="1142 1568 1452 1603">33 163 952 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="676 1612 944 1630">Pluies efficaces</td> <td data-bbox="951 1612 1136 1630">2 780 000 000</td> <td data-bbox="1142 1612 1452 1630">220 500 000 000</td> </tr> </tbody> </table>		m3	DF données 2000	France données 2002	Retraits souterrains	396 320 200 (en 2002) 375 972 300 (en 2000)	6 239 990 000	Retraits surface	1 286 200 400	26 923 962 000	Retraits totaux	1 682 520 600	33 163 952 000	Pluies efficaces	2 780 000 000	220 500 000 000
m3	DF données 2000	France données 2002															
Retraits souterrains	396 320 200 (en 2002) 375 972 300 (en 2000)	6 239 990 000															
Retraits surface	1 286 200 400	26 923 962 000															
Retraits totaux	1 682 520 600	33 163 952 000															
Pluies efficaces	2 780 000 000	220 500 000 000															
Calculs	volume total prélevé / volume pluies efficaces																
Indice final	IDF : 60% Fr : 15%																
Echelle territoriale disponible	Région, département																
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> 0%</p> <p>80 <=> 20%</p> <p>60 <=> 40%</p> <p>40 <=> 60%</p> <p>20 <=> 80%</p> <p>0 <=> 100%</p>																

Fiche 18	1.2.3- Gestion intégrée		
1.2 - Milieux aquatiques et ressource en eau	Avancement des SAGE		
Objectif			
Définition	La loi sur l'eau du 3 janvier 19921 impose une planification systématique et obligatoire des ressources en eau par la création des SDAGE et des SAGE. Sont concernés par ces schémas les comités de bassin. Ceux-ci ont valeur réglementaire et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ces dispositions. Le SDAGE définit les grandes orientations, les SAGE s'apparentent à des programmes d'actions, définis à une échelle plus locale.		
Données sources	Nombre de SAGE mis en œuvre, élaborés, et dont le périmètre a été défini.		
Organismes producteurs	Ministère chargé de l'environnement (Direction de l'eau) 2003		
Document référent	Base de données régionales IFEN/EIDER (série EA27)		
Données brutes		Île-de-France	France
	Superficie SAGE mis en œuvre	57 110 ha	1 150 300ha
	Superficie des SAGE élaborés	462 510 ha	10 355 300ha
	Superficie des SAGE dont le périmètre a été défini	167 990 ha	3 813 700ha
	Surface totale SAGE	687 610 ha	15 319 300ha
Calculs	Superficie SAGE mis en œuvre/superficie totale concernée par les SAGE		
Unité	%		
Indice final	IDF : 8,3% Fr : 7,5%		
Echelle territoriale disponible	Région, département		
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 100% 80 <=> 80% 60 <=> 60% 40 <=> 40% 20 <=> 20% 0 <=> 0%		

INDICE AIR

Fiche 19	1.3.1 - Qualité locale de l'air						
1.3 - Indice air	1.3.1.1 - Concentration NO2						
Définition	<p>Certains polluants jouent un rôle important dans la pollution atmosphérique notamment le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Bien que leurs effets soient différents, il est fréquent de raisonner sur la somme de NO et de NO2, exprimée en équivalent-NO2, que l'on caractérise par le terme Nox. Avec le dioxyde de soufre, les Nox sont à l'origine des dépôts acides. Ils sont également des éléments précurseurs de la pollution photo-chimique.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">Directives européennes</td> <td style="text-align: center;">Valeur limite annuelle 2005 : 50 µg/m3 2010 : 40 µg/m3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Réglementation française</td> <td style="text-align: center;">Valeur limite moyenne annuelle 2006 : 4860 µg/m3 2010 : 40 µg/m3</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Objectif de qualité : 40 µg/m3 en moyenne annuelle</td> </tr> </table>	Directives européennes	Valeur limite annuelle 2005 : 50 µg/m3 2010 : 40 µg/m3	Réglementation française	Valeur limite moyenne annuelle 2006 : 4860 µg/m3 2010 : 40 µg/m3	Objectif de qualité : 40 µg/m3 en moyenne annuelle	
Directives européennes	Valeur limite annuelle 2005 : 50 µg/m3 2010 : 40 µg/m3						
Réglementation française	Valeur limite moyenne annuelle 2006 : 4860 µg/m3 2010 : 40 µg/m3						
Objectif de qualité : 40 µg/m3 en moyenne annuelle							
Données sources	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures et moyennes des stations urbaines, périurbaines et rurales du réseau Airparif servant à calculer la pollution de fond, - Mesures et moyennes des stations trafic, du réseau Airparif servant à calculer la pollution en proximité du trafic. 						
Objectif	Le NO2 fait partie des 4 polluants qui constituent l'indice ATMO destiné à mesurer la pollution atmosphérique en France						
Organismes producteurs	AIRPARIF Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ADEME- BDQA/ fédération ATMO						
Document référent	Relevés des mesures moyennes année civile 2005 Dioxyde d'azote et Nox Année civile 2005 Bilan de la qualité de l'air en France en 2006						
Données brutes en concentrations	<p>Moyennes annuelles calculées à partir des mesures horaires</p> <p>pollution de fond (stations urbaines, périurbaines et rurales) : 35,2 µg/m3</p> <p>pollution trafic : 83,3 µg/m3</p> <p>France concentration moyenne annuelle (2006) : 24,1 µg/m3</p>						
Calculs	a/ Concentration moyenne fond b/ Concentration moyenne proximité trafic						
Unité	µg/m3						
Indices finaux	<p>IDF :</p> <p>a/ 35,2 µg/m3</p> <p>b/ 83,3 µg/m3</p> <p>Fr (moyenne) : 24,1 µg/m3</p>						
Echelle territoriale disponible	Région, département						
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> 0 µg/m3</p> <p>80 <=> 40 µg/m3</p> <p>60 <=> 50 µg/m3</p> <p>40 <=> 75 µg/m3</p> <p>20 <=> 100 µg/m3</p> <p>0 <=> 200 µg/m3</p>						

Fiche 20	1.3.1 - Qualité locale de l'air		
1.3 - Indice air	1.3.1.2 - Concentration O3		
Définition	<p>L'ozone troposphérique est à distinguer de l'ozone stratosphérique indispensable à la vie, notamment via la protection qu'il offre contre les ultraviolets. Ce n'est pas un polluant primaire, émis directement par une source, mais secondaire résultant de l'interaction physico-chimique de composés anthropiques comme les oxydes d'azote, et de facteurs naturels comme le rayonnement ultraviolet.</p> <p>Les phénomènes de formation de l'ozone sont complexes et s'analysent à une échelle très grande (les précurseurs sont parfois transportés par les masses d'air sur plusieurs centaines de kilomètres).</p> <table border="1" data-bbox="671 573 1431 878"> <tr> <td data-bbox="671 573 874 878">Directives européennes</td> <td data-bbox="874 573 1431 878"> L'UE a fixé des concentrations de référence reprises par la législation française : - 1^{er} seuil d'alerte : 240 microgrammes par m3 sur 3 heure consécutives - seuil d'information et de recommandation : 180 microgrammes par m3 en moyenne horaire - seuil de la protection de la santé humaine : 120 microgrammes par m3 en moyenne sur 8 heures consécutive </td> </tr> </table> <p>L'ozone est un gaz irritant. Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires y sont particulièrement sensibles.</p>	Directives européennes	L'UE a fixé des concentrations de référence reprises par la législation française : - 1 ^{er} seuil d'alerte : 240 microgrammes par m3 sur 3 heure consécutives - seuil d'information et de recommandation : 180 microgrammes par m3 en moyenne horaire - seuil de la protection de la santé humaine : 120 microgrammes par m3 en moyenne sur 8 heures consécutive
Directives européennes	L'UE a fixé des concentrations de référence reprises par la législation française : - 1 ^{er} seuil d'alerte : 240 microgrammes par m3 sur 3 heure consécutives - seuil d'information et de recommandation : 180 microgrammes par m3 en moyenne horaire - seuil de la protection de la santé humaine : 120 microgrammes par m3 en moyenne sur 8 heures consécutive		
Données sources	Mesures et moyennes des stations urbaines, périurbaines et rurales du réseau Airparif servant à calculer la pollution de fond		
Objectif	L'O3 fait partie des 4 polluants qui constituent l'indice ATMO destiné à mesurer la pollution atmosphérique en France Ce polluant est de plus en plus problématique avec la multiplication des vagues de chaleur		
Organismes producteurs	AIRPARIF ADEME- BDQA/ fédération ATMO		
Document référent	Relevés des mesures moyennes année civile 2005 Ozone		
Données sources	Moyennes annuelles calculées à partir des mesures horaires 40 µg/m3 France (concentration moyenne annuelle (2006) : 50 µg/m3		
Calculs	Concentration moyenne		
Unité	µg/m3		
Indices finaux	IDF : 40 µg/m3 Fr : 50 µg/m3		
Echelle territoriale disponible	Région, département		
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 0 >= 240 µg/m3 100 <=> 0 µg/m3 80 <=> 40 µg/m3 60 <=> 80 µg/m3 40 <=> 120 µg/m3 20 <=> 180 µg/m3 0 <=> 240 µg/m3		

Fiche 21	1.3.1 - Qualité locale de l'air				
1.3 - Indice air	1.3.1.3 - Concentration PM 10				
Définition	<p>Les poussières se distinguent entre elles par leur taille. Les poussières dites "respirables" sont celles qui ont un diamètre aérodynamique moyen inférieur à 10 µm (notée PM10). Leur taille est suffisamment faible pour rentrer dans les poumons. Elles sont générées par les activités anthropiques telles que les industries, le chauffage domestique ou encore le trafic automobile.</p> <p>Polluants irritants, leur toxicité est accentuée du fait qu'elles peuvent transporter des composés nocifs et cancérigènes (plomb, hydrocarbures...).</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">Directives européennes</td> <td style="text-align: center;">Valeur limite annuelle 40 µg/m³</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Réglementation française</td> <td style="text-align: center;">Valeur limite annuelle 40 µg/m³ Objectif de qualité 30 µg/m³</td> </tr> </table>	Directives européennes	Valeur limite annuelle 40 µg/m ³	Réglementation française	Valeur limite annuelle 40 µg/m ³ Objectif de qualité 30 µg/m ³
Directives européennes	Valeur limite annuelle 40 µg/m ³				
Réglementation française	Valeur limite annuelle 40 µg/m ³ Objectif de qualité 30 µg/m ³				
Objectifs	<p>Les PM 10 font partie des 4 polluants qui constituent l'indice ATMO destiné à mesurer la pollution atmosphérique en France</p> <p>Ce polluant est très préoccupant de par les risques sanitaires qu'il induit avec 386 000 décès prématurés par an en Europe en 2000.</p>				
Données sources	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures et moyennes des stations urbaines, périurbaines et rurales du réseau Airparif servant à calculer la pollution de fond ; - Mesures et moyennes des stations trafic, du réseau Airparif servant à calculer la pollution en proximité du trafic. 				
Organismes producteurs	AIRPARIF ADEME- BDQA/ fédération ATMO				
Document référent	Relevés des mesures moyennes année civile 2005 - PM10				
Données brutes	<p>Moyennes annuelles calculées à partir des mesures horaires :</p> <p>a/ pollution de fond (stations urbaines, périurbaines et rurales) : 21 µg/m³ ;</p> <p>b/ pollution trafic : 40 µg/m³.</p> <p>France concentration moyenne annuelle (2006) : 20,1 µg/m³.</p>				
Calculs	Concentration moyenne				
Unité	µg/m ³				
Indices finaux	<p>IDF :</p> <p>a) 21 µg/m³</p> <p>b) 40 µg/m³</p> <p>Fr : 20,1 µg/m³</p>				
Echelle territoriale disponible	Région				
Règle de changement de valeur : La valeur utilisée pour la France est la même que pour l'Île-de-France.	<p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> 50%</p> <p>80 <=> 100%</p> <p>60 <=> 200%</p> <p>40 <=> 300%</p> <p>20 <=> 400%</p> <p>0 <=> 500%</p>				

Fiche 22	1.3.2 - Atmosphère globale																		
1.3 - Indice air	Emissions équivalent Carbone par habitant																		
Définition Objectifs	Emissions en équivalent carbone du territoire rapporté à l'habitant Mesurer la contribution d'un territoire à travers le mode de vie de ses habitants au réchauffement global de la planète L'objectif est d'atteindre 2 tonnes d'émissions de Co2 par habitant.																		
Données sources	<p>Inventaire CORINAIR.</p> <p>Le CITEPA a développé le Système National d'Inventaires des Emissions de Polluants dans l'Atmosphère dans le cadre du programme CORALIE (Coordination de la RéALisation des Inventaires d'Emissions) avec le concours financier du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).</p> <p>Potentiel de réchauffement global</p> <p><i>Si les émissions de certains gaz à effet de serre tels que le méthane ou le protoxyde d'azote sont relativement réduites, certaines sont plus puissantes que d'autres en ce sens qu'elles provoquent davantage de chaleur emprisonnée. C'est ce que l'on appelle le potentiel de réchauffement global (PRG). En théorie, cet indicateur vise à regrouper sous une seule valeur l'effet additionné de toutes les substances contribuant à l'effet de serre. Conventionnellement, on se limite pour l'instant aux GES (gaz à effet de serre direct) et plus particulièrement aux 6 gaz du protocole de Kyoto (CO2, CH4, N2O, HFC, PFC et SF6). Cet indicateur est exprimé en " tonnes équivalent CO2 ". Par définition l'effet de serre attribué au CO2 est fixé à 1 et celui des autres substances relativement au CO2. L'indicateur est fixé sur la base d'un horizon fixé à 100 ans afin de tenir compte de la durée de séjour des différentes substances dans l'atmosphère. Par exemple, un kilogramme de méthane aura, sur une période de 100 ans, le même effet que 21 kilogrammes de CO2. En raison d'une dégradation du CH4 et du N2O plus lente dans l'atmosphère, le PRG varie en fonction de la période de temps considérée.</i></p>																		
Organismes producteurs	CITEPA																		
Document référent	CITEPA – Emissions dans l'air en France, métropole. Mise à jour février 2005 - Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN																		
Données sources	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Echelon</th> <th>Série</th> <th>Population 2006</th> <th>Ktequiv CO2/an/hab</th> <th>Millions de tonnes en 2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Potentiel de Réchauffement Global Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN</td> <td>11, 491 millions</td> <td>4,8 tonnes</td> <td>55,653</td> </tr> <tr> <td>France métropolitaine</td> <td>Potentiel de Réchauffement Global</td> <td>61,167 millions</td> <td>11,12 tonnes</td> <td>680 (hors puits)</td> </tr> </tbody> </table>	Echelon	Série	Population 2006	Ktequiv CO2/an/hab	Millions de tonnes en 2000	ILE DE FRANCE	Potentiel de Réchauffement Global Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN	11, 491 millions	4,8 tonnes	55,653	France métropolitaine	Potentiel de Réchauffement Global	61,167 millions	11,12 tonnes	680 (hors puits)			
Echelon	Série	Population 2006	Ktequiv CO2/an/hab	Millions de tonnes en 2000															
ILE DE FRANCE	Potentiel de Réchauffement Global Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN	11, 491 millions	4,8 tonnes	55,653															
France métropolitaine	Potentiel de Réchauffement Global	61,167 millions	11,12 tonnes	680 (hors puits)															
Calculs	Emissions en t et kt equiv CO2/habitant																		
Unité	t et kt equiv CO2/habitant																		
Indice final	IDF : 4,8tequiCO2/hab Fr : 11,12tequiCO2/hab																		
Echelle territoriale disponible Règle de changement de valeur	Pays, Région, département <u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0 teq Co2 80 <=> 2teq Co2 60 <=> 4 teq Co2 40 <=> 6 teq Co2 20 <=> 8 teq Co2 0 <=> 10 teq Co2																		

Fiche 23

1.3.2 - Atmosphère globale

1.3 - Indice air	Emissions équivalent acide par habitant															
Définition	Part du territoire dans la contribution nationale à l'acidification de l'atmosphère.															
Données sources	<p>Inventaire CORINAIR.</p> <p>Le CITEPA a développé le Système National d'Inventaires des Emissions de Polluants dans l'Atmosphère dans le cadre du programme CORALIE (Coordination de la RéALisation des Inventaires d'Emissions) avec le concours financier du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).</p> <p>L'équivalent acide (Aeq) caractérise la quantité globale de substances rejetées dans l'atmosphère qui contribuent aux phénomènes d'acidification des milieux terrestre, aérien et aqueux. Cet indicateur est basé sur la mobilisation potentielle de l'ion H+.</p> <p><i>Les équilibres chimiques spécifient qu'une molécule de SO2 pourra produire deux ions H+, alors qu'une molécule de Nox ou de NH3 produira un ion H+. En supposant que chaque molécule émise interviendra dans une réaction de ce type, on peut donc définir une pondération représentant son potentiel d'acidification, en divisant chaque substance par sa masse molaire : 2 x émissions SO2 (t) / 64 + 1 x émissions Nox (t) / 46 + 1 x émissions NH3 (t) / 17. Le résultat de ce calcul est l'équivalent-acide exprimé en tonnes équivalent acide.</i></p>															
Organismes producteurs	CITEPA															
Objectifs	A définir.. intérêt de la fiche ? Données manquantes...															
Données sources	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Echelon</th> <th>Série</th> <th>Population 2006</th> <th>Kt en 2005</th> <th>Kg Aeq/an/hab</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Equivalent Acide Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN</td> <td>11, 491 millions</td> <td>?</td> <td>?</td> </tr> <tr> <td>France métropolitaine</td> <td>Equivalent Acide Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN</td> <td>61,167 millions</td> <td>84,5</td> <td>0,0014</td> </tr> </tbody> </table>	Echelon	Série	Population 2006	Kt en 2005	Kg Aeq/an/hab	ILE DE FRANCE	Equivalent Acide Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN	11, 491 millions	?	?	France métropolitaine	Equivalent Acide Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN	61,167 millions	84,5	0,0014
Echelon	Série	Population 2006	Kt en 2005	Kg Aeq/an/hab												
ILE DE FRANCE	Equivalent Acide Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN	11, 491 millions	?	?												
France métropolitaine	Equivalent Acide Source CITEPA / CORALIE / format SECTEN	61,167 millions	84,5	0,0014												
Calculs	Equivalent acide émis/ha															
Unité	tequivalent acide/ha															
Indices finaux	IDF : 0,5 Fr : 0,0014															
Echelle territoriale disponible	Région, département															
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes de classes</u></p> <p>100 <=> 0 t aeq/ha 80 <=> 500 t aeq/ha 60 <=> 1000 t aeq/ha 40 <=> 1500 t aeq/ha 20 <=> 2000 t aeq/ha 0 <=> 2500 t aeq/ha</p>															

INDICE FAUNE ET FLORE

Fiche 24	1.4.1 - Faune		
1.4 – Faune, flore et habitats	Espèces animales menacées		
Objectif	Rendre compte de la représentation des espèces menacées par les pressions. Une forte représentation est plutôt un indicateur de bonne biodiversité, dans la mesure où l'absence d'espèces menacées montre que la pression ne permet pas l'existence d'espèces dans leur limite d'aire géographique de répartition (?)		
Définition	Espèces animales soumises à des pressions pouvant mener à leur extinction (classification des menaces : en danger, vulnérable, rares, indéterminé, à surveiller, en décroissance)		
Données sources	Inventaires du Muséum national d'histoire naturelle		
Organismes producteurs	Muséum national d'histoire naturelle		
Document référent	Inventaire national du patrimoine naturel 2005		
Données sources		Île de France	France
	Espèces animales existantes (vertébrés)	275	1 004
	Espèces animales menacées (vertébrés) (en danger ou vulnérables)	26	144
Calculs	Nombres espèce menacées/nombre espèces inventoriées		
Unité	%		
Indice final	IDF : 9,4% Fr : 14,3%		
Echelle territoriale disponible	Région, département, commune		
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 2% 60 <=> 4% 40 <=> 8% 20 <=> 16% 0 <=> 32%		

Fiche 25	1.4.2 - Flore										
1.4 - Faune, flore et habitats	Espèces végétales menacées										
Objectif	Rendre compte de la représentation des espèces menacées par les pressions. Une forte représentation est plutôt un indicateur de bonne biodiversité, dans la mesure où l'absence d'espèces menacées montre que la pression ne permet pas l'existence d'espèces dans leur limite d'aire géographique de répartition (?)										
Définition	Espèces végétales menacées										
Données sources	Inventaires de la flore régionale										
Organismes producteurs	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien										
Document référent	Inventaires de la flore régionale 2005										
Données brutes	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Île-de-France</th> <th>France</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces végétales existantes</td> <td>1 700</td> <td>6 067</td> </tr> <tr> <td>Espèces végétales menacées (en danger ou vulnérables)</td> <td>19</td> <td>387</td> </tr> </tbody> </table>			Île-de-France	France	Espèces végétales existantes	1 700	6 067	Espèces végétales menacées (en danger ou vulnérables)	19	387
	Île-de-France	France									
Espèces végétales existantes	1 700	6 067									
Espèces végétales menacées (en danger ou vulnérables)	19	387									
Calculs	espèces végétales menacées/espèces végétales existantes										
Unité	%										
Indice final	IDF : 1,1% Fr : 6,37%										
Echelle territoriale disponible	Région, département, commune										
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 2% 60 <=> 4% 40 <=> 8% 20 <=> 16% 0 <=> 32%										

Fiche 26	1.4.3 - Habitats
1.4 - Faune, flore et habitats	Diversité des habitats (zones Natura 2000)
Objectif	Rendre compte de la diversité des habitats naturels spécifiques retenus au niveau européen pour constituer le réseau Natura 2000
Définition	Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et " Habitats " de 1979 et 1992. Ne sont retenus pour cet indicateur que les sites désignés au titre de la directive « Habitats », c'est-à-dire les zones spéciales de conservation (ZSC) ou les propositions de sites d'intérêt communautaire (PSIC).
Données sources	Inventaire européen Natura 2000 révélant des zones d'intérêt écologique
Organismes producteurs	DIREN Île de France MEDD/MNHN.
Document (?) référent	Données SIG DIREN (Convention d'échange DIREN/IAURIF) IFEN (site internet)
Données brutes	IDF sept. 2006 : 39 996 ha France (2004) : 4 887 272 ha
Calculs	Surface ZSC+PSIC/surface région
Unité	%
Indice final	IDF : 3,30% Fr : 8,8%
Echelle territoriale disponible	Région, département, commune
Règle de changement de valeur	Bornes de classes 100 <=> 25% 80 <=> 20% 60 <=> 15% 40 <=> 10% 20 <=> 5% 0 <=> 0 %

Indice Utilisation des ressources

Fiche 27	1.5.1 - Energie				
1.5 - Utilisation des ressources	Consommation finale par habitant				
Définition	Consommation d'énergie finale : consommation d'énergie finale – nette des pertes de distribution (exemple : pertes en lignes électriques) – de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie). La consommation finale énergétique exclut les énergies utilisées en tant que matière première (dans la pétrochimie notamment).				
Objectifs	La consommation d'énergie, en augmentation régulière, est le principal responsable des émissions en gaz à effet de serre. De nombreuses politiques s'emploient à réduire cette consommation, l'indicateur est donc primordial.				
Données sources	Enquête du MINEFI				
Organismes producteurs	MINEFI (Direction Générale de l'Energie et des matières première observatoire de l'Energie)				
Documents référents	<p>"L'énergie dans les régions statistiques 2002" « L'énergie en France, édition 2006 » Direction Générale de l'énergie et des matières premières. Observatoire de l'Energie (DGEMP)</p> <p><i>Données actualisées tous les deux ans selon nouvelle méthodologie.</i></p>				
Données sources	Echelle	Population	Mtep	tep/hab/an	
	Île De France (2002)	11, 171 millions	24,381	2,2	
	France métropolitaine (2006)	61,167 millions	161	2,6	
Calculs	Consommation finale énergétique/nombre habitants				
Unité	Tep/hab				
Indice final	IDF : 2,2 tep/hab Fr : 2,6 tep/hab				
Echelle territoriale disponible	Région, pays				
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0 tep/hab 80 <=> 0,95 tep/hab 60 <=> 1,90 tep/hab 40 <=> 3,80 tep/hab 20 <=> 7,60 tep/hab 0 <=> 15,20 tep/hab				

Fiche 28	1.5.1 - Energie
1.5 - Utilisation des ressources	Consommation finale par hectare
Définition	Consommation d'énergie finale : consommation d'énergie finale – nette des pertes de distribution (exemple : pertes en lignes électriques) – de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie). La consommation finale énergétique exclut les énergies utilisées en tant que matière première (dans la pétrochimie notamment).
Données sources	Enquête du MINEFI
Organismes producteurs	MINEFI (Direction Générale de l'Energie et des matières première observatoire de l'Energie)
Documents référents	"L'énergie dans les régions statistiques 2002" « L'énergie en France, édition 2006 » Direction Générale de l'énergie et des matières premières. Observatoire de l'Energie (DGEMP) <i>Données actualisées tous les deux ans selon nouvelle méthodologie.</i>
Données brutes	IDF : Consommation finale énergétique 2002 : 24,381 Mtep Superficie région : 12 012 000 ha Fr : Consommation finale énergétique 2006 : 161M tep Superficie : 54 908 687 ha
Calculs	consommation finale énergétique/superficie régionale
Unité	Tep/ha
Indice final	IDF : 2,02 tep/ha Fr : 2,93 tep/ha
Echelle territoriale disponible	Région, pays
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0 tep/ha 80 <=> 0,95 tep/ha 60 <=> 1,90 tep/ha 40 <=> 3,8 tep/ha 20 <=> 7,6 tep/ha 0 <=> 15,2 tep/ha

Fiche 29	1.5.1 - Energie
1.5 - Utilisation des ressources	Intensité énergétique
Définition	Rapport de la consommation d'énergie au PIB (Produit Intérieur Brut) représente la quantité d'énergie nécessaire pour constituer une unité de PIB..
Données sources	Enquête du MINEFI Données INSEE
Objectifs	L'évolution de cette intensité montre la capacité de l'économie à générer de la richesse en utilisant plus ou moins d'énergie. L'intensité énergétique se décline généralement par secteur.
Organismes producteurs	MINEFI INSEE
Document référent	"L'énergie dans les régions statistiques 2002" « L'énergie en France, édition 2006 » Direction Générale de l'énergie et des matières premières. Observatoire de l'Energie (DGEMP) <i>Données actualisées tous les deux ans selon nouvelle méthodologie. (pour l'IDF ?)</i>
Données brutes	IDF : Consommation finale énergétique 2002 : 24, 381 millions de tep PIB 2002 IDF : 441 315 millions d'euros <i>Rappel : données référence 2002</i> France Consommation finale énergétique 2004 : 161Mtep PIB 2004 : 1 659 020 Meuros
Calculs	Consommation finale énergétique/PIB
Unité	ktep/eurosPIB
Indice final	IDF : 0,055 ktep/eurosPIB Fr : 0,097 ktep/euros PIB
Echelle territoriale disponible	Région, pays
Règle de changement de valeur	Règle définie prenant les USA comme "mauvais élève de la classe" : <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0 GJ/€ 80 <=> $3,00 * 10^{-3}$ GJ/€80 <=> 0,071 ktep/euros 60 <=> $6,00 * 10^{-3}$ GJ/€60 <=> 0,14 ktep/euros 40 <=> $9,00 * 10^{-3}$ GJ/€40 <=> 0,21 ktep/euros 20 <=> $1,2 * 10^{-2}$ GJ/€20 <=> 0,28 ktep/euros 0 <=> $1,5 * 10^{-2}$ GJ/€0 <=> 0,35 ktep/euros

Fiche 30	1.5.1 - Energie
1.5 - Utilisation des ressources	Consommation finale d'énergie renouvelable
Définition	<p>Une partie de l'énergie consommée est issue de sources d'énergies renouvelables.</p> <p>On distingue les énergies renouvelables thermiques et électriques</p> <p>Le contexte régional francilien permet de confondre ici consommation et production. Les chiffres de la production énergétique en matière d'énergies renouvelables sont donc basés sur les ktep produits.</p> <p><i>Energies renouvelables thermiques : hydraulique représente, les déchets urbains, le bois-énergie, l'éolien, le biogaz et le solaire photovoltaïque.</i></p>
Objectifs	<p>Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie est un objectif européen de plus en plus fort qui complète les mesures d'atténuation du réchauffement climatique.</p> <p>L'enjeu est majeur car il permet également de substituer aux énergies fossiles bientôt épuisées des énergies au potentiel quasi illimité.</p>
Données sources	<p>Enquête du MINEFI Données ADEME, ARENE</p>
Organismes producteurs	<p>MINEFI ADEME ARENE</p>
Document référent	<p>« L'énergie en France, édition 2006 » Direction Générale de l'énergie et des matières premières. Observatoire de l'Energie (DGEMP) Tableau de bord de l'énergie en Île-de-France – synthèse 2006 (ARENE, ADEME)</p>
Données brutes	<p>IDF : Consommation finale énergétique 2002 : 22,3 Mtep Consommation finale énergétique issue d'énergies renouvelables : 1 Mtep</p> <p>Fr : Consommation finale énergétique en 2005 : 161 Mtep Consommation finale énergétique issue d'énergies renouvelables : 15,085 Mtep</p>
Calculs	<p>Production énergie renouvelables thermiques/consommation totales énergétique</p>
Unité	<p>%</p>
Indice final	<p>IDF : 4,48% Fr : 9,37%</p>
Echelle territoriale disponible	<p>Région, pays</p>
Règle de changement de valeur	<p>Bornes des classes</p> <p>100 <=> 100%</p> <p>80 <=> 80%</p> <p>60 <=> 60%</p> <p>40 <=> 40%</p> <p>20 <=> 20%</p> <p>0 <=> 0%</p>

Fiche 31	1.5.2 - Agriculture
1.5 - Utilisation des ressources	Production alimentaire (céréalière) par hectare de récolte
Définition	Préalable : hiérarchisation des surfaces agricoles d'importance. Pour l'Île-de-France, sont retenues les cultures céréalières. Les céréales ne sont pas la seule production alimentaire, mais représentent un bon indicateur à l'échelle mondiale, car elles satisfont les besoins de base des populations. Rendement en tonnes/ha des grandes cultures céréalières régionales.
Données sources	Typologie et répartition en surface des grandes cultures céréalières franciliennes. Surface Agricole Utilisée (SAU). Productions agricoles en quintaux. Recensement agricole 2000.
Organismes producteurs	AGRESTE statistique agricole annuelle (définitive 2005, semi définitive 2006) DDAF/DRIAF services statistiques
Document référent	Mémento "Résultats 2005 et années antérieures enquête sur la structure des exploitations agricoles 2003" DRIAF
Données brutes	IDF Surfaces céréalières 2005 : 348 694 ha Production 2005 (unité 1000 quintaux) : 26 912,3 soit 2 691 230 tonnes Rendement 2005 : 7,7t/ha France Total céréales 2005 : 9 166 183ha Rendement 2005 : 7t/ha
Calculs	Production céréalière/surface céréalière
Unité	t/ha
Indice final	IDF : 7,7 t/ha Fr : 7,0 t/ha
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 16 t/ha 80 <=> 8 t/ha 60 <=> 4 t/ha 40 <=> 2 t/ha 20 <=> 1 t/ha 0 <=> 0 t/ha

Fiche 32	1.5.2 - Agriculture									
1.5 - Utilisation des ressources	Engrais azotés totaux (de synthèse et organiques)									
Définition	Azote par hectare de surface fertilisable									
Données sources	<p>Le calcul de la pression azotée est le résultat d'une évaluation annuelle réalisée sur la base d'hypothèses. Le bilan produit est un bilan simplifié qui prend en entrée les effluents d'élevage et les engrais minéraux, et en sortie l'exportation par les cultures et l'exportation par les prairies. Il est établi sur une aire géographique donnée, qui prend en compte les entrées et les sorties d'azote au niveau des sols agricoles.</p> <p>Le calcul est fait pour la surface fertilisable c'est à dire pour la SAU diminuée des surfaces en jachères et des surfaces en parcours naturels. Ces deux derniers postes sont donc exclus du bilan simplifié. Les données de base sont issues des recensements agricoles, de la statistique agricole annuelle, d'enquêtes (structure, pratiques culturales) ou de données et références techniques (CORPEN).</p> <p>Le bilan simplifié est calculé pour des niveaux géographiques dont la taille est au moins égale au canton. Les sources utilisées conduisent à des approximations. L'interprétation du bilan en valeur absolue est délicate, compte tenu des nombreuses approximations effectuées dans les calculs et de la non prise en compte des rotations culturales, de la mise en place éventuelle de culture intermédiaires, pouvant jouer le rôle de pièges à nitrates. Il convient de travailler surtout en comparaison de zones ou en évolution.</p>									
Organismes producteurs	Ministère chargé de l'Agriculture (SCEES)									
Document référent	Base de données régionales IFEN/EIDER (série QS01)									
Données brutes			1986	1987	1990	1993	1995	1997	2001	
	IDF									
	Azote par hectare de surface fertilisable	kg/ha	166	148	161	149	133	143	159	
	France									
	Azote par hectare de surface fertilisable	kg/ha			143	137	139	141	150	
Calculs	-									
Unité	Kg/ha									
Indice final	IDF : 159kg/ha Fr : 150kg/ha									
Echelle territoriale disponible	Région, département									
Règle de changement de valeur	Reprise de la règle définie par Robert Prescott-Allen qui semble satisfaisante : <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0 kg/ha 80 <=> 20 kg/ha 60 <=> 40 kg/ha 40 <=> 80 kg/ha 20 <=> 160 kg/ha 0 <=> 320 kg/ha									

Fiche 33	1.5.2 - Agriculture											
1.5 - Utilisation des ressources	Mesures agro-environnementales (MAE)											
Définition	<p>Le soutien à l'agro-environnement a pour objectif d'inciter les agriculteurs, par des aides financières, à mettre en oeuvre ou à maintenir des pratiques culturales plus respectueuses de l'environnement, et à renforcer le rôle des agriculteurs quant à la fonction des aménités positives générées par l'agriculture (biodiversité, paysage, ...). La politique agricole commune (PAC) réformée en 1999 impose un volet environnemental. En France, dans le cadre des aides agro-environnementales, pour le programme actuel 2000-06, plusieurs dispositifs ont été mis en place : principalement les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) auxquels ont succédé en 2003 les contrats d'agriculture durable (CAD) et la prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Ces dispositifs sont complétés en Ile-de-France par le programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement (PRAIRIE) qui est un appel à projets agri-environnementaux cofinancé par la Région et par l'Europe au titre du FEOGA.</p>											
Données sources	Statistique agricole annuelle 2003 (nouvelle série 1989-2004) et les mesures agro-environnementales en 2003											
Organisme producteur	Scees Conseil régional d'Ile-de-France (PRAIRIE)											
Document référent	<i>Statistique agricole annuelle 2003 (nouvelle série 1989-2004) et les mesures agro-environnementales en 2003</i>											
Données brutes	<table border="1" data-bbox="600 967 1353 1155"> <thead> <tr> <th>Région</th> <th>Part de la SAU sous engagement (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ile de France</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>(-) Nord Pas de Calais</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>(+) Auvergne</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>France métropolitaine</td> <td>27</td> </tr> </tbody> </table>		Région	Part de la SAU sous engagement (en %)	Ile de France	9	(-) Nord Pas de Calais	7	(+) Auvergne	61	France métropolitaine	27
Région	Part de la SAU sous engagement (en %)											
Ile de France	9											
(-) Nord Pas de Calais	7											
(+) Auvergne	61											
France métropolitaine	27											
Calculs	Part de la Superficie agricole utilisée (SAU) sous engagement agro-environnemental (hors agriculture biologique)											
Unité	%											
Indice final	IDF : 9,0 % Fr : 27,0 %											
Echelle territoriale disponible	Région											
Intérêt	Bon indicateur pour mesurer les efforts des exploitants agricoles en faveur de l'amélioration de l'environnement et de la multifonctionnalité des espaces agricoles.											
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 50% 80 <=> 40% 60 <=> 30% 40 <=> 20% 20 <=> 10% 0 <=> 0%											

Fiche 34	1.5.2 - Agriculture
1.5 - Utilisation des ressources	Agriculture biologique
Définition	<p>L'agriculture biologique est considérée 'biologique' au niveau européen si elle est conforme au <u>règlement CE n°2092/91 du 24 juin 1991 modifié</u>. C'est « <i>un mode de production agricole innovant et spécifique, c'est-à-dire un ensemble de pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs. Visant à la préservation des sols, des ressources naturelles, de l'environnement et au maintien des agriculteurs, l'agriculture biologique est souvent considérée comme un ferment de l'agriculture durable.</i> » (source : http://www.agencebio.org/) Ainsi, l'agriculture biologique exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants (engrais et pesticides) tout en dynamisant l'emploi sur les territoires ruraux. De ce point de vue, elle peut-être considérée comme le mode de production le plus agri-environnemental (cf. fiche précédente).</p>
Données sources	
Organisme producteur	Observatoire Economique de l'Agriculture Biologique / L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique / Le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France (GABIF)
Document référent	
Données brutes	IDF : surfaces consacrées à l'agriculture biologique (ha) en 2005 : 4 100 France : surfaces consacrées à l'agriculture biologique (ha) en 2005 : 560 838
Calculs	La part (en %) de la surface agricole occupée par l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée totale (SAU)
Unité	%
Indice final	IDF : 0,70% Fr : 1,90%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Intérêt	En limitant l'emploi d'intrants (engrais et pesticides) pour préserver les sols et les ressources naturelles, en ancrant l'activité agricole sur son territoire pour maintenir les activités, en garantissant la qualité des produits tout au long de sa filière pour répondre aux souhaits des consommateurs et aux exigences des pouvoirs publics en matière de sécurité sanitaire et de qualité gustative de l'alimentation, l'agriculture biologique est un bon indicateur de ce que pourrait devenir une agriculture durable.
Règle de changement de valeur	Bornes des classes 100 <=> 50% 80 <=> 40% 60 <=> 30% 40 <=> 20% 20 <=> 10% 0 <=> 0%

Fiche 35	1.5.2 - Agriculture
1.5 - Utilisation des ressources	Part de la vente directe (de légumes)
Définition	Part des exploitations pratiquant la vente directe de légumes.
Données sources	Recensement agricole
Organismes producteurs	AGRESTE statistique agricole annuelle DDAF services statistiques Agreste
Document référent	Enquête sur les structures de la production légumière 2005 Agreste Île de France Mars 2006
Données brutes	IDF Légumes : 14,5% de la SAU (4 060ha) Marché de gros 27% du volume légumes produit Vente directe 22% du volume légumes produit Nombre d'exploitations totales en vente directe : 21,5% France Nombre d'exploitations totales en vente directe : 16,9%
Calculs	Stock légumier vendu en vente directe/stock total légumier produit Proportion d'exploitations légumières pratiquant la vente directe (2 indicateurs différents et complémentaires)
Unité	%
Indice final	IDF : 22% Fr : 16,9%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 50% 80 <=> 40% 60 <=> 30% 40 <=> 20% 20 <=> 10% 0 => 0%

Fiche 36	1.5.4 - Sylviculture
1.5 - Utilisation des ressources	Taux de prélèvement durable
Définition	La production brute correspond à l'accroissement (quantité de matière fabriquée sur tous les peuplements de l'Île-de-France Ouest en m ³ /an), plus le recrutement des jeunes arbres atteignant un diamètre de 7,5 cm sur une année. En tenant compte de ces particularités de l'Île-de-France Ouest, on peut estimer que le taux de prélèvement peut être de 50 à 60 % de la production courante et ainsi maintenir une forêt équilibrée et pérenne en assurant une production satisfaisante pour la filière bois.
Données sources	<p>Inventaire forestier Réalisé par l'IFN.</p> <p>Travail par interprétation de photographies aériennes, puis par tirage au sort de points de sondage sur le terrain à partir du travail de photo-interprétation. Les équipes de l'IFN mesurent en ces points une série de paramètres dendrométriques et procèdent à une caractérisation du milieu à partir de relevés floristiques et pédologiques. Chaque département est ainsi inventorié en moyenne tous les dix ans. La date d'inventaire varie donc d'un département à l'autre. Cet inventaire permet d'obtenir des données fiables et précises sur la composition spécifique des peuplements, la structure et les types, l'accessibilité, la densité de couvert, la répartition des classes d'âge ou de diamètre, la mortalité sur pied, etc. Les données régionales et nationales, quand elles sont produites, correspondent à la sommation des données départementales du dernier inventaire disponible, ce qui signifie qu'on additionne des valeurs mesurées à des années différentes d'un même cycle d'inventaire qui s'étend sur une dizaine d'années environ. Il s'agit donc d'une situation moyenne. A partir de 2004, la méthode a été améliorée et elle permet de faire des estimations annuelles sur l'ensemble du territoire forestier.</p>
Organismes producteurs	IFN
Données brutes	<p>IDF :</p> <p>Production courante : 784 000 m³/an, <i>dont 502 000 m³/an en forêt privée et 282 000 m³/an en forêt publique.</i></p> <p>Récolte : 249 807 m³ en 1999</p> <p>Fr :</p> <p>Récolte : 33 647 000 m³ en 2004</p> <p>Production courante : 93 Mm³</p>
Calculs	Volume prélevé/production courante
Unité	%
Indice final	<p>IDF : 32,0%</p> <p>Fr : 36,0%</p>
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<p>Bornes des classes</p> <p>100 <=> 0% du taux de prélèvement durable</p> <p>80 <=> 50% du taux de prélèvement durable</p> <p>60 <=> 100% du taux de prélèvement durable</p> <p>40 <=> 200% du taux de prélèvement durable</p> <p>20 <=> 300% du taux de prélèvement durable</p> <p>0 <=> 400% du taux de prélèvement durable</p>

Fiche 37	1.5.5 – Matières premières
1.5 - Utilisation des ressources	taux de dépendance de la région en matériaux de carrières
Définition	<p>Production régionale de granulats naturels et granulats de recyclage ramenée aux importations nécessaires à couvrir les besoins de la région en granulats.</p> <p>L'exploitation des granulats recouvre à la fois des enjeux économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire : Quelle critère pour évaluer la superficie des gisements de carrière ? Les valeurs extrêmes (région où superficie la + faible et la + forte) ? Un indicateur sur le taux de dépendance de la région en matériaux de carrières serait plus simple à noter : L'Île-de-France souffre d'un fort déséquilibre entre la production et la consommation en matériaux de carrières, elle ne couvre pas, à partir de ses propres ressources, la totalité de ses besoins et fait largement appel à l'importation depuis les régions limitrophes (Haute-Normandie, Picardie, Bourgogne...).</p>
Données sources	<p>Production annuelle de granulats en tonnes.</p> <p>Consommation de granulats en tonnes.</p> <p>Importation de granulats en tonnes.</p>
Organismes producteurs	<p>UNICEM</p> <p>DRIRE</p>
Document référent	<p>Granulats en Île-de-France "Panorama régional janvier 2004"</p> <p>UNICEM, IAURIF, DRIRE</p>
Données brutes	<p>IDF</p> <p>Consommation totale 2001 (dont importations) : 28,5Mt</p> <p>Production : 14,6Mt</p> <p>France</p> <p>Production granulats (alluvionnaires, marins, autres sables, calcaires, éruptifs, de laitier de recyclage) :</p> <p>408 Mt</p> <p>Consommation : 408Mt</p> <p>Import : 8Mt</p> <p>Export : 8Mt</p> <p>(Source : <i>Marché des granulats en 2004 UNICEM</i>)</p>
Calculs	quantité produite/quantité consommée
Unité	%
Indice final	<p>IDF : 51,2%</p> <p>Fr : 100%</p>
Echelle territoriale disponible	Région, département
Intérêt	<p>L'Île-de-France souffre d'un fort déséquilibre entre la production et la consommation en matériaux de carrières, elle ne couvre pas, à partir de ses propres ressources, la totalité de ses besoins et fait largement appel à l'importation depuis les régions limitrophes (Haute-Normandie, Picardie, Bourgogne...).</p>
Règle de changement de valeur	<p>Bornes des classes</p> <p>100 <=> 0% du taux de prélèvement durable</p> <p>80 <=> 50% du taux de prélèvement durable</p> <p>60 <=> 100% du taux de prélèvement durable</p> <p>40 <=> 200% du taux de prélèvement durable</p> <p>20 <=> 300% du taux de prélèvement durable</p> <p>0 <=> 400% du taux de prélèvement durable</p>

Pour l'avenir Il conviendrait d'intégrer les indicateurs (matières premières) ci-après dans le calcul :

- Taux de dépendance de la région en minerais ;
- Taux de dépendance de la région en produits métallurgiques ;
- Taux de dépendance de la région en produits pétroliers.

Fiche 38	1.5.6 – Transport de passagers																																																																						
1.5 - Utilisation des ressources	Déplacements domicile travail																																																																						
Définition	Mode de déplacements des actifs pour les navettes domicile/travail																																																																						
Données sources	Recensement de la population																																																																						
Organismes producteurs	INSEE																																																																						
Données sources	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Echelon géographique</th> <th style="text-align: left;">Série</th> <th></th> <th style="text-align: center;">1990</th> <th style="text-align: center;">1999</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Nombre d'actifs ayant un emploi</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">4896800</td> <td style="text-align: center;">4846564</td> </tr> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant dans leur commune de résidence</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">1836092</td> <td style="text-align: center;">1480219</td> </tr> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">3060708</td> <td style="text-align: center;">3366345</td> </tr> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence et dans l'unité urbaine de leur domicile</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">2563834</td> <td style="text-align: center;">2800914</td> </tr> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Distance moyenne parcourue pour se rendre au travail</td> <td>km</td> <td style="text-align: center;">8.4</td> <td style="text-align: center;">9.6</td> </tr> <tr> <td>ILE DE FRANCE</td> <td>Distance moyenne parcourue par les actifs ayant un emploi hors de leur commune de résidence</td> <td>km</td> <td style="text-align: center;">12.9</td> <td style="text-align: center;">13.5</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Série</th> <th></th> <th style="text-align: center;">IDF 1999</th> <th style="text-align: center;">France 1999</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">4846564</td> <td style="text-align: center;">23055202</td> </tr> <tr> <td>Travaillant à domicile</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">174256</td> <td style="text-align: center;">1276729</td> </tr> <tr> <td>Utilisant la marche à pied uniquement pour se rendre à son travail</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">358236</td> <td style="text-align: center;">1810563</td> </tr> <tr> <td>Utilisant un seul mode de transport, le deux-roues</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">118813</td> <td style="text-align: center;">762410</td> </tr> <tr> <td>Utilisant un seul mode de transport, la voiture particulière</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">2064084</td> <td style="text-align: center;">15136863</td> </tr> <tr> <td>Utilisant un seul mode de transport, les transports en commun</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">1584283</td> <td style="text-align: center;">2454959</td> </tr> <tr> <td>Utilisant plusieurs modes de transport</td> <td>nombre</td> <td style="text-align: center;">546892</td> <td style="text-align: center;">1613678</td> </tr> </tbody> </table>				Echelon géographique	Série		1990	1999	ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi	nombre	4896800	4846564	ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant dans leur commune de résidence	nombre	1836092	1480219	ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence	nombre	3060708	3366345	ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence et dans l'unité urbaine de leur domicile	nombre	2563834	2800914	ILE DE FRANCE	Distance moyenne parcourue pour se rendre au travail	km	8.4	9.6	ILE DE FRANCE	Distance moyenne parcourue par les actifs ayant un emploi hors de leur commune de résidence	km	12.9	13.5	Série		IDF 1999	France 1999	Total	nombre	4846564	23055202	Travaillant à domicile	nombre	174256	1276729	Utilisant la marche à pied uniquement pour se rendre à son travail	nombre	358236	1810563	Utilisant un seul mode de transport, le deux-roues	nombre	118813	762410	Utilisant un seul mode de transport, la voiture particulière	nombre	2064084	15136863	Utilisant un seul mode de transport, les transports en commun	nombre	1584283	2454959	Utilisant plusieurs modes de transport	nombre	546892	1613678
Echelon géographique	Série		1990	1999																																																																			
ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi	nombre	4896800	4846564																																																																			
ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant dans leur commune de résidence	nombre	1836092	1480219																																																																			
ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence	nombre	3060708	3366345																																																																			
ILE DE FRANCE	Nombre d'actifs ayant un emploi travaillant hors de leur commune de résidence et dans l'unité urbaine de leur domicile	nombre	2563834	2800914																																																																			
ILE DE FRANCE	Distance moyenne parcourue pour se rendre au travail	km	8.4	9.6																																																																			
ILE DE FRANCE	Distance moyenne parcourue par les actifs ayant un emploi hors de leur commune de résidence	km	12.9	13.5																																																																			
Série		IDF 1999	France 1999																																																																				
Total	nombre	4846564	23055202																																																																				
Travaillant à domicile	nombre	174256	1276729																																																																				
Utilisant la marche à pied uniquement pour se rendre à son travail	nombre	358236	1810563																																																																				
Utilisant un seul mode de transport, le deux-roues	nombre	118813	762410																																																																				
Utilisant un seul mode de transport, la voiture particulière	nombre	2064084	15136863																																																																				
Utilisant un seul mode de transport, les transports en commun	nombre	1584283	2454959																																																																				
Utilisant plusieurs modes de transport	nombre	546892	1613678																																																																				
Calculs	<p><i>Hyp : pas de navette effectuée pour les actifs travaillant à domicile</i></p> Part modale des navettes/navettes totales IDF : 57,5% Fr : 34,0																																																																						
Indice final	IDF : Part des navettes à pied : 7,4%, Fr : 8% IDF : Part des navettes en deux roues : 2,45%, Fr : 3% IDF : Part des navettes en VP : 42,5%, Fr : 66% IDF : Part des navettes en TC : 32,6%, Fr : 11% IDF : Part du multimodal : 11,3%, Fr : 7%																																																																						

Echelle territoriale disponible	Région, département, commune
Règle de changement de valeur	1) Addition des % des modes doux (à pied, deux roues, TC et multimodal). Bornes des classes 100 <=> 100% 80 <=> 80% 60 <=> 60% 40 <=> 40% 20 <=> 20% 0 <=> 0%

Nombre de déplacements journaliers effectués par les franciliens en 2001 : 35 160 000

Croisement motifs x modes de déplacements

	Total (milliers)	% Voiture	% Autres mécanisés	% Deux roues	% TC	% Marche à pied	% Modes doux
Domicile-travail	6 560	49,5	0,2	4	36,1	10,2	50,3
Affaires prof.	4 950	53,7	0,8	2,4	19,6	23,5	45,5
Enseignement	5 350	16,2	0,4	1,5	28,4	53,5	83,4
Loisirs	5 630	46,2	0,9	2,7	14,2	36	52,9
Autres	12 670	47,8	0,5	0,9	9,2	41,6	51,7
Total	35 160	43,9	0,5	2,1	19,4	34,1	55,6

Croisement type de liaison x mode de déplacement

	Total (milliers)	% Voiture	% Autres mécanisés	% Deux roues	% TC	% Marche à pied	% Modes doux
Paris - Paris	6 570	12,8	0,8	2,9	28,8	54,7	86,4
Paris – PC	2 810	37,1	0,8	2,9	57	2,2	62,1
Paris – GC	1 110	35,1	-	1,8	63,1	-	64,9
PC – PC	9 890	40,4	0,3	1,5	12,6	45,2	59,3
PC – GC	1 990	72,9	0,5	2,5	22,6	1,5	26,6
GC – GC	12 460	60,1	0,2	1,9	7,1	30,7	39,7
Hors IDF	330	75,8	9	-	15,2	-	15,2
Total	35 160	43,9	0,5	2,1	19,4	34,1	55,6

Fiche 39	1.5.8 - Transport de marchandises
1.5 - Utilisation des ressources	Transport de marchandises par mode doux
Définition	Milliers de tonnes kilométrique de marchandises transportés par mode (national entrant, sortant et interne)
Données mises en oeuvre	Le service statistique du ministère chargé des transports réalise un important travail d'harmonisation des données provenant de sources diverses ayant leurs propres concepts et définitions : SNCF, Voies navigables de France, enquête TRM (transport routier de marchandises), informations en provenance des douanes. Cette synthèse est réunie dans la banque de données SITRAM.
Organismes producteurs	SITRAM
Document référent	Base de données régionales IFEN/EIDER (séries TR03AET, TR03BET)

Trafic national de marchandises par tonne kilomètre suivant le mode de transport en 2003, évolution 1993-2003							
Type de flux							
		Unité	Année	Fer	Voies navigables	Route	Total
Flux entrants	Île de France	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003	2 703 300	1 345 560	12 152 800	16 201 660
	France métropolitaine	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003				
Flux sortants	Île de France	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003	1 650 266	489 512	10 829 136	12 968 914
	France métropolitaine	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003				
Interne	Île de France	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003	22 029	422 129	4 338 450	4 782 608
	France métropolitaine	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003				
Total	Île de France	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003	4 375 595	2 257 201	27 320 386	33 953 183
	France métropolitaine	1000 tk	1993				
		1000 tk	2003				

<i>IDF (fret national et international 2003)</i>		Milliers tonnes	Part
	Fer	12 690,72	4,4%
	Route	244 600,88	85,15%
	Eau	27 812 ,510	9,7%
	Air	305,410	0,1%
<i>France (fret national et international 2003)</i>		Milliers tonnes	Part
	Fer	160 546	5,44%
	Route	2 514 286	85,15%
	Eau	277 225	9,39%
	Air	775	0,03%
Calcul	Part mode/fret total		
Indice final	Route : 85,7%, 85,15% Fer : 4,4%, 5,44% Eau : 9,7%, 9,39% Air : 0,1%, 0,03% IDF : 14,8 Fr : 14,1		
Echelle territoriale disponible	Région		
Règle de changement de valeur	1) Addition des % des modes doux (fer, eau). Bornes des classes 100 <=> 100% 80 <=> 80% 60 <=> 60% 40 <=> 40% 20 <=> 20% 0 <=> 0%		

Fiche 40	1.5.9 - Déchets
1.5 - Utilisation des ressources	Ordures ménagères ramenées à l'habitant
Définition Pondération : 2	Les déchets ménagers au sens habituel comprennent : - les ordures ménagères au sens strict collectées en mélange et en porte à porte (celles qui nous intéressent) - les fractions collectées sélectivement : déchets verts, papier, verre, plastique - les encombrants -les déchets des artisans, commerçants, administrations et divers collectés en petites quantités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, le plus souvent en porte à porte (exemple : cartons, déchets de restaurants...).
Objectifs	La production de déchets par les ménages ne cesse d'augmenter, nécessitant des investissements lourds pour les traiter. Diminuer le volume et le tonnage de déchets est une priorité difficile à satisfaire.
Données sources	Depuis 1988, L'Île-de-France s'est doté d'un observatoire régional des déchets (ORDIF) qui mène des enquêtes sur la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) dans la région Île-de-France. Ce tableau de Bord permet de connaître les flux de déchets qui arrivent dans les installations de traitement.
Document référent	IDF : Tableau de bord 2005 de l'ORDIF France : Les déchets en chiffre – ADEME 2006
Organismes producteurs	ORDIF ADEME
Données brutes	IDF : 342 kg/hab Fr : 353kg/hab
Calculs	Quantité d'ordures ménagères au sens stricte par habitant et par an
Unité	Kg/hab
Indice final	IDF : 342 kg/hab Fr : 353 kg/hab
Echelle territoriale disponible	Région, département, pays
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0 kg/hbt 80 <=> 150 kg/hbt 60 <=> 300 kg/hbt 40 <=> 450 kg/hbt 20 <=> 600 kg/hbt 0 <=> 750 kg/hbt

Fiche 41	1.5.9 - Déchets
1.5 - Utilisation des ressources	Déchets industriels banals ramenés au PIB
Définition Pondération : 1	Déchet industriel banal : déchet non inerte et non dangereux généré par les activités, publiques ou privées, du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou de service (administrations et collectivités comprises). Il s'agit notamment des déchets d'emballages non souillés (cartons, matières plastiques,...), des produits et équipements arrivés en fin de vie (matériel électrique et électronique, équipements automobiles,...), des loupés et chutes de fabrication (plastiques, matières organiques... hors matériaux réputés toxiques), des déchets de la cantine, des déchets de bureaux, des résidus de nettoyage, d'entretien... (Source : ADEME).
Objectifs	Tout comme l'intensité énergétique, la production de richesse doit s'accompagner d'un minimum de production de déchets.
Données sources	Enquêtes réalisées au niveau départemental dans le cadre des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés Enquêtes ADEME 1995-2006
Documents référents	Etat des connaissances concernant la gestion des DIB en Île de France, juin 2004 Les déchets en chiffre – ADEME 2006
Organismes producteurs	ORDIF ADEME
Données brutes	IDF 6, 538 millions de tonnes en 2004 (le gisement régional est donc compris entre 5 230 000 tonnes et 7 850 000 tonnes) PIB : 469 046 millions d'euros en 2004 (INSEE) France 19,8 millions de tonnes (en 2004) PIB 2004 : 1 659 020 Meuros
Calculs	Quantité DIB/PIB
Unité	t/Meuros
Indice final	IDF : 13,9 t/Meuros Fr : 11,9 t/Meuros
Echelle territoriale disponible	Région, pays
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0 t/Meuros 80 <=> 5 t/Meuros 60 <=> 10 t/Meuros 40 <=> 15 t/Meuros 20 <=> 20 t/Meuros 0 <=> 25 t/Meuros

Fiche 42	1.5.9 - Déchets
1.5 - Utilisation des ressources	Déchets industriels dangereux ramenés au PIB
Définition Pondération : 2	Appelés déchets industriels spéciaux (DIS) auparavant, ils sont spécifiques des activités qui les produisent. Dangereux, ils nécessitent des installations spécifiques pour leur traitement et leur stockage. La définition d'un déchet dangereux est donnée par le décret n°2002-540 du 18/04/2002, relatif à la classification des déchets. Les Déchets industriels dangereux (DID) sont, soit constitués de composants dangereux, comme le mercure, le chrome, l'arsenic, soit sont contaminés par ces derniers. (ADEME)
Objectifs	La production de richesse donnée par le PIB doit s'accompagner d'un minimum de déchets et notamment ceux présentant un danger pour la santé et l'environnement.
Données sources	IDF : Plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS) France : enquêtes ADEME
Organismes producteurs	DRIRE ADEME
Document référent	Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux – PREDIS (1996) L'environnement en France – IFEN 2006
Données sources	IDF 650 000 tonnes annuelles de DIS ont été traitées en Île de France. 250 000 tonnes sont valorisées ou traitées directement par les entreprises qui les ont produites, 400 000 tonnes sont éliminées dans des centres collectifs. PIB : 469 046 millions d'euros en 2004 (INSEE) <i>Près de 80% des quantités éliminées le sont dans la région et 300 000 à 350 000 tonnes de DIS proviennent d'autres régions pour être éliminés en Île de France.</i> France 3,8 millions de tonnes en 2004 PIB 2004 : 1 659 020 Meuros
Calculs	Quantité de déchets industriels dangereux/PIB
Unité	t/Meuros
Indice final	IDF : 1,3 t/Meuros Fr : 2,2 tMeuros
Echelle territoriale disponible	Région, département, pays
Règle de changement de valeur	Bornes des classes 100 <=> 0 t/Meuros 80 <=> 0,5 t/Meuros 60 <=> 1,0 t/Meuros 40 <=> 1,5 t/Meuros 20 <=> 2,0 t/Meuros 0 <=> 2,5 t/Meuros

5.2 - INDICE DE QUALITE DE VIE SOCIO-ECONOMIQUE

INDICE SANTE ET POPULATION

Fiche 43	2.5.1 – Espérance de vie hommes
2.1 – Santé et population	Espérance de vie des hommes
Définition	L'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.
Données sources	Bulletins statistiques de l'état civil, établis par les maires Estimations localisées de population
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Espérance de vie à la naissance par département - 2003
Données brutes	Hommes Île-de-France : 77,3 ans. Hommes France : 76,8 ans
Calculs	Espérance de vie homme
Unité	%
Indice final	IDF : 77,3% Fr : 76,8%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 90 ans 80 <=> 85 ans 60 <=> 80 ans 40 <=> 75ans 20 <=> 70 ans 0 <=> 65 ans

Fiche 44	2.5.1 – Espérance de vie femmes
2.1 – Santé et population	Espérance de vie des femmes
Définition	L'espérance de vie à la naissance (ou à l' <u>âge</u> 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une <u>génération</u> fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.
Données sources	Bulletins statistiques de l'état civil, établis par les maires Estimations localisées de population
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Espérance de vie à la naissance par département - 2003
Données brutes	Femmes Île-de-France : 83,2 ans. Femmes Île-de-France : 83,8 ans
Calculs	Espérance de vie femme
Unité	%
Indice final	IDF : 83,2% Fr : 83,8%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 90 ans 80 <=> 85 ans 60 <=> 80 ans 40 <=> 75ans 20 <=> 70 ans 0 <=> 65 ans

Fiche 45	2.1.1 - Santé
2.1 - Santé et population	Mortalité infantile
Définition	Le taux de mortalité infantile est le rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.
Données sources	Fichiers de l'état civil
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Chiffres clés des régions 2003. INSEE
Données brutes	Taux de mortalité infantile en Île-de-France 2003 : 4,3 pour 1000
Calculs	-
Unité	%
Indice final	IDF : 0,43% Fr : 0,41%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	Reprise de la règle définie par Robert Prescott-Allen qui semble satisfaisante : <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0‰ 80 <=> 22‰ 60 <=> 45‰ 40 <=> 90‰ 20 <=> 180‰ 0 <=> 360‰

Fiche 46	2.1.1 - Santé
2.1 - Santé et population	Taux d'obésité
Définition	Les taux de prévalence du surpoids et de l'obésité sont déterminés à partir de l'indice de masse corporelle (IMC), calculé en divisant le poids exprimé en kilogrammes par le carré de la taille en mètres. Nous parlons de surpoids pour un IMC compris entre 25 et moins de 30 et d'obésité pour un IMC supérieur ou égal à 30.
Données sources	Enquête décennale santé 2002-2003 de l'Insee. Pourcentage de la population selon sexe et âge présentant : <ul style="list-style-type: none"> - un surpoids - une obésité <p><i>Remarque : L'enquête 2002-2003 a bénéficié d'une extension régionale dans cinq régions : Nord- Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne, Île-de-France, et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ceci permet de disposer d'un échantillon représentatif au niveau régional</i></p> <p>Enquête triennale de la DREES auprès des adolescents scolarisés en 3ème avec une production d'indicateurs régionaux (dernière période exploitée 2000-2001).</p>
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	"Surpoids et obésité en Île-de-France" Mai 2006 Observatoire régional de santé d'Île-de-France Union régionale des caisses d'assurance maladie d'Île-de-France
Données brutes	Toutes générations et sexes confondus : <ul style="list-style-type: none"> - part de la population francilienne présentant un surpoids : 23,9% [22,9% - 24,9%], - part de la population francilienne présentant une obésité : 8,2% [7,6% – 8,9%] ; - part de la population française présentant une obésité : 10%
Calculs	-
Unité	%
Indice final	IDF : 8,2% Fr : 10%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeurs	<u>Bornes de classes</u> 100 <=> 0 % 80 <=> 5% 60 <=> 10% 40 <=> 15% 20 <=> 20% 0 <=> 25%

Fiche 47	2.1.1 - Santé
2.1 - Santé et population	Taux comparatif de mortalité liée au tabac
Définition	<p>Taux standardisé (sur l'âge) de mortalité par pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque important : tumeurs malignes de la trachée, tumeurs malignes des bronches, cardiopathies ischémiques, bronchites chroniques et maladies pulmonaires.</p> <p>Par sexe ou éventuellement 2 sexes confondus</p>
Données sources	INSERM, CépiDc INSEE
Organismes producteurs	Exploitation ORS
Document référent	Le tabac et ses conséquences sur la santé Exploitation ORS 1998
Données brutes	<p>IDF : 112 décès pour 100 000 hommes et 17 décès pour 100 000 femmes</p> <p>France : Taux comparatif de mortalité pour les principales pathologies favorisées par le tabac (liste ci-dessus) en 2001-2003 (2 sexes) : 122 décès pour 100 000 personnes</p>
Calculs	taux de mortalité (pour les causes définies) que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence. Le taux comparatif élimine les effets de structure par âge, autorisant ainsi les comparaisons géographiques et temporelles.
Unité	%
Indice final	IDF : 0,03% FR : 0,03%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 0%</p> <p>80 <=> 3%</p> <p>60 <=> 6%</p> <p>40 <=> 9%</p> <p>20 <=> 12%</p> <p>0 <=> 15%</p>

Bornes des classes à revoir en fonction des mini/maxi (pour 2^{ème} validation : ORS)

Fiche 48	2.1.1 - Santé
2.1 - Santé et population	Décès annuels liés à l'alcool
Définition	Taux standardisé (sur l'âge) de mortalité par pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque important : cirrhoses du foie, psychoses alcooliques, cancer des voies aéro-digestives supérieures (80 à 95% des décès liés à ces pathologie sont liés à la consommation abusive d'alcool estimation du Haut comité de la santé publique). Par sexe ou éventuellement 2 sexes confondus
Données sources	INSERM, CépiDc INSEE
Organismes producteurs	Exploitation ORS
Document référent	L'alcool et ses conséquences sur la santé en Île de France ORS 1998
Données brutes	IDF : 28 décès pour 100 000 personnes Fr : Taux comparatif de mortalité pour les principales pathologies favorisées par la consommation d'alcool (liste ci-dessus) en 2001-2003 (2 sexes) : 33 pour 100 000 personnes
Calculs	taux de mortalité (pour les causes définies) que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence. Le taux comparatif élimine les effets de structure par âge, autorisant ainsi les comparaisons géographiques et temporelles.
Unité	%
Indice final	
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 0,008% 60 <=> 0,016% 40 <=> 0,024% 20 <=> 0,032% 0 <=> 0,040%

Bornes des classes à revoir en fonction des mini/maxi (pour 2^{ème} validation : ORS)

Fiche 49	2.1.1 - Santé
2.1 - Santé et population	Utilisation de psychotropes
Définition	Taux brut annuel de consommateur de psychotropes, selon la classe thérapeutiques en 2000, régime général d'assurance maladie.
Données sources	<p>Etude transversale sur les bases de données de remboursement du régime général d'assurance maladie à partir du codage de la pharmacie. La population étudiée a été constituée par sondage aléatoire à partir du numéro de sécurité sociale des personnes. Les patients sélectionnés ont eu au moins un psychotrope remboursé au cours de l'année. L'analyse a été réalisée aux niveaux régional et départemental selon les classes thérapeutiques.</p> <p>La population prise en compte pour le calcul des taux est la population protégée par le régime général stricto sensu connue au 31 décembre 1999. L'analyse des disparités spatiales a été réalisée à partir des taux standardisés, calculés par standardisation directe sur les critères âge et sexe avec comme population de référence la population française du recensement INSEE de 1999.</p>
Organismes producteurs	Assurance maladie
Document référent	<p>Médicaments psychotropes : consommation et pratiques de prescription en France métropolitaine. Données et comparaisons régionales 2000.</p> <p>Revue médicale de l'assurance maladie Octobre décembre 2003</p>
Données brutes	<p>Part de la population faisant usage de psychotropes par type :</p> <p>Psychotropes : 23% Anxiolytique : 16,2% Hypnotiques : 8% Anti-dépresseurs : 9,4% Neuroleptiques : 2.3% Sevrage alcool : 0,45% Lithium : 0,15%</p>
Calculs	Part de la population consommant des psychotropes
Unité	%
Indice final	<p>IDF : 23%</p> <p>Fr. : 4,5%</p>
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 0% 80 <=> 10% 60 <=> 20% 40 <=> 30% 20 <=> 40% 0 <=> 50%</p>

Pour cet indicateur, il faudrait contacter l'URCAM Île-de-France qui peut extraire de ces bases de données « remboursement » les consommations par type de médicament.

Fiche 50	2.1.1 - Santé
2.1 - Santé et population	Taux de suicides
Définition	Taux standardisé de suicides
Données sources	INSERM, CépiDc
Organismes producteurs	Exploitation ORS
Document référent	
Données brutes	IDF : 9 pour 100 000 France : Taux comparatif de mortalité par suicide en 2001-2003 : (2 sexes) 17 décès pour 100 000 personnes
Calculs	taux de mortalité (pour les causes définies) que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence. Le taux comparatif élimine les effets de structure par âge, autorisant ainsi les comparaisons géographiques et temporelles.
Unité	%
Indice final	IDF : 0,0017% Fr : 0,009%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 0,012% 60 <=> 0,024% 40 <=> 0,036% 20 <=> 0,048% 0 <=> 0,060%

Bornes des classes à revoir en fonction des mini/maxi (pour 2^{ème} validation : ORS)

ATTENTION : il existe un sous-enregistrement important des décès par suicide en région Île-de-France

Fiche 51	2.1.2 – Population
2.1 – Santé et population	Taux de fécondité
Définition	C'est le nombre moyen d'enfants mis au monde, une année donnée, par les femmes en âge d'avoir des enfants.
Données sources	Nombre de naissances vivantes par âge de la mère. Nombre de femmes par âge
Organismes producteurs	INSEE : fichiers état-civil et estimations de population
Document référent	La situation démographique, publication annuelle de l'Insee
Données brutes	Taux de fécondité en 2003 : Île-de-France : 1,95, France : 1,89 Taux de fécondité provisoire France 2006 : 2,00
Calculs	- Le taux de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge des femmes en âge d'avoir des enfants une année donnée. C'est un indice conjoncturel soumis à des aléas conjoncturels.
Unité	- enfant par femme
Indice final	IDF : 1,95 Fr : 1,89
Echelle territoriale disponible	Régions, départements (données annuelles) Communes (données calculées aux recensements)
Règle de changement de valeur	L'objectif est le renouvellement des générations autour de 2,1 enfants par femme. <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 2,2 80 <=> 2,0 60 <=> 1,8 40 <=> 1,6 20 <=> 1,4 0 <=> 1,2

INDICE RICHESSE

Fiche 52	2.2.1 – Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.1 - Logement Population habitant dans des logements surpeuplés
Définition	<p>Le degré de peuplement est établi en comparant le nombre de pièces et la surface du logement à une norme d'occupation, définie en fonction de la composition du ménage (nombre de personnes, âge et situation familiale de ses membres).</p> <p>Cette norme est établie en attribuant à chaque ménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une pièce de séjour, - une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, - une pièce pour chaque personne hors famille et chaque célibataire de plus de 19ans, - une pièce pour deux enfants célibataires de moins de 19 ans s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant, s'ils sont du sexes différents . <p>Le degré de surpeuplement est alors défini de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surpeuplement modéré : il manque une pièce par rapport à la norme ; - surpeuplement accentué : il manque au moins deux pièces par rapport à la norme.
Données sources	Recensement et Enquêtes logement de l'INSEE disponibles tous les 4 à 5 ans. Dernière en date : 2002
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	"Les conditions de logement en Île de France 2002" INSEE, IAURIF, DREIF
Données brutes	Nombre de ménages franciliens en surpeuplement accentué : 120 400 (2,5%) en 2002 Nombre de ménages en surpeuplement modéré : 793 800 (16,8%)
Calculs	Nombre ménages vivant en surpeuplement accentué/nombre de ménage logés
Unité	%
Indice final	Ile-de-France : 19,4 % France : 11,1 %
Echelle territoriale disponible	Région (enquête logement), département et commune (recensement)
Règle de changement de valeur	<p>La part des ménages en surpeuplement est passée de 30 % en 1973 à 19,4 % en 2002 en Ile-de-France.</p> <p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 10% 80 <=> 14% 60 <=> 18% 40 <=> 22% 20 <=> 26% 0 <=> 30%</p>

Fiche 53	2.2.1 - Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.1 - Logement Population habitant dans des logements inconfortables
Définition	Logement inconfortable : sans eau ou sans WC ou sans installations sanitaires à l'intérieur du logement
Données sources	Recensement et Enquêtes logement de l'INSEE disponibles tous les 4 à 5 ans. Dernière en date : 2002
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	"Les conditions de logement en Île de France 2002" INSEE, IAURIF, DREIF
Données brutes	Nombre de ménages habitant des logements inconfortables : 115 300
Calculs	Nombre de ménages habitant des logements inconfortables/ nombre total de ménages
Unité	%
Indice final	IDF : 2,4% en 2002 Fr : 2,5%
Echelle territoriale disponible	Région (enquête logement), département et commune (recensement)
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 2% 60 <=> 4% 40 <=> 6% 20 <=> 8% 0 <=> 10% (soit la situation en France 1973)

Fiche 54	2.2.1 - Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.1 - Logement Taux d'effort pour le logement dans le budget des ménages
Définition	<p>Le taux d'effort du ménage consacré à son logement peut se mesurer de deux façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'effort brut : rapport entre la charge financière brute et le revenu annuel total du ménage. - Taux d'effort net : rapport entre la charge financière nette des allocations logement perçues, et le revenu annuel total du ménage. <p>Ces taux sont calculés pour les ménages payant un loyer ou un remboursement d'emprunt (locataires et accédants) C'est le taux net qui est retenu ici.</p>
Données sources	Enquêtes logement de l'INSEE disponibles tous les 4 à 5 ans. Dernière en date : 2002
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	"Les conditions de logement en Île de France 2002" INSEE, IAURIF, DREIF
Données brutes	Taux d'effort brut : 19,5% dont accédants (19,1 %), HLM (16,1 %) secteur libre(22,8 %) Taux effort net : 18,3% dont accédants (18,9 %), HLM (13,4 %), libre (21,0 %).
Calculs	(Loyers ou remboursements d'emprunt nets des allocations logements reçues) / (revenu du ménage).
Unité	%
Indice final	Ile-de-France : 18,3 % en 2002 France : 17,1 %
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur (taux légal maximum d'endettement d'un ménage)	<p>Ce taux a varié de 12 % en 1978 à 18,3 % en 2002 en Ile-de-France</p> <p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 12,5 % 80 <=> 15 % 60 <=> 17,5 % 40 <=> 20 % 20 <=> 22,5 % 0 <=> 25 %</p>

Fiche 55	2.2.1 - Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.1 - Logement demandeurs de logements sociaux
Définition	Ménages ayant déposé une demande d'accès au logement social auprès de leur commune ou de la préfecture
Données sources	Enquêtes logement de l'INSEE disponibles tous les 4 à 5 ans. Dernière en date : 2002
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	"Les conditions de logement en Île de France 2002" INSEE, IAURIF, DREIF
Données brutes	315 000 demandeurs en 2002
Calculs	
Unité	%
Indice final	IDF : 6,7 % des ménages en 2002 29,6 % des logements sociaux. Fr : La valeur utilisée pour France est la même que pour IDF.
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	Indice non utilisé dans la version actuelle du logiciel <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 3% 60 <=> 6% 40 <=> 9% 20 <=> 12% 0 <=> 15%

A supprimer à la prochaine version (à consulter la MIPES)

Fiche 56	2.2.1 – Conditions de vie des ménages										
2.2 - Revenu	2.2.1.2 – Revenu disponible brut										
	RDB par habitant										
Définition	<p>Le revenu primaire est le revenu que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenu d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement (revenu de placement mobilier ou immobilier). C'est un revenu avant redistribution. Pour établi</p> <p>a) on ajoute les transferts reçus par les ménages résidents : prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature (c'est-à-dire, pour l'essentiel, autres que les remboursements de sécurité sociale) ; r le revenu disponible brut (RDB), à partir du revenu primaire</p> <p>b) b) on retranche les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, ainsi que les cotisations sociales versées par les ménages. :</p> <p>Le RDB correspond donc au revenu primaire corrigé des transferts nets de redistribution. Il représente la part du revenu primaire qui reste à la disposition des ménages résidents de la région, pour la consommation et l'épargne.</p>										
Données sources	Comptes régionaux										
Organismes producteurs	INSEE										
Document référent	Compte régionaux 2004 (base 2000) INSEE										
Données brutes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Île-de-France 2004</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">France métropolitaine 2004</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Revenu brut disponible total (en millions d'euros)</td> <td style="text-align: center;">244 505</td> <td style="text-align: center;">1 064 474</td> </tr> <tr> <td>Revenu disponible brut par habitant (en euros) pop estimée</td> <td style="text-align: center;">21 674</td> <td style="text-align: center;">17 588</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Remarque : INSEE - Comptes régionaux - données 2005 provisoires - base 2000</i></p>			Île-de-France 2004	France métropolitaine 2004	Revenu brut disponible total (en millions d'euros)	244 505	1 064 474	Revenu disponible brut par habitant (en euros) pop estimée	21 674	17 588
	Île-de-France 2004	France métropolitaine 2004									
Revenu brut disponible total (en millions d'euros)	244 505	1 064 474									
Revenu disponible brut par habitant (en euros) pop estimée	21 674	17 588									
Calculs	Valeur par habitant pop 1999										
Unité	euros/hab										
Indice final	IDF : 21 674 euros/hab Fr : 17 588 euros/hab										
Echelle territoriale disponible	Région										
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 25000 € 80 <=> 22 000 € 60 <=> 19 000 € 40 <=> 16 000 € 20 <=> 13 000 € 0 <=> 10 000 €										

Fiche 57	2.2.1 - Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.2 - Revenus Revenu médian par unité de consommation
Définition	Le revenu d'un ménage fiscal correspond aux revenus déclarés aux impôts avant tout abattement. C'est un revenu avant redistribution qui ne prend en compte ni les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux, prestations sociales, aides au logement), ni les revenus du patrimoine non imposés, ni l'effet des impôts. Ce revenu est calculé par unité de consommation pour tenir compte de la composition du ménage. Le revenu médian correspond au revenu qui sépare en deux la distribution des revenus, la moitié des individus vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal inférieur.
Données sources	Base de données CDROM (2000, 2001, 2002) et site Insee (2003 et 2004)
Organismes producteurs	INSEE - DGI
Document référent	Site Insee www.insee.fr/fr/ffc/revenus_fiscaux/an2004/accueil.htm
Données brutes	Revenu médian Île-de-France par uc en 2004 : 18 901 euros Revenu médian France métropolitaine : 15 849 euros
Calculs	Revenu médian par uc. L'unité de consommation permet de raisonner en équivalent adulte. Non retenu car spécifique IdF
Unité	Euros par unité de consommation
Indice final	IDF : en 2004, 18 901 euros/uc Fr : en 2004, 15 849 euros/uc
Echelle territoriale disponible	Région, département, communes de plus de 50 ménages
Règle de changement de valeur	Valeurs régionales extrêmes en 2004 : de 13 700 à 18 900 €/uc Borne supérieure atteinte par l'Île-de-France en 10 ans au rythme observé 2000-2004. <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 23 500€ 80 <=> 21 500€ 60 <=> 19 500€ 40 <=> 17 500€ 20 <=> 15 500€ 0 <=> 13 500 €

Fiche 58	2.2.1 - Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.2 - Revenus 1^{er} décile des revenus par unité de consommation
Définition	Dans la répartition des revenus, le 1 ^{er} décile (D1) représente le niveau de vie en-dessous duquel vivent 10 % des personnes aux revenus les plus faibles. Ils appartiennent à un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à ce premier décile. Pour la définition du revenu, voir la fiche précédente sur le revenu médian
Données sources	Base de données CDROM (2000, 2001, 2002) et site Insee (2003 et 2004)
Organismes producteurs	INSEE - DGI
Document référent	Site Insee www.insee.fr/fr/ffc/revenus_fiscaux/an2004/accueil.htm www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=CMRSOS04235&tab_id=480
Données brutes	
Calculs	1 ^{er} décile de revenu
Unité	Euros par uc
Indice final	IDF : en 2004, D1 = 5 716 €/uc Fr : en 2004, D1 = 5 862 €/uc
Echelle territoriale disponible	Région, département, communes de plus de 2 000 habitants
Règle de changement de valeur	Valeurs extrêmes au sein des régions en 2004 : 3 977 à 7 197 <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 9 000€ 80 <=> 8 000€ 60 <=> 7 000€ 40 <=> 6 000€ 20 <=> 5 000€ 0 <=> 4 000€

Fiche 59	2.2.1 - Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.2 - Revenus
	Le rapport inter-décile
Définition	<p>Dans la répartition des revenus, le 1^{er} décile (D1) représente le niveau de vie en-dessous duquel vivent 10 % des personnes aux revenus les plus faibles, le 9^e (D9) désigne le niveau de vie au-dessus duquel vivent les 10 % des personnes les plus riches. Ces personnes appartiennent à un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur au premier décile dans le premier cas ; supérieur au 9^e décile dans le second cas. Le rapport inter-décile est une mesure d'écart entre les revenus les plus hauts et les revenus les plus bas : D9 /D1.</p> <p>Pour la définition du revenu, voir la fiche sur le revenu médian</p>
Données sources	Base de données CDROM (2000, 2001, 2002) et site Insee (2003 et 2004)
Organismes producteurs	INSEE - DGI
Document référent	Site Insee www.insee.fr/fr/ffc/revenus_fiscaux/an2004/accueil.htm www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=CMRSOS04235&tab_id=480
Données brutes	
Calculs	D9 / D1
Unité	
Indice final	IDF, 2004, D9/D1 : 7,2 Fr, 2004, D9/D1 : 5,5
Echelle territoriale disponible	Région, département, communes de plus de 2 000 habitants
Règle de changement de valeur	<p>Valeurs extrêmes au sein des régions en 2004 : 4,1 à 7,5</p> <p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 2,5 80 <=> 4,0 60 <=> 5,5 40 <=> 7,0 20 <=> 8,5 0 <=> 10</p>

Fiche 60	2.2.1 - Conditions de vie de la population																			
2.2 - Richesse	2.2.1.2 - Revenus																			
Définition	<p style="text-align: right;">Population sous le seuil de pauvreté</p> <p>Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le <i>niveau de vie</i> est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les Etats-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee le fixe habituellement à 50% du niveau de vie médian tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie est égal au <i>revenu disponible</i> du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le <i>niveau de vie</i> est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le <i>revenu disponible</i> d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). Champ : Franciliens vivant dans un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.</p>																			
Données sources	Direction Générale des Impôts Enquêtes sur les revenus fiscaux INSEE DGI																			
Organismes producteurs	INSEE																			
Document référent	Site Insee Observatoire des inégalités « Pauvreté en France » octobre 2006																			
Données brutes	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Ensemble de la population IDF</th> <th colspan="2">Ensemble de la population France</th> </tr> <tr> <th>1996</th> <th>2004</th> <th>1996</th> <th>2004</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Seuil à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine</td> <td>8,3%</td> <td>10 %</td> <td>13,5%</td> <td>11,7 %</td> </tr> <tr> <td>Seuil à 50 % du niveau de vie médian en France métropolitaine</td> <td>4,2%</td> <td>5,0 %</td> <td>7,2%</td> <td>6,2 %</td> </tr> </tbody> </table>		Ensemble de la population IDF		Ensemble de la population France		1996	2004	1996	2004	Seuil à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine	8,3%	10 %	13,5%	11,7 %	Seuil à 50 % du niveau de vie médian en France métropolitaine	4,2%	5,0 %	7,2%	6,2 %
	Ensemble de la population IDF		Ensemble de la population France																	
	1996	2004	1996	2004																
Seuil à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine	8,3%	10 %	13,5%	11,7 %																
Seuil à 50 % du niveau de vie médian en France métropolitaine	4,2%	5,0 %	7,2%	6,2 %																
Calculs	Part des franciliens vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian en France																			
Unité	%																			
Indice final	IDF, 2004 : 10% Fr, 2004 : 11,7%																			
Echelle territoriale disponible	Région																			
Règle de changement de valeur	Valeurs extrêmes Île-de-France 1996-2004 : 7,9 % à 10,0 % Valeurs extrêmes France : 11,7 % à 13,5 % <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 5% 80 <=> 7% 60 <=> 9% 40 <=> 11% 20 <=> 13% 0 <=> 15%																			

Fiche 61	2.2.1 - Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.2 - Revenus
	Part des ménages sur-endettés
Définition	Nombre de dossiers de surendettement adressés à la Banque de France.
Données sources	
Organismes producteurs	Banque de France, région Île-de-France
Document référent	MIPES, recueil statistique relatif à la pauvreté et la précarité en Île-de-France, décembre 2005
Données brutes	25 338 en 2000 20 766 en 2001 ? en 2002 25 339 en 2003 29 964 en 2004 30 072 en 2005
Calculs	Nombre de dossiers de surendettement/ nombre de ménages
Unité	‰
Indice final	IDF : en 2005 : ?????? ‰ Fr, en 2005 : 15 ‰
Echelle territoriale disponible	Région Île-de-France
Règle de changement de valeur	Valeurs disponibles en Île-de-France de 5,6 ‰ à 6,7 ‰: <u>Bornes des classes ?</u> 100 <=> 0% 80 <=> 10% 60 <=> 20% 40 <=> 30% 20 <=> 40% 0 <=> 50% (taux endettement maxi EU 15 en 1996 (cf. étude d'octobre 2001 de ORC Macro "Etude du problème de l'endettement des consommateurs" pour le compte de l'EU)

Indicateur non utilisé pour le calcul.

Fiche 62	2.2.1 – Conditions de vie de la population										
2.2 - Richesse	2.2.1.2 – Richesse produite										
		PIB par habitant									
Définition	<p>Le Produit Intérieur Brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il correspond à ce que produit l'économie d'un pays ou d'une région.</p> <p>Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité augmentée des impôts (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques) moins les subventions sur les produits..</p> <p>La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production.</p> <p>Le PIB peut être calculé en valeur, aux prix de l'année en cours, ou en volume au prix de l'année précédente. Dans ce cas les évolutions annuelles ne tiennent pas compte des variations de prix, et mesure donc l'évolution de l'activité en volume. C'est à dire la croissance économique réelle.</p>										
Données sources	Comptes régionaux										
Organismes producteurs	INSEE										
Document référent	Comptes régionaux 2005 (base 2000) INSEE										
Données brutes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 25%; text-align: center;">Île-de-France 2005</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">France métropolitaine 2005</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produit intérieur brut total (en millions d'euros)</td> <td style="text-align: center;">480 870</td> <td style="text-align: center;">1 681 727</td> </tr> <tr> <td>Produit intérieur brut par habitant (en euros) pop estimée</td> <td style="text-align: center;">42 712</td> <td style="text-align: center;">27 957</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Remarque : INSEE - Comptes régionaux - données 2005 provisoires - base 2000</i></p>			Île-de-France 2005	France métropolitaine 2005	Produit intérieur brut total (en millions d'euros)	480 870	1 681 727	Produit intérieur brut par habitant (en euros) pop estimée	42 712	27 957
	Île-de-France 2005	France métropolitaine 2005									
Produit intérieur brut total (en millions d'euros)	480 870	1 681 727									
Produit intérieur brut par habitant (en euros) pop estimée	42 712	27 957									
Calculs	PIB en valeur aux prix de l'année en cours par habitant (population 2003)										
Unité	euros/hab										
Indice final	IDF : 42 712 euros/hab Fr : 27 957 euros/hab										
Echelle territoriale disponible	Région, départements										
Règle de changement de valeur	<p>Valeurs régionales extrêmes en France pour 2005 : de 21 712 à 42 712 €/hab.</p> <p>Poursuite de la croissance de 3% par an, observée de 1990 à 2005 tant pour la région la plus performante que pour la moins performante, pendant 5 ans</p> <p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 50 000 € 80 <=> 44 000 € 60 <=> 38 000 € 40 <=> 32 000 € 20 <=> 26 000 € 0 <=> 20 000 €</p>										

Fiche 63	2.2.1 – Conditions de vie de la population							
2.2 - Richesse	2.2.1.2 – Croissance économique							
	Croissance du PIB							
Définition	L'évolution du PIB en volume, c'est à dire hors inflation, mesure la croissance économique réelle ; autrement dit, est un indicateur du dynamisme de l'économie régionale. Voir la fiche 57							
Données sources	Comptes régionaux							
Organismes producteurs	INSEE							
Document référent	Comptes régionaux 2005 (<i>base 2000</i>) INSEE							
Données brutes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Île-de-France 2000-2005</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">France métropolitaine 2000-2005</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume</td> <td style="text-align: center;">1,34%</td> <td style="text-align: center;">1,48</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Remarque : INSEE - Comptes régionaux - données 2004 et 2005 sont provisoires - base 2000</i></p>			Île-de-France 2000-2005	France métropolitaine 2000-2005	Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume	1,34%	1,48
	Île-de-France 2000-2005	France métropolitaine 2000-2005						
Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume	1,34%	1,48						
Calculs	Taux de croissance annuel moyen sur 5 années : 2000-2005							
Unité	% par an							
Indice final	IDF : 1,34 % Fr : 1,48%							
Echelle territoriale disponible	Région							
Règle de changement de valeur	Principale région économique française, l'IDF joue le rôle de moteur de l'économie nationale et européenne grâce à une forte concentration sur son territoire des centres de commandement, des établissements d'enseignement supérieur, des centres de recherche. De 1995 à 2005, le rythme annuel moyen de croissance de sa production calculé sur 5 ans a varié de 0,7% à 3,2 % de 1995 à 2005 (moyenne mobile). <u>Bornes des classes</u> 100 <=>3,5% 80 <=>2,9% 60 <=>2,3% 40 <=>1,7% 20 <=>1,1% 0 <=>0,7%							

Fiche 64	2.2.1 – Conditions de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.1.3 – FBCF FBCF en % du PIB
Définition	<p>La formation brute de capital fixe (FBCF) est constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents dans la région</p> <p>Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.</p> <p>Au niveau national le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements. Au niveau régional c'est un indicateur de l'effort d'investissement du secteur privé.</p>
Données sources	INSEE
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Base de données Eurostat - REGIO
Données brutes	<p>FBCF en % du PIB en 2002</p> <p>Île-de-France 18,9%</p> <p>France 15,3%</p>
Calculs	DIRD/PIB
Unité	%
Indice final	<p>IDF : 18,9%</p> <p>Fr : 15,3%</p>
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 19%</p> <p>80 <=> 18%</p> <p>60 <=> 17%</p> <p>40 <=> 16%</p> <p>20 <=> 15%</p> <p>0 <=> 14%</p>

Fiche 65	2.2.2 - Richesse de la collectivité
2.2 - Richesse	2.2.2.2 - Dette Excédent ou déficit budgétaire
Définition	Comptes administratifs du budget exécuté 2005 : recettes réelles totales –dépenses <i>Pour l'échelle France : déficit budgétaire au sens de Maastricht.</i>
Données sources	Budget régional exécuté 2005 Compte administratif
Organismes producteurs	Conseil régional Île de France
Document référent	Dépense et recettes totales dans les régions 2004 Direction générale des collectivités locales Direction générale de la comptabilité publique « Les comptes de l'état » 2005
Données sources	Dépenses réelles totales IDF 2 801,2 Meuros Recettes réelles totales IDF 3 116,1 Meuros Excédent IDF : 314,9 Meuros France Recettes : 353 milliards euros Dépenses : 400 milliards euros Déficit 2005 : 47 milliards euros
Calculs	Pourcentage du PIB
Unité	%
Indice final	IDF : + 0,007% Fr : - 2,79%
Echelle territoriale disponible	Région, département, commune
Règle de changement de valeur (cf. Masstrich)	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> +2,9% 80 <=> -0,1% 60 <=> -3,1% 40 <=> -6,1% 20 <=> -9,1% 0 <=> -12,1%

Fiche 66	2.2.2 - Richesse de la collectivité
2.2 - Richesse	2.2.2.2 – Taille budgétaire Dépenses d'investissement et de fonctionnement par habitant
Définition	Dépenses réelles totales par habitant <i>Pour l'échelle France : déficit budgétaire au sens de Maastricht.</i>
Données sources	Budget primitif 2006
Organismes producteurs	Conseils régionaux
Document référent	Dépense et recettes totales dans les régions 2004 Direction générale des collectivités locales Direction générale de la comptabilité publique « Les comptes de l'état » 2005
Données sources	IDF : Dépenses réelles totales IDF 3 767 Meuros 332 euros par habitant Régions de métropole : Dépenses : 20 864 Meuros 344 euros par habitant
Calculs	Rapport à la population
Unité	%
Indice final	IDF : 332 euros/hab. Fr : 344 euros/hab.
Echelle territoriale disponible	Région, département, commune
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 360 euros 80 <=> -340 euros 60 <=> 320 euros 40 <=> 300 euros 20 <=> 280 euros 0 <=> 260 euros

Fiche 67	2.2.2 - Richesse de la collectivité
2.2 - Richesse	2.2.2.2 – Poids de l'investissement Part de l'investissement dans les dépenses totales
Définition	Dépenses d'investissement dans les dépenses réelles totales
Données sources	Budget primitif 2006
Organismes producteurs	Conseils régionaux
Document référent	Les budgets primitifs des régions 2006 Direction générale des collectivités locale
Données sources	Île-de-France Dépenses réelles d'investissement : 157 euros par habitant Soit 47,3% Régions de métropole : Dépenses réelles d'investissement : 149 euros par habitant Soit 43,3%
Calculs	Rapport aux dépenses totales
Unité	%
Indice final	IDF : 47,3% Fr : 43,3%
Echelle territoriale disponible	Région, département, commune
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 55% 80 <=> 51% 60 <=> 47% 40 <=> 43 % 20 <=> 39 % 0 <=> 35 %

Fiche 68	2.2.2 - Richesse de la collectivité
2.2 - Richesse	2.2.2.2 Stock de la Dette Stock de la dette au 1^{er} janvier
Définition	Le stock de la dette est le montant cumulé de ce que la Région doit rembourser en capital.
Données sources	Compte régionaux
Organismes producteurs	Direction générale des collectivités locales
Document référent	Les budgets primitifs des régions 2006
Données brutes	Île-de-France Stock de la dette par habitant : 182 euros par habitant Régions de métropole : Stock de la dette par habitant : 156 euros par habitant
Calculs	Montant de la dette / population
Unité	%
Indice final	IDF : 182 euros/hab. Fr : 156 euros/hab.
Echelle territoriale disponible	Région, départements, communes
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0 euros 80 <=> 80 euros 60 <=> 160 euros 40 <=> 240 euros 20 <=> 320 euros 0 <=> 400 euros

Fiche 69	2.2.2 - Richesse de la collectivité
2.2 - Richesse	2.2.2.3 – Inflation et chômage Taux d'inflation
Définition	L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante.
Données sources	INSEE
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Indices des prix à la consommation INSEE Mars 2006
Données brutes	Séries hors tabac : 112,54 Série incluant le tabac : 113,69 (base 100 en 1998)
Calculs	Série dont tabac sur base 100 en 1998 (les moyennes annuelles pour un indicateur n'est pas utilisable par ce tableur). 113,9% (moyenne annuelle sur base 100 1998) 112,2% (moyenne annuelle sur base 100 1998)
Unité	%
Indice final	IDF: 2,8% Fr. : 1,8%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	Bornes des classes 100 <=> 0% 80 <=> 3% 60 <=> 6% 40 <=> 10% 20 <=> 35% 0 <=> 60%

Fiche 70	2.2.2 - Richesse de la collectivité							
2.2 - Richesse	2.2.2.4 – Taux d'emploi							
	Taux d'emploi total							
Définition	<p>Le taux d'emploi total mesure le taux d'emploi des personnes occupées de 15 à 64 ans, en pourcentage de la population totale du même âge.</p> <p>Il exprime la participation de la population à la production. La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence, ont accompli un travail rémunéré pendant au moins une heure, ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes (maladie, congés)</p>							
Données sources	Enquêtes annuelles sur l'emploi. Elles couvrent l'ensemble de la population vivant dans des ménages privés. Elles excluent les personnes vivant dans les ménages collectifs (cités universitaires, hôpitaux, casernes)							
Organismes producteurs	INSEE							
Document référent	Enquêtes emploi INSEE							
Données brutes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="text-align: center;">Île-de-France 2005</td> <td style="text-align: center; color: red;">France métropolitaine 2005</td> </tr> <tr> <td>Taux d'emploi</td> <td style="text-align: center;">64,2%</td> <td style="text-align: center; color: red;">62,6%</td> </tr> </table>			Île-de-France 2005	France métropolitaine 2005	Taux d'emploi	64,2%	62,6%
	Île-de-France 2005	France métropolitaine 2005						
Taux d'emploi	64,2%	62,6%						
Calculs	Population active occupée de 15 à 64 ans / population totale de la même tranche d'âge.							
Unité	%							
Indice final	IDF : 64,2 % Fr : 62,6 %							
Echelle territoriale disponible	Région							
Règle de changement de valeur	<p>L'objectif de la Stratégie de Lisbonne est que l'UE atteigne un taux d'emploi 70 % en 2010 alors qu'il était de 61% en moyenne en 2000.</p> <p>Certaines grandes régions urbaines européennes ont un taux d'emploi en 2005 supérieur à 70%. C'est, par exemple, le cas de la Bavière, du Nord Hollande, de Stockholm ou South-East anglais</p> <p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=>70% 80 <=>68% 60 <=>66% 40 <=>64% 20 <=>62% 0 <=>60%</p>							

Fiche 71	2.2.1 – Condition de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.2.5 – chômage Taux de chômage global
Définition	<p>Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).</p> <p>Chômeur : Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. La définition la plus couramment utilisée est celle du BIT (Bureau International du Travail), elle permet de faire des comparaisons internationales. Un chômeur « au sens du BIT » est une personne en âge de travailler, de 15 ans ou plus, qui répond en même temps à trois conditions : être sans emploi durant la semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.</p> <p>La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.</p> <p>La population active comprend la population active occupée et les chômeurs.</p>
Données sources	<p>Les taux de chômage calculés par l'Insee sont issus de la synthèse de diverses sources statistiques et administratives. Au niveau national, le nombre de chômeurs au sens du BIT est déduit de l'enquête emploi en continu. Le chômage par région et département est estimé à partir des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) fournies par l'ANPE. Depuis novembre 2001, ce sont les DEFM de catégories 1 (demandes d'emploi à durée indéterminée à temps plein), 2 (à durée indéterminée à temps partiel) et 3 (à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) qui sont utilisées, et non plus seulement celles de la catégorie 1. L'emploi est calculé à partir de sources administratives et des recensements.</p>
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Site internet de l'Insee
Données brutes	Taux de chômage 3 ^e trimestre 2006 : Île-de-France (8,2 %), France (8,8 %)
Calculs	Nombre de chômeurs/population active
Unité	%
Indice final	IDF, 3 ^e trimestre 2006 : 8,2 % Fr : 8,8 %
Echelle territoriale disponible	Région, département. Les taux de chômage par commune ne sont disponibles qu'au moment du recensement
Règle de changement de valeur	<p>Le taux de chômage a varié en France de 2,5 % (1970) à 12,3 % (1994)</p> <p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 2,5%</p> <p>80 <=> 5%</p> <p>60 <=> 10%</p> <p>40 <=> 15%</p> <p>20 <=> 25%</p> <p>0 <=> 35%</p>

Fiche 72	2.2.1 – Condition de vie de la population
2.2 - Richesse	2.2.2.6 – chômage
	Chômage longue durée
Définition	<p>Demandeurs d'Emploi de longue durée (DELD) : personnes inscrites à l'Anpe depuis plus de 12 mois.</p> <p>Demandeurs d'Emploi de très longue durée (DETLD) : personnes inscrites à l'Anpe depuis plus de 24 mois.</p>
Données sources	Statistiques du marché du travail
Organismes producteurs	<p>ANPE</p> <p>Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (<i>Statistiques et analyse des informations dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, données issues de l'UNEDIC, l'URSSAF, et enquête ACEMO</i>)</p>
Document référent	Caractéristiques des demandeurs d'emploi INSEE 2004 ?
Données brutes	<p>Nombres chômeurs 2005 : 561 000 dont</p> <p>Population active : 5 533 000</p> <p>Taux de chômage de longue durée (un an ou plus) : Île-de-France 34,2% ; France 42,5%</p> <p>Taux de chômage de très longue durée (2 ans ou plus) : Île-de-France 13,7% ; France 21,6%</p>
Calculs	demandeurs d'emploi longue durée / demandeurs emploi
Unité	%
Indice final	<p>Taux de chômage de longue durée en 2005 :</p> <p>IDF : 34,2%</p> <p>Fr : 42,5%</p>
Echelle territoriale disponible	Région, département, zone d'emploi
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 35%</p> <p>80 <=> 37%</p> <p>60 <=> 39%</p> <p>40 <=> 41%</p> <p>20 <=> 43%</p> <p>0 <=> 45%</p>

Fiche 73	2.2.2 - Richesse de la collectivité												
2.2 - Richesse	2.2.2.6 - Inflation et chômage Taux de chômage des moins de 25 ans												
Définition	Part des demandeurs d'emploi, au sens du BIT dans la population active âgée de moins de 25 ans.												
Données sources	Insee, enquête emploi												
Organismes producteurs	Insee												
Document référent													
Données brutes	<p>Source des données brutes citées - INSEE Total demandeurs emploi 473 616 (juillet 2006) Demandeurs emploi de moins de 25 ans (catégories 1+2+3): 13,6% soit 74 870 Population active occupée des moins de 25 ans : 323 000 Population active (occupée + chômeurs) moins de 25 ans : 387 411</p> <p>Unité : % des actifs occupés y compris les militaires du contingent Source : Insee, enquête emploi date ?</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; background-color: #e0f0e0;">Île-de-France</td> <td></td> </tr> <tr> <td>moins de 25 ans</td> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right;">6,8%</td> </tr> <tr> <td>de 25 à 49 ans</td> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right;">69,8%</td> </tr> <tr> <td>50 ans ou plus</td> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right;">23,4%</td> </tr> </table>		Île-de-France		moins de 25 ans		6,8%	de 25 à 49 ans		69,8%	50 ans ou plus		23,4%
	Île-de-France												
moins de 25 ans		6,8%											
de 25 à 49 ans		69,8%											
50 ans ou plus		23,4%											
Calculs	Demandeurs emploi moins de 25 ans/population active moins de 25 ans												
Unité	%												
Indice final	IDF : 19,3% Fr : 21,4%												
Echelle territoriale disponible	Région, département, zone d'emploi												
Règle de changement de valeur	Bornes des classes 100 <=> 0% 80 <=> 5% 60 <=> 10% 40 <=> 15% 20 <=> 25% 0 <=> 35%												

Fiche 74	2.2.1 - Egalité des générations										
2.2 – Richesse	2.2.1.2 – Taux d'emploi										
	Taux d'emploi des travailleurs âgés										
Définition	Le taux d'emploi des travailleurs âgés mesure le taux d'emploi des personnes occupées ayant de 55 à 64 ans, en pourcentage de la population totale du même âge. Cf Fiche 57 ter										
Données sources	Enquêtes annuelles sur l'emploi										
Organismes producteurs	INSEE										
Document référent	Enquêtes emploi INSEE										
Données brutes	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 25%; text-align: center;">Île-de-France 2005</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">France métropolitaine 2005</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux d'emploi des travailleurs âgés</td> <td style="text-align: center;">46,0%</td> <td style="text-align: center;">37,8%</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			Île-de-France 2005	France métropolitaine 2005	Taux d'emploi des travailleurs âgés	46,0%	37,8%			
	Île-de-France 2005	France métropolitaine 2005									
Taux d'emploi des travailleurs âgés	46,0%	37,8%									
Calculs	Population active occupée/population en âge de travailler (55-64ans)										
Unité	%										
Indice final	IDF : 46,0% Fr : 37,8 %										
Echelle territoriale disponible	Région										
Règle de changement de valeur	<p>Un objectif de la Stratégie de Lisbonne est que le taux d'emploi des travailleurs âgés en Europe atteigne en moyenne 50 % . Il était de 36% en 2000. Un grand nombre de régions urbaines européennes avaient un taux d'emploi des travailleurs âgés en 2005 supérieur à 60%.</p> <p>En IDF le taux d'emploi des travailleurs âgés a progressé de 6 points entre 2000 et 2005. La progression au niveau national fut de 8 points. Cette évolution s'explique, en partie, par des raisons démographiques qui resteront à l'œuvre dans les prochaines années.</p> <p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 60% 80 <=> 56% 60 <=> 52% 40 <=> 48% 20 <=> 44% 0 <=> 40%</p>										

INDICE SAVOIR ET CULTURE

Fiche 75	2.3.1 - Education
2.3 - Savoir et culture	Espérance de scolarisation des 16-19 ans
Définition	C'est la durée d'études espérée pour un jeune de 16-19 ans
Données sources	Ministère de l'éducation nationale, DEP Parution tous les deux ans
Document référent	La géographie de l'école, n°9, DE P, mai 2005
Données brutes	Espérance de scolarisation des 16-24 ans en 2002-2003 : Île-de-France : 5,51 ans France : 5,04 ans
Calculs	
Unité	années
Indice final	Ile-de-France : 3,46 France : 3,37
Echelle territoriale disponible	académies
Règle de changement de valeur	Maximum et minimum observés en 2002-2003 par académie 3,02 (Corse) à 3,56 (Rennes) Bornes des classes 100 <=> 4 80 <=> 3,6 60 <=> 3,2 40 <=> 2,8 20 <=> 2,4 0 <=> 2

Fiche 76	2.3.1 - Education
2.3 - Savoir et culture	Jeunes sortant du système sans qualification
Définition	Sorties du système scolaire au niveau VI et V bis, c'est à dire sans qualification
Données sources	Ministère de l'éducation nationale, DEP
Organismes producteurs	Ministère de l'éducation nationale, DEP
Document référent	La géographie de l'école, n°9, DE P, mai 2005
Données brutes	Part des sorties sans qualification en 2002 : Île-de-France : 7 % France : 6 %
Calculs	
Unité	%
Indice final	IDF : 7% Fr. : 6%
Echelle territoriale disponible	académies
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 3% 60 <=> 6% 40 <=> 9% 20 <=> 12% 0 <=> 15%

Fiche 77	2.3.2 - Etat du savoir
2.3 - Savoir et culture	Brevets déposés
Définition	Répartition des demandes de brevets déposés en 2003 par la voie nationale selon l'origine de la résidence des inventeurs.
Données sources	La notion de département d'origine des inventeurs repose sur le département de résidence de l'inventeur. Si il y a plusieurs inventeurs les comptages sont fractionnaires. Cette méthode permet d'attribuer les dépôts selon l'origine de chaque inventeur sans se limiter à la seule origine de l'inventeur premier nommé sur la demande.
Organismes producteurs	Institut National de la Propriété intellectuelle
Document référent	Chiffres clés 2004 Brevets Observatoire de la propriété intellectuelle
Données brutes	IDF : Nombre de brevets déposés en Île de France (2003) : 4 939 Fr : Nombre total de brevets déposés par voies nationales (2003) : 17 291
Calculs	Nombre de brevets déposés en Île de France /million d'habitants
Unité	-
Indice final	IDF : 450 Fr : 295
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 250 / 10 ⁶ hbt 80 <=> 200 / 10 ⁶ hbt 60 <=> 150 / 10 ⁶ hbt 40 <=> 100 / 10 ⁶ hbt 20 <=> 50 / 10 ⁶ hbt 0 <=> 0 / 10 ⁶ hbt

Fiche 78	2.2.2 – Economie régionale
2.2 - Richesse	2.2.2.3 – Recherche DIRD en % du PIB
Définition	Les Dépenses Intérieures Brutes de recherche et de Développement en pourcentage du PIB agrègent l'ensemble des dépenses de recherche des administrations publiques et des entreprises de la région.
Données sources	Eurostat
Organismes producteurs	<i>Eurostat</i>
Document référent	Base de données REGIO
Données brutes	DIRD en % du PIB en 2003 Île-de-France 3,2% France 2,2%
Calculs	DIRD/PIB
Unité	
	IDF : 3,2% France : 2,2%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	Le Conseil européen de Barcelone en mars 2002 a fixé comme objectif que ce taux atteigne en moyenne 3% en 2010. Principale région française dans le domaine de la recherche, l'IDF dépasse dès à présent ce niveau. <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 4,0% 80 <=> 3,5% 60 <=> 3,0% 40 <=> 2,5% 20 <=> 2,0% 0 <=> 1,5%

Fiche 79	2.3.3 - Information
2.3 - Savoir et culture	Presse écrite
Définition	Part de la dépense des ménages franciliens pour le poste "journaux et périodiques"
Données sources	L'enquête Budget des familles 2000-2001 a été réalisée dans la continuité des enquêtes Budget menées par l'INSEE à un rythme quinquennal depuis 1979. Si le protocole de collecte est resté identique, les traitements post enquête ont été fortement améliorés : tous les postes de dépenses et de revenus ont fait l'objet d'un redressement pour les valeurs non ou mal renseignées. Par ailleurs, les dépenses ont été codifiées automatiquement dans la nomenclature européenne des dépenses, dont la structure diffère assez profondément de celle de la nomenclature française utilisée dans les éditions antérieures. Pour ces raisons, les résultats de l'édition 2001 ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux des années antérieures.
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Budget des familles 2000-2001 - INSEE
Données brutes	- Dépense totale moyenne annuelle par ménage : 38 529 euros - Dépense non alimentaire moyenne annuelle par ménage : 31 873 euros - Dépense annuelle par ménages pour le poste loisirs et culture (09) : 2516 euros - Dépense pour le poste "Journaux et périodiques" (poste 0952) : 138 euro/ménages Part : 0,36% dépense totale Part : 5,5% dépense loisirs et culture
Calculs	Dépense poste journaux et périodique/dépense totale
Unité	%
Indice final	IDF : 0,36% Fr : 0,47%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	Indice non utilisé dans la version actuelle du logiciel <u>Bornes des classes</u> 100 <=> 1,0% 80 <=> 0,8% 60 <=> 0,6% 40 <=> 0,4% 20 <=> 0,2% 0 <=> 1,5%

Fiche 80	2.3.4 - Culture et sport
2.3 - Savoir et culture	Effectifs du champ ICS "Activités récréatives, culturelles et sportives"
Définition	Effectif régional des actifs du champ "Activité récréatives, culturelles et sportives"
Données sources	Répertoire des entreprises et des établissements INSEE Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et la commerce, division des services INSEE
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Les emplois et établissements par secteur d'activité pour l'Île-de-France sont issus de la 7ème ERE (Enquête Régionale sur l'Emploi) réalisée par la Direction Régionale de l'INSEE en partenariat avec l'IAURIF, la DREIF et l'APUR. Celle-ci fournit des statistiques sur les emplois salariés privés et publics présents en Île de France au 1er janvier 2001. Annuaire statistique de la France (édition 2003)
Données brutes	IDF Effectif "activités récréatives, culturelles et sportives" : 121 796 Etablissements "activités récréatives, culturelles et sportives" (en nombre) : 9 118 France : Effectif "activités récréatives, culturelles et sportives" : 279 161 Etablissements "activités récréatives, culturelles et sportives" (en nombre) : 46 979
Calculs	Effectif activités récréatives culturelles et sportives/population
Unité	Nombre salarié activité culturelle/habitant
Indice final	IDF : 11,1 pour 1000habitants Fr : 4,77 pour 1000habitants
Echelle territoriale disponible	Région, département, commune
Règle de changement de valeur	Bornes de valeur 100 <=> 10% 80 <=> 8% 60 <=> 6% 40 <=> 4% 20 <=> 2% 0 <=> 0%

Fiche 81	2.3.4 - Culture et sport
2.3 - Savoir et culture	Dépenses des ménages poste culture et loisirs
Définition	Part de la dépense des ménages pour le poste "culture et loisirs".
Données sources	L'enquête Budget des familles 2000-2001 a été réalisée dans la continuité des enquêtes Budget menées par l'INSEE à un rythme quinquennal depuis 1979. Si le protocole de collecte est resté identique, les traitements post enquête ont été fortement améliorés : tous les postes de dépenses et de revenus ont fait l'objet d'un redressement pour les valeurs non ou mal renseignées. Par ailleurs, les dépenses ont été codifiées automatiquement dans la nomenclature européenne des dépenses, dont la structure diffère assez profondément de celle de la nomenclature française utilisée dans les éditions antérieures. Pour ces raisons, les résultats de l'édition 2001 ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux des années antérieures.
Organismes producteurs	INSEE
Document référent	Budget des familles 2000-2001 INSEE
Données brutes	<ul style="list-style-type: none"> - Dépense totale moyenne annuelle par ménage : 38 529 euros 29 962 euros - Dépense non alimentaire moyenne annuelle par ménage : 31 873 euros 24 450 euros - Dépense annuelle par ménages pour le poste loisirs et culture (09) : 2516 euros 1954 euros - <i>dont dépenses services culturels (0942) : 473 ; 360</i> - <i>dont dépenses services récréatifs et sportifs (0941) : 283 ; 193</i> <p>Total dépenses services culturels, récréatifs et sportifs : 756 ; 55</p>
Calculs	Dépense loisirs et culture/dépense totale
Unité	%
Indice final	IDF : 6,53% Fr : 6,52%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	<u>Bornes de valeurs</u> 0 <=> 0% 20 <=> 2% 40 <=> 4% 60 <=> 6% 80 <=> 8% 100 <=> 10%

Fiche 82	2.3.4 - Culture et sport
2.3 - Savoir et culture	Nombre de licenciés sportifs
Définition	Nombres de licences sportives délivrées en Île de France
Données sources	Licences délivrées dans les fédérations sportives
Organismes producteurs	Comité Olympique et Sportif Fédérations Sportives et Ministère de la Jeunesse et des Sports
Document référent	Principaux sports pratiqués dans la région INSEE
Données brutes	Nombre de licenciés 2004 IDF : 2 151 047 France 14 288 984
Calculs	Nombre de licenciés pour 100 habitants (Population provisoire au 1er janvier 2004 INSEE)
Unité	%
Indice final	IDF : 19,64% Fr : 23,47%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 50% 80 <=> 40% 60 <=> 30% 40 <=> 20% 20 <=> 10% 0 <=> 0%

INDICE COLLECTIVITE

Fiche 83	2.4.1 - Paix et ordre public
2.4 - Collectivité	Taux d'homicides (y compris les tentatives)
Définition	Nombre d'homicides rapporté à la taille de la population (par fraction de mille habitants).
Données sources	<p>Les faits de délinquance enregistrés par les services de police et de gendarmerie et transmis au parquet (plaintes déposées par les victimes et faits constatés directement par les services répressifs) sont recensés dans une base statistique appelée « état 4001 ».</p> <p>Au final, l'état 4001 permet de disposer d'un tableau de bord annuel constitué par 107 index et 52 variables (coordonnées du service qui enregistre la plainte, lieu et date de commission du fait, etc.) (...). Il est établi à partir des statistiques de quelque 7.000 services de base de la police et de la gendarmerie (circonscriptions pour la police, brigades pour la gendarmerie).</p>
Organismes producteurs	Ministère de l'Intérieur – Direction Centrale de la Police Judiciaire
Document référent	Ministère de l'Intérieur, Aspect de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 2004 par les services de police et les unités de gendarmerie, Tome 1, La Documentation française
Données brutes	<p>IDF</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux d'homicides (y compris les tentatives) pour 1000 habitants : 0,05 - taux d'homicides réalisés pour 1000 habitants : 0,017 France - taux d'homicides (y compris les tentatives) pour 1000 habitants : 0,35 - taux d'homicides réalisés pour 1000 habitants : 0,016
Calculs	Taux d'homicides (y compris tentatives) pour 1000 habitants
Unité	Pour mille
Indice final	IDF : 0,05 pour mille habitants Fr : 0,035 pour mille habitants
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes des classes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 100 <=> 0/100 000 80 <=> 2/100 000 60 <=> 5/100 000 40 <=> 7/100 000 20 <=> 10/100 000 0 <=> 50/100 000

Fiche 84	2.4.1 - Paix et ordre public
2.4 - Collectivité	Taux de criminalité
Définition	Nombre total de crimes et délits constatés par les services de police et de gendarmerie rapporté à la taille de la population (par fraction de mille habitants).
Données sources	<p>Les faits de délinquance enregistrés par les services de police et de gendarmerie et transmis au parquet (plaintes déposées par les victimes et faits constatés directement par les services répressifs) sont recensées dans une base statistique appelée « état 4001 ».</p> <p>Au final, l'état 4001 permet de disposer d'un tableau de bord annuel constitué par 107 index et 52 variables (coordonnées du service qui enregistre la plainte, lieu et date de commission du fait, etc.) (...). Il est établi à partir des statistiques de quelque 7.000 services de base de la police et de la gendarmerie (circonscriptions pour la police, brigades pour la gendarmerie).</p>
Organismes producteurs	Ministère de l'Intérieur – Direction Centrale de la Police Judiciaire
Documents référent	Ministère de l'Intérieur, Aspect de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 2004 par les services de police et les unités de gendarmerie, Tome 1, La Documentation française
Données sources	<p>Taux de criminalité pour 1000 habitants IDF 88</p> <p>Taux de criminalité pour 1000 habitants France 64</p>
Calculs	Taux de criminalité pour 1000 habitants
Unité	Pour mille
Indice final	<p>IDF : 88 pour mille habitants (8,8%)</p> <p>Fr : 64 pour mille habitants (6,4%)</p>
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<p><u>Bornes des classes</u></p> <p>100 <=> 0/1 000</p> <p>80 <=> 50/1 000</p> <p>60 <=> 100/1 000</p> <p>40 <=> 150/1 000</p> <p>20 <=> 200/1 000</p> <p>0 <=> 250/1 000</p>

Fiche 85	2.4.1 - Paix et ordre public
2.4 - Collectivité	Victimation
Définition	Part de la population préoccupée en priorité par la délinquance.
Données sources	<p>Enquêtes de victimation 2001, 2003 & 2005. Depuis 2001, des enquêtes de victimation sont réalisées auprès des Franciliens à la demande du conseil régional d'Île-de-France, tous les deux ans. 10 500 Franciliens, représentatifs de la population régionale par département sont interrogés lors de chaque enquête. Elles permettent de mieux appréhender les problèmes de sécurité dans la région, qu'ils soient associés à une délinquance réelle ou simplement à une insécurité ressentie par les habitants. Elles complètent les sources d'informations déjà disponibles, notamment l'état 4001*.</p> <p>* Etat 4001 : Base de données officielle recensant les crimes et délits enregistrés par les services de police ou de gendarmerie qui sont transmis au parquet (suite à un dépôt de plainte ou dans le cadre d'une infraction détectée directement par les services)</p>
Organismes producteurs	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France
Document référent	Victimation & sentiment d'insécurité en Île-de-France, résultats de la troisième enquête (2005), IAURIF, 2005
Données sources	<p>Préoccupation sécurité 3 400 000 (en 2001) soit 39,2 % 2 400 000 (en 2003) soit 27,8 % 1 700 000 (en 2005) soit 19,4 %</p>
Calculs	Part de la population préoccupée par la sécurité
Unité	
Indice final	IDF : 19,4 % Fr : 26,0%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	<p>"à valider auprès des organismes techniques concernés par la thématique" :</p> <p><u>Bornes des classes</u> 100 <=> 0% 80 <=> 10% 60 <=> 20% 40 <=> 30% 20 <=> 40% 0 <=> 50%</p>

Indice Egalité

Fiche 86	2.5.1 - Egalité des sexes
2.5 - Egalité	Ratio salaire net féminin sur salaire net masculin
Définition	<p>Le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur.</p> <p>Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS, il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables).</p> <p>DADS : Les établissements employeurs fournissent, chaque année, aux administrations fiscale et de sécurité sociale des informations sur leurs salariés. Ces déclarations annuelles de données sociales (DADS) contiennent, pour chaque salarié des caractéristiques d'état civil, des données sur l'emploi et les rémunérations. L'Insee en fait une exploitation statistique exhaustive. Le champ de l'exploitation statistique couvre l'ensemble des employeurs à l'exception de la fonction publique d'Etat et des particuliers-employeurs. Le champ de la publication des résultats exclut également les apprentis, les stagiaires et les emplois aidés, les agents des collectivités territoriales collectivités ainsi que les dirigeants salariés de leur entreprise. L'exploitation statistique des DADS couvre 80% de l'emploi salarié (INSEE).</p>
Données sources	Déclarations annuelles de données sociales (DADS)
Organismes producteurs	<u>Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement</u> <u>Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)</u> - INSEE
Document référent	Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements par sexe et catégorie socio-professionnelle - INSEE 2003
Données brutes	Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements (euros) Hommes : 23 598 (France 18 752) Femmes : 17 324 (France 13 867)
Calculs	revenu moyen femme / revenu moyen homme
Unité	%
Indice final	IDF : 73,4% Fr : 73,9%
Echelle territoriale disponible	Région
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 100% 80 <=> 90% 60 <=> 80% 40 <=> 70% 20 <=> 60% 0 <=> 50%

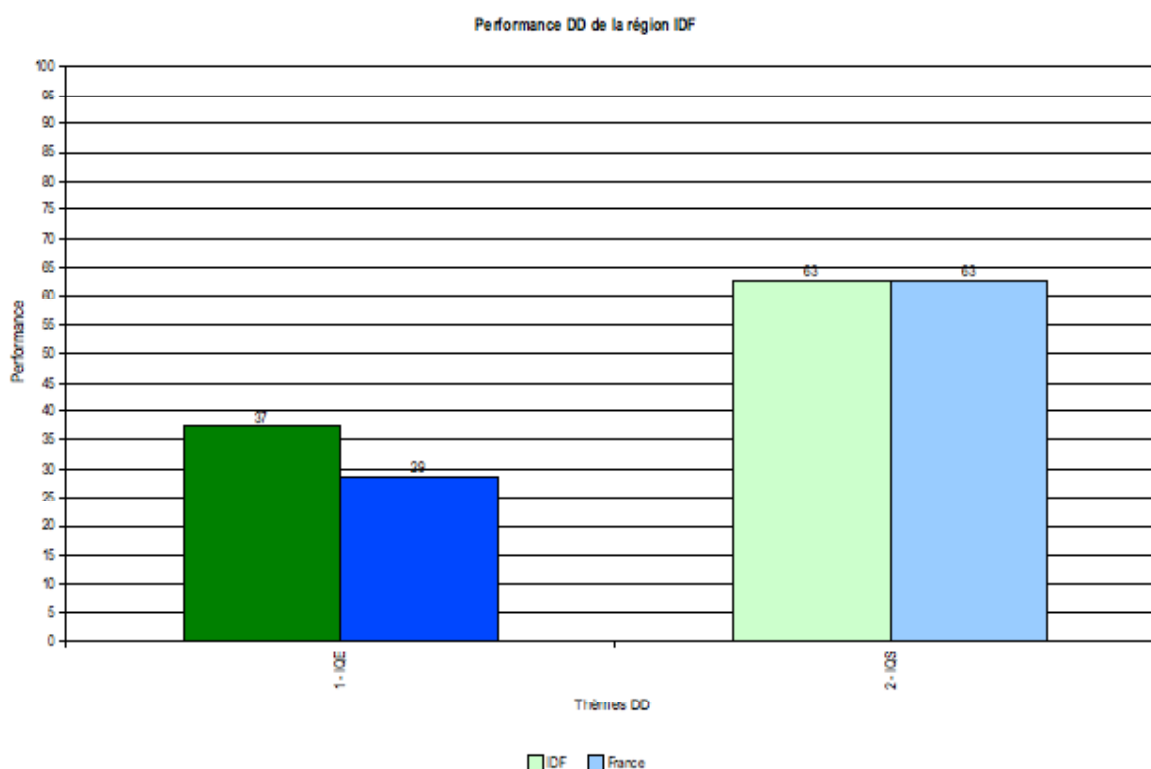
Fiche 87	2.5.1 - Egalité des sexes
2.5 - Egalité	Précarité des femmes
Définition	Part des femmes parmi les foyers allocataires à bas revenus de la CAF
Données sources	Fichier allocataires des CAF
Organismes producteurs	CAF
Document référent	Femmes en Île-de-France, regards sur la parité, édition 2004, Insee
Données brutes	Les foyers allocataires peuvent être formés de personnes seules, avec ou sans enfants ou de couples avec ou sans enfant. Les données sont fournies selon le sexe pour les personnes seules, pour les autres on décompte une femme et un homme dans le cas des couples.
Calculs	Femmes allocataires à bas revenus (isolées, mères de famille monoparentale, couples avec ou sans enfant)/ total des adultes des foyers allocataires à bas revenus
Unité	%
Indice final	IDF : 56,9% en 2002 Fr : 56,9% (
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes :</u> 100 <=> 51% 80 <=> 53% 60 <=> 55% 40 <=> 57% 20 <=> 59% 0 <=> 61% (= part de femmes dans la population française)

Fiche 88	2.5.1 - Egalité des sexes
2.5 - Egalité	Parité dans les instances politiques
Définition	Part des femmes parmi les élus (députés, sénateurs, conseillers régionaux, maires).
Données sources	Ministère de l'intérieur
Organismes producteurs	Ministère de l'intérieur, Observatoire de la parité
Documents référents	« La parité hommes/femmes en politique : bilan et perspectives » <i>Population et sociétés</i> , n°377, Ined, 2002 Femmes en Île-de-France, regards sur la parité, édition 2004, Insee
Données brutes	Données 2002, tous mandats confondus : Île-de-France : 19 % France : 11 %
Calculs	Nombre de femmes élus/nombre total d'élus
Unité	%
Indice final	IDF : 19% Fr :11%
Echelle territoriale disponible	Région, département
Règle de changement de valeur	<u>Bornes des classes</u> 100 <=> 50% 80 <=> 40% 60 <=> 30% 40 <=> 20% 20 <=> 10% 0 <=> 0%

VI – ANALYSE DE LA PERFORMANCE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

6.1 - Analyse de la performance globale d'après le paramétrage de Prescott-Allen

Le diagramme ci-après présente les performances comparées IQE et IQS de la région Île-de-France et de la France d'après le premier paramétrage des indicateurs proposés par Prescott-Allen. Ce diagramme correspond au calcul des indicateurs et du paramétrage proposées par la méthode initial mais que n'ont pas été retenus dans le calcul de la méthode adaptée par l'IAURIF.



On constate que :

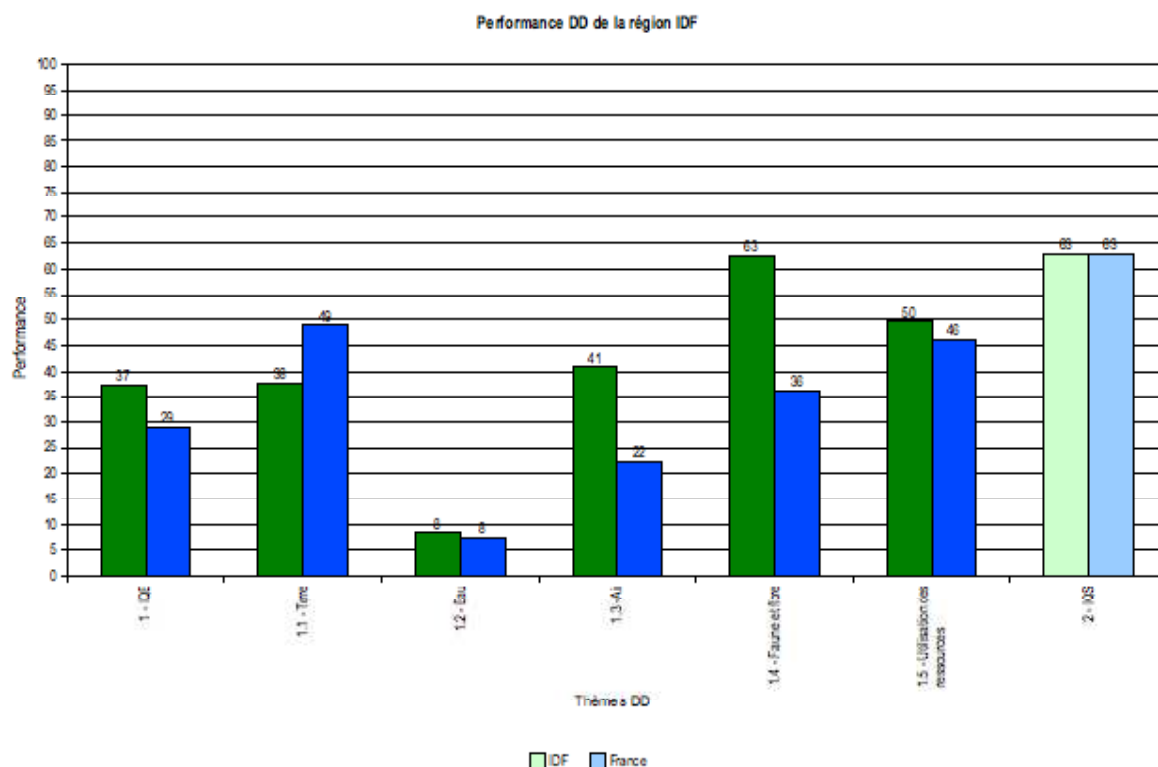
- sur le plan environnemental, la région Île-de-France obtient une performance légèrement meilleure que la performance française. Contrairement aux résultats des calculs d'empreinte écologique, pour lesquels la région obtenait un résultat un peu moins bon que la moyenne française (surtout du fait des déplacements de personnes en avion et de la consommations de biens et de services) ;
- sur le plan socio-économique, les deux performances sont, au niveau de synthèse le plus élevé, équivalentes. Il est à remarquer que les données Île-de-France intègrent les données de la France.

La décomposition de l'Indice de Qualité de l'Environnement (IQE) et de l'Indice de Qualité de la Société (IQS) devrait permettre d'identifier et de comprendre les différences (ou les ressemblances) entre la région Île-de-France et la France.

6.2 - Analyse de la performance environnementale d'après le paramétrage de Prescott-Allen

L'histogramme ci-après détaille la performance de la région Île-de-France et celle de la France en matière d'environnement (indicateur IQE).

Figure 8 : Performance de Région d'Île-de-France - IQE



Les principales différences qui apparaissent, et les raisons qui les expliquent, sont les suivantes :

Air

La région Île-de-France obtient une note de 41/100 alors que la France obtient une note de 22/100. L'analyse plus poussée des chiffres montre que cette différence s'explique principalement par les émissions de gaz à effet de serre en équ C par habitant : un Francilien "produit" environ 1 568 kg équ C (hors transport aérien) alors que le Français moyen produit environ 3 003 kg eq C par habitant. Cette différence peut s'expliquer par un nombre réduit d'industries fortement émettrices de gaz à effet de serre en région Île-de-France et un système de transports en communs plus développés en Île-de-France que dans le reste du pays, ainsi que par la part très faible de l'élevage dans les exploitations agricoles.

Il convient de noter que, dans sa version actuelle, l'IQE ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre "délocalisées" (i.e. émissions liées à la fabrication d'un ordinateur portable fabriqué en Chine et utilisé en France), et ce contrairement à

l'empreinte écologique. Ce point pourrait, sous réserve de l'avis d'experts, être corrigé dans une version ultérieure de l'IQE.

Faune et flore

La région Île-de-France obtient une note de 63/100 alors que la France obtient une note de 36/100. L'analyse plus poussée des chiffres montre que cette différence s'explique principalement par un pourcentage d'espèces végétales et animales menacées de disparition moindre en région Île-de-France que dans le reste de la France. Pour les espèces végétales, les pourcentages sont respectivement de 1% et 6%, et pour les espèces animales de 9% et 14%.

Terre

La région Île-de-France obtient une note de 38/100 alors que la France obtient une note de 49/100. L'analyse plus poussée des chiffres montre que cette différence s'explique par une diversité des terres moindre en région Île-de-France que dans le reste de la France, et aussi par :

- une pression urbaine très forte en Île-de-France qui fait que le pourcentage de terres artificialisées chaque année est assez fort et que la pollution des sols est importante ;
- une forte urbanisation consommatrice d'espace naturels.

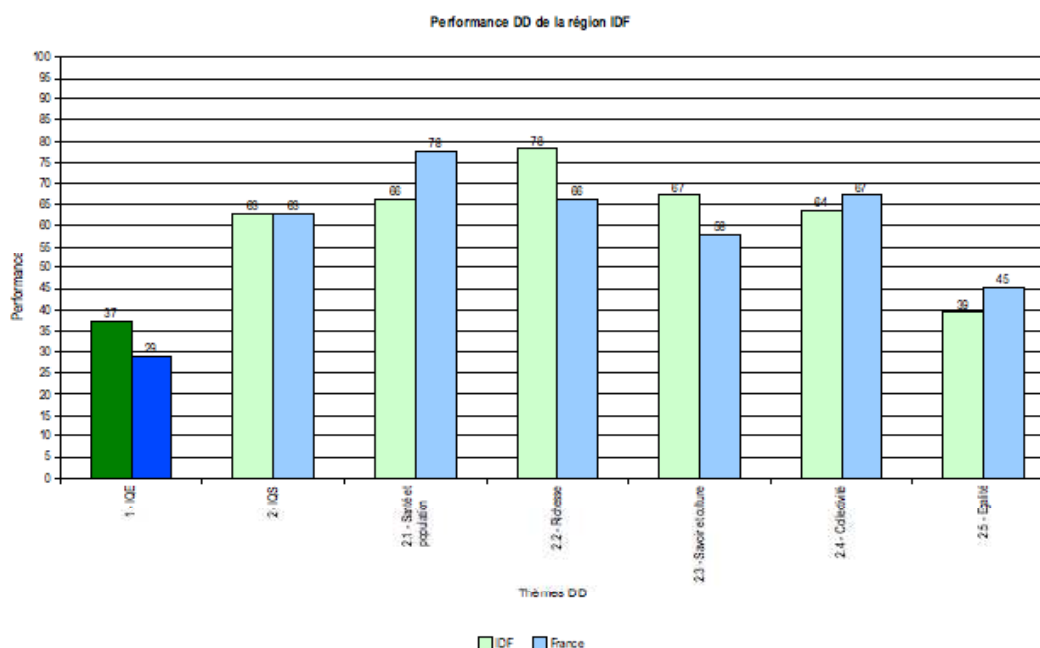
Les cotations et les pondérations :

- Cotation d'après Prescott- Allen ;
- Cotation avec le même poids (valeur 1.0) partout et incluant les aléas des sols sensibles à l'érosion ;
- Cotation des indicateurs (poids valeur entre 1.0 à 4.0 sauf la valeur 0 – cf. tableau annexe 2).

6.3 - Analyse de la performance socio-économique d'après le paramétrage de Prescott-Allen

Le diagramme ci-après détaille la performance de la région Île-de-France et celle de la France en matière socio-économique (indicateur IQS).

Figure 8a : Performance de Région d'Île-de-France - IQS



Même si la performance socio-économique de la région Île-de-France et de la France sont comparables (63/100), quelques différences apparaissent lorsque l'on pousse l'analyse :

Conditions de vie

En matière de « Conditions de vie » (Richesse : mesurée principalement à travers le PIB), que ce soit au niveau de la collectivité ou, dans une moindre mesure au niveau des ménages, la région Île-de-France fait mieux que le reste de la France. Ceci peut probablement s'expliquer par le fait que la région Île-de-France est le siège d'une grande partie du pouvoir économique (sièges sociaux de la très grande majorité des plus grandes entreprises françaises) et du pouvoir politique (grandes administrations centrales).

Savoir et culture

En matière de "Savoir et culture", de la même façon, la région Île-de-France obtient une performance nettement supérieure à celle du reste de la France. La différence se fait moins au niveau de l'éducation, même si la région "domine" un peu le reste du pays, qu'au niveau du savoir, qui a été mesuré par le nombre de brevets déposés par habitant selon le lieu de résidence de l'inventeur.

Santé et population

En matière de "Santé et population", par contre, la région Île-de-France obtient une note de 66/100 contre 78/100 pour la France. Ce résultat peut sembler un peu surprenant. La forte différence peut être liée au taux de consommation du tabac, plus fort pour l'Île-de-France que pour la France (17% contre 11%). Il faudrait maintenant analyser cette différence pour savoir si elle correspond à la réalité (plus de personnes seules et dépressives en région Île-de-France par exemple) ou si elle résulte d'une différence dans la collecte des statistiques de décès entre les régions...

Égalité

En matière d'"Égalité", de même, la performance de la France (45/100) est meilleure que celle de la région Île-de-France (39/100). La France obtient une meilleure performance à deux niveaux : Égalité des générations et Égalité des peuples. Pour l'**égalité des générations**, le taux de chômage des plus de 50 ans atteint 8,26% en région Île-de-France contre 7,2% en France. Pour ce qui concerne l'**égalité des peuples**, la part du PIB consacré par l'Île-de-France à la coopération atteint 0,23% contre 0,36% pour la France (ce qui dans les deux cas est loin des engagements internationaux de la France – qui n'est d'ailleurs pas, loin s'en faut, le seul pays dans ce cas). Ces indicateurs n'ont pas été retenus dans la méthode finale.

Il faut cependant analyser les résultats de Prescott-Allen avec prudence car on constate que plusieurs données manquent, ce qui ne remet pas en cause la méthode. Par ailleurs d'autres indicateurs plus adaptés au contexte d'Ile d'Ile-de-France ont été prises en compte pour le calcul final. Les indicateurs n'ont disponibles à l'échelle de la région sont les suivants :

- % de sous-alimentation ;
- % de retard de croissance ;
- Fréquence d'un poids insuffisant à 5 ans (Europe de l'Ouest + une partie de l'Europe de l'Est + quelques pays "exotiques") ;

- Egalité des ménages (probablement 30 à 40 pays non renseignés) ;
- Données sur les forêts (une trentaine de pays, surtout en Europe, ne sont pas renseignés) ;
- Capacité des barrages (il manque un pays sur deux environ) ;
- Qualité de l'eau (très parcellaire. Par exemple, la France présente 8 points de mesures sur les principaux fleuves en tout et pour tout pour taux O2, nutriments et acidification) ;
- Qualité de l'eau (c'est encore pire pour les teneurs en métaux lourds, arsenic, MES et pollution microbienne) ;
- Qualité de l'air local (SO2, NO2, O3, CO, PM10, Pb) : données assez peu nombreuses (environ 50% des cases remplies aux maximum).

La méthode de normalisation des données a été harmonisée pour l'ensemble des indicateurs utilisés. Afin de tester la nouvelle méthode de notation, l'IQVB a été calculé dans un premier temps sans paramétrage. Ensuite, un nouvel exercice a été réalisé avec un paramétrage variant de 1.0 à 4.0. Dans la méthode initiale les données utilisées au niveau des nations n'ont pas la même fiabilité.

6.4 - Analyse de la performance de l'Indice sans paramétrage avec le même poids pour l'ensemble des indicateurs

	Cotation IDF	Cotation France	Cotation P-A France	Pondération
1 - IQE	54	53	29	
1.1 - Terre	62	65	35	1,0
1.2 – Milieux aquatiques et ressources en eau	43	43	12	1,0
1.3 - Air	69	71	29	1,0
1.4 - Faune et flore	45	41	40	1,0
1.5 - Utilisation des ressources	54	47	41	1,0
2 - IQS	60	56	75	
2.1 - Santé et population	76	77	88	1,0
2.2 - Richesse	57	53	75	1,0
2.3 - Savoir et culture	64	47	86	1,0
2.4 - Collectivité	62	64	69	1,0
2.5 – Egalité	42	41	58	1,0

Figure 9 : Indicateur de qualité de vie et de bien-être sans pondération (IQS + IQE)

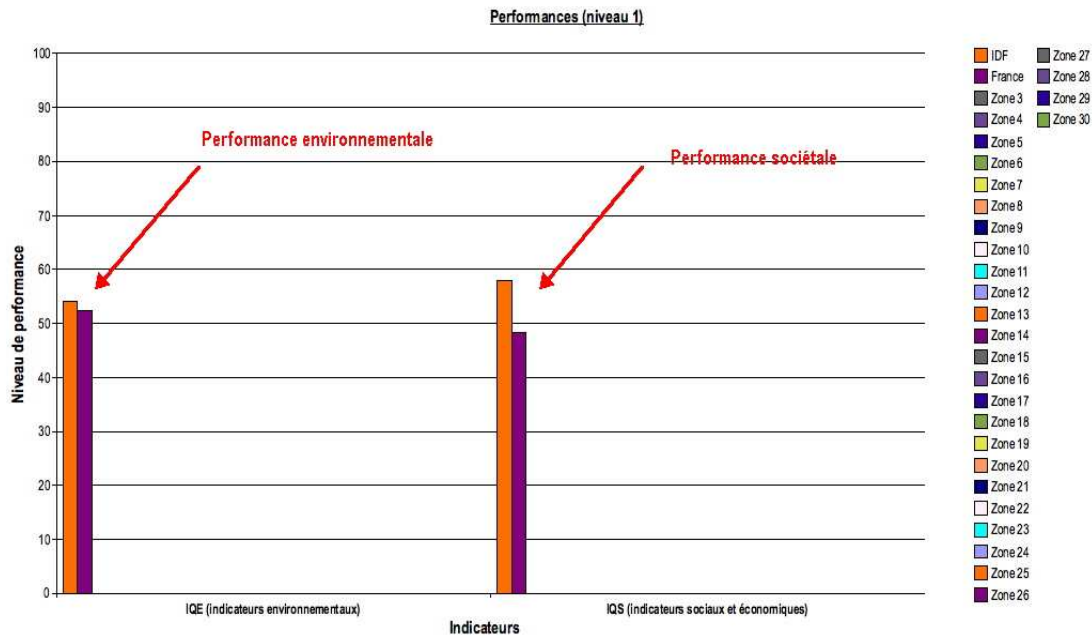
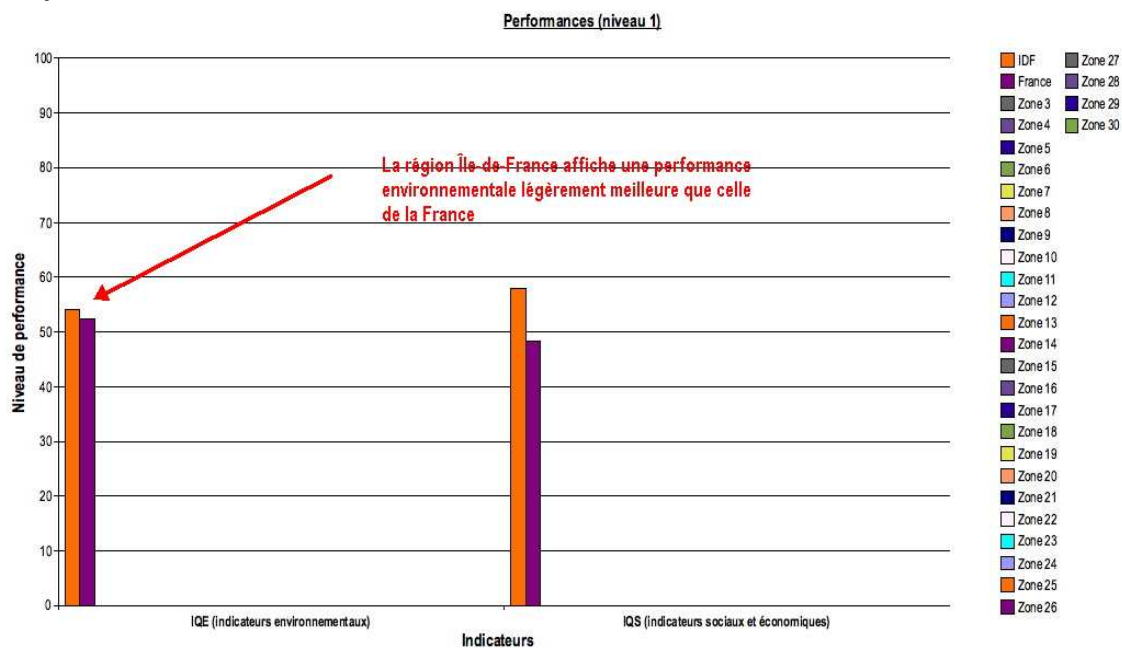


Figure 9a : Indicateur de qualité de vie et de bien-être sans pondération (IQS + IQE)



6.5 - Analyse de la performance globale d'après le paramétrage expérimental de l'IAURIF

Nous avons constaté que le système de notation et de pondération de la méthode initiale n'était pas tout à fait adapté à la problématique de l'Île-de-France, puisqu'elle a été élaborée pour être appliquée à des pays très différents tant en termes d'inégalités environnementales que socio-économiques. Suite à ce constat nous proposons une méthode plus transparente et plus mieux adaptée au contexte européen.

Les histogrammes ci-après illustrent la sensibilité de la pondération variant de 1 à 3. Nous n'avons retenu que trois niveaux de pondération pour une plus grande lisibilité et pour un meilleur contrôle de la méthode. Les résultats sont plus optimistes pour l'Île-de-France, aussi bien du point de vue environnemental (IQE) que socio-économique (IQS).

L'importante variation de « l'indice eau » entre les deux méthodes de pondération est probablement due aux critères internationaux utilisés par la méthode initiale. Au niveau de l'environnement, seuls les indices « Terre » et « Eau » sont pénalisés ; l'IQE présente des résultats plutôt optimistes pour l'ensemble de la région d'Île-de-France. En ce qui concerne l'IQS, l'ensemble des résultats sont plutôt favorables à l'Île-de-France par rapport à la France.

Bien entendu il faut interpréter ces résultats avec précaution pour l'instant, car le système de notation et de pondération nécessite d'être validé par l'ensemble des acteurs techniques concernés par l'aménagement du territoire.

	Cotation IDF	Cotation France	Cotation P-A France	Pondération
1 - IQE	53	53	29	
1.1 - Terre	61	65	35	2,0
1.2 – Milieux aquatiques et ressources en eau	50	53	12	3,0
1.3 - Air	67	63	29	4,0
1.4 - Faune et flore	29	37	40	2,0
1.5 - Utilisation des ressources	51	44	41	3,0
2 - IQS	60	55	75	
2.1 - Santé et population	70	63	88	1,0
2.2 - Richesse	62	59	75	3,0
2.3 - Savoir et culture	59	41	86	1,0
2.4 - Collectivité	62	64	69	1,0
2.5 - Egalité	42	41	58	1,0

Figure 10 : Indicateur de qualité de vie et de bien-être (IQVB)

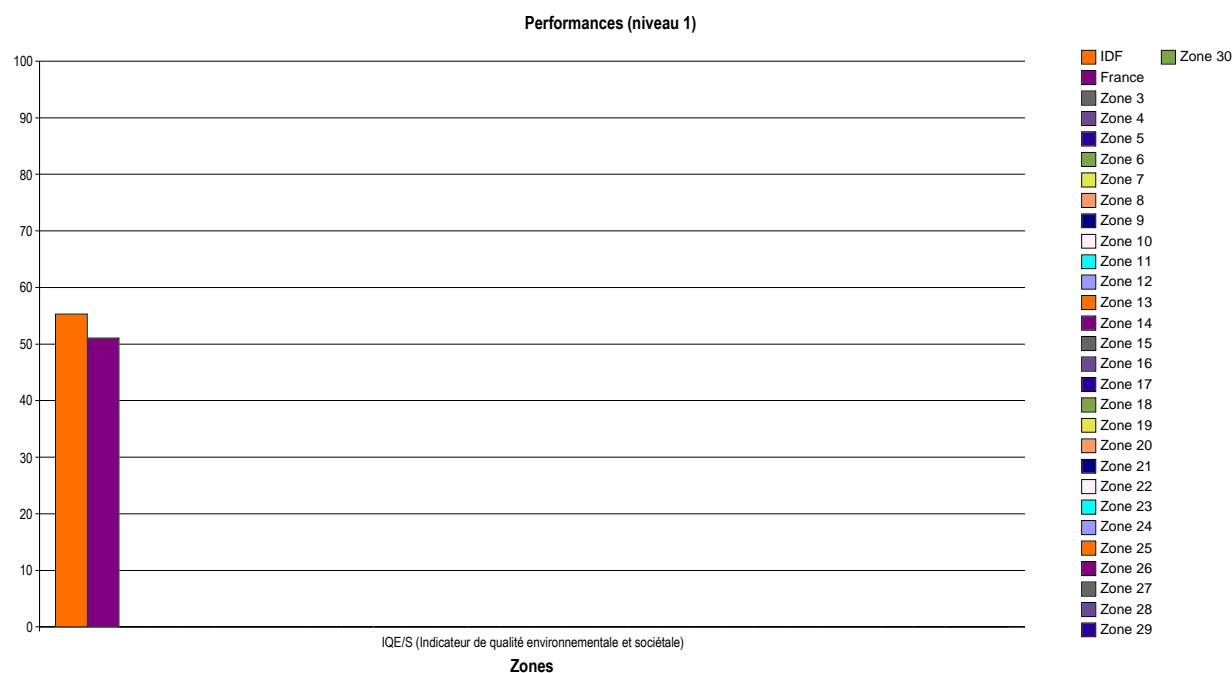


Figure 10a : Indicateur de qualité de vie et de bien-être avec pondération IQS + IQE)

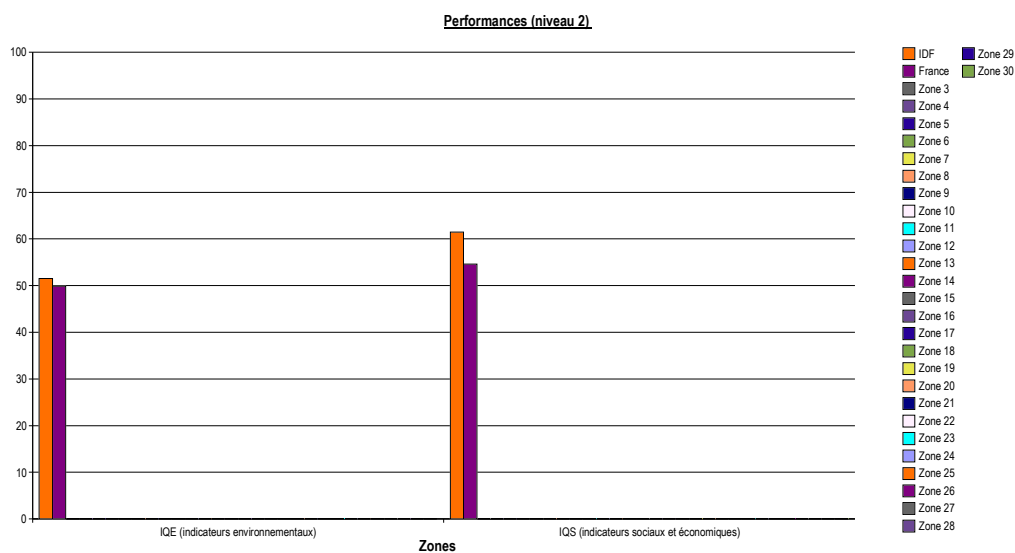


Figure 10b : Indicateur de qualité de vie et de bien-être avec pondération IQE

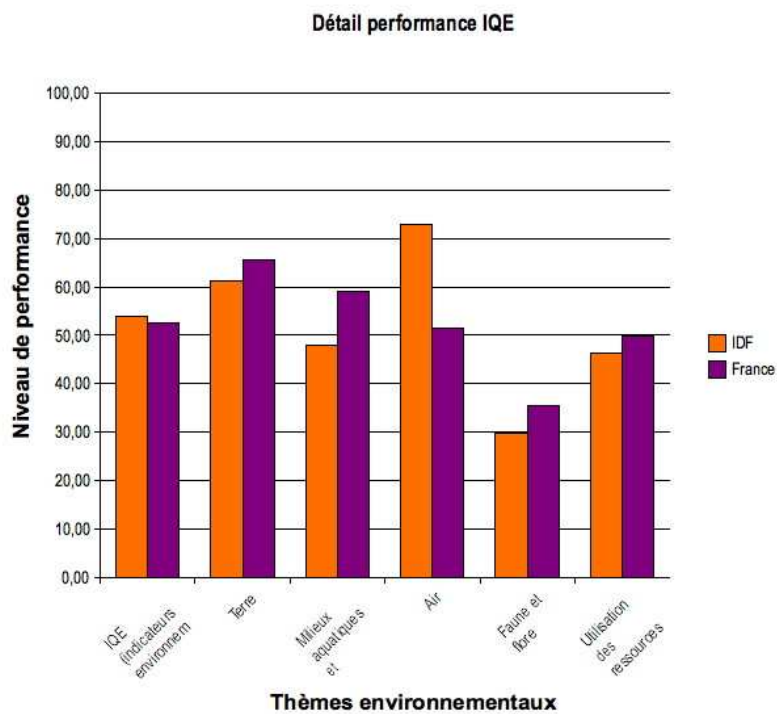
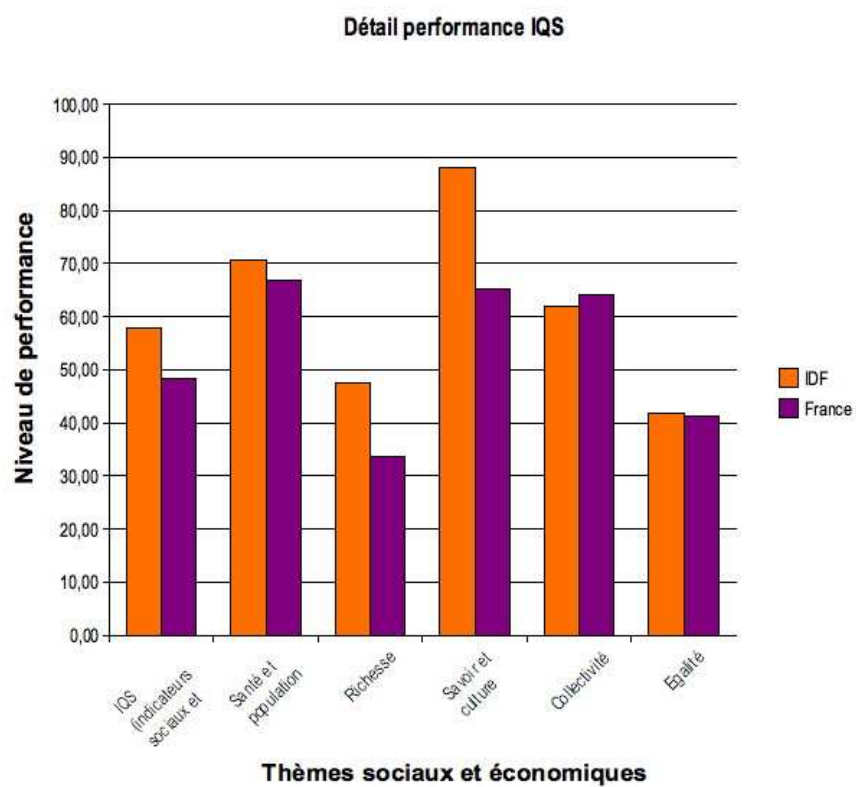


Figure 10c : Indicateur de qualité de vie et de bien-être avec pondération - IQS



6.6 - Analyse de la performance globale d'après le paramétrage de l'IAURIF

Le paramétrage expérimental de l'IAURIF a donné des résultats suffisamment intéressants pour que des experts⁶ de chacune des thématiques retenues acceptent de revoir entièrement la base de données des indicateurs IQE/S afin de :

- valider encore une fois la pertinence de chaque indicateur ;
- préciser sa définition ;
- donner la valeur la plus à jour possible ;
- valider les règles d'évaluation de leur performance.

Ce travail a contribué de façon déterminante à l'amélioration et à la fiabilisation de l'outil.

Globalement, les écarts entre la performance de l'Île-de-France et de la France sont conservés, mais amplifiés (i.e. les écarts sont toujours dans le même sens, mais globalement plus marqués). Thème par thème, le niveau de performance atteint est souvent légèrement différent du fait des modifications apportées par les experts.

⁶ Chargés d'études de l'IAURIF ou d'autres organismes.

VII - ÉTUDE DE SENSIBILITE DES IQE ET IQS AUX VARIATIONS D'UN INDICE

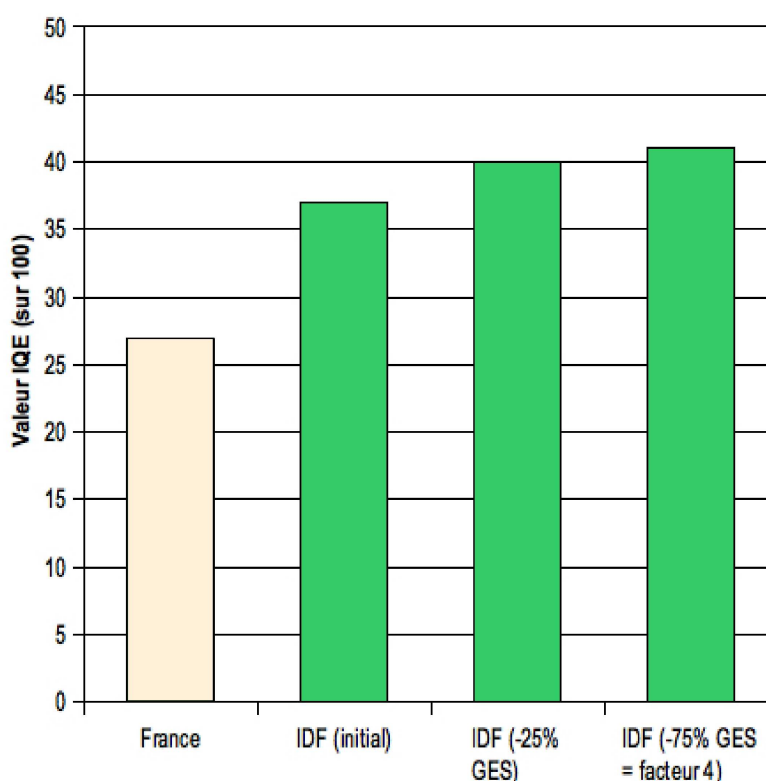
A titre d'exemple, et afin de vérifier la sensibilité des IQE et IQS à la variation d'un ou de plusieurs indices, les émissions de CO2 ont été retenues.

7.1 - Sensibilité de IQE à la variation d'un indice

Le diagramme ci-dessous montre la variation de l'IQE en fonction de la variation des émissions de carbone par habitant.

La valeur initiale (1 568 kg/an/hbt) a été réduite de 25% dans un premier temps (soit 1176 kg/an/hbt), puis de 75% (soit 392 kg/an/hbt), ce dernier pourcentage correspondant à un objectif de facteur 4 (division par 4 de la consommation d'énergie à produit ou service égal).

Figure 12 : Sensibilité IQVB aux variations de valeurs (GES)



On constate que d'une valeur initiale de 37, l'IQE de l'Île-de-France passe dans un premier temps à 40 (soit une amélioration de plus de 8% par rapport à la valeur initiale), puis à 41 (soit une amélioration de près de 11% par rapport à la valeur initiale).

Il peut paraître surprenant qu'une réduction de 25% des émissions de carbone par habitant entraîne une réduction de 8%, alors qu'une réduction de 75% de ces mêmes émissions entraîne une réduction de seulement 11%.

En fait, cela traduit l'aspect composite de l'indicateur IQE et de son algorithme de calcul. On ne peut améliorer de manière continue cet indicateur qu'en progressant dans toutes ses dimensions (Terre, Eau, Air, Faune et flore, Utilisation des ressources). Par ailleurs, l'indice IQE est plus sensible que d'autres indices comme l'IQE ??? et l'empreinte écologique à la variation d'une seule de ses composantes.

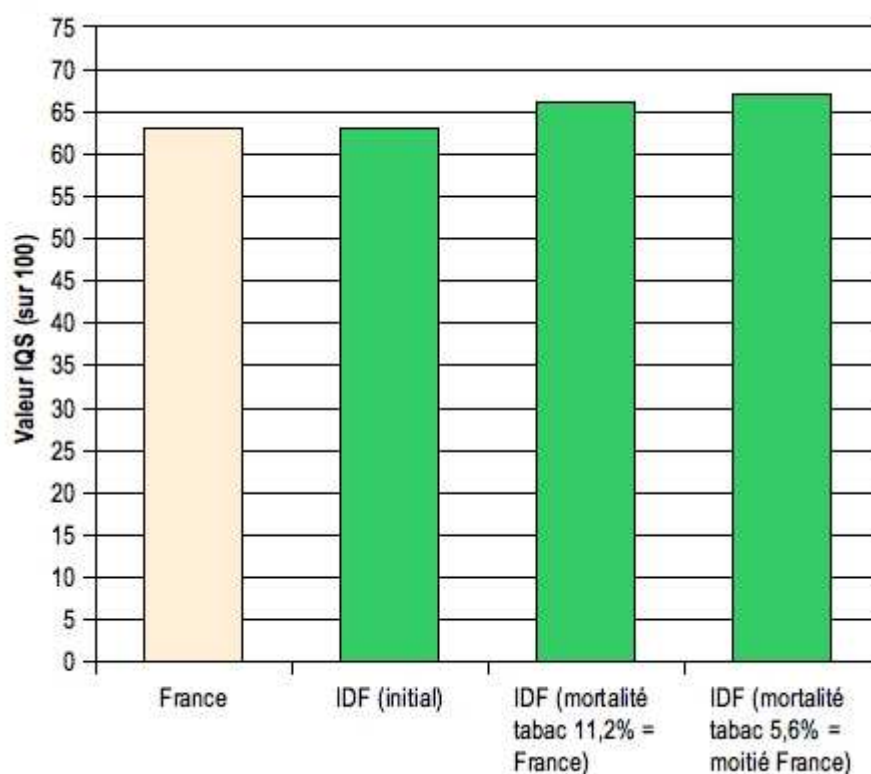
7.2 - Sensibilité de l'IQS à la variation d'un indice

En ce qui concerne l'exercice pour l'indice IQS, l'indicateur retenu pour étudier les variations a été "Décès annuels liés au tabac".

La valeur initiale (17%) a été réduite à 11,2% (soit la valeur pour la France) dans un premier temps, puis à 5,6% (soit la moitié de la valeur pour la France).

Le diagramme ci-dessous montre la variation de l'IQS en fonction de la variation de la mortalité due au tabac.

Figure 13 : Sensibilité IQVB aux variations de valeurs (mortalité tabac)



On constate que d'une valeur initiale de 63, l'IQS de l'Île-de-France passe dans un premier temps à 66 (soit une amélioration de près de 5% par rapport à la valeur initiale), puis à 67 (soit une amélioration d'un peu plus de 6% par rapport à la valeur initiale).

Le même commentaire que pour l'IQE peut s'appliquer à l'IQS concernant l'aspect composite de l'indicateur et de son algorithme de calcul. On ne peut améliorer de

manière continue cet indicateur qu'en progressant dans toutes ses dimensions (Santé et population, Richesse, Savoir et culture, Collectivité, Égalité).

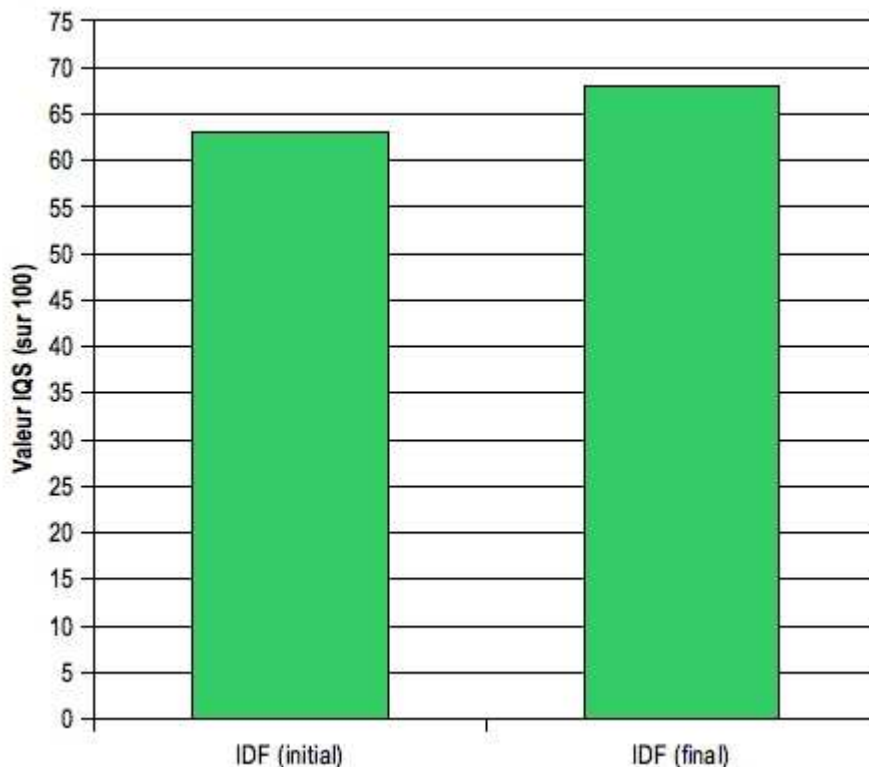
7.3 - Sensibilité de l'IQS à la variation de plusieurs indices

La variation de l'IQS a aussi été étudiée en fonction de celle de plusieurs indicateurs. Les indicateurs retenus ont été :

- Décès annuels liés au tabac (valeur initiale = 17%, valeur finale = 11,2% - moyenne France-);
- PIB par habitant (valeur initiale = 39 068 euros, valeur finale = 41 021 euros ou +5%);
- Taux de scolarisation en études supérieures (valeur initiale = 548 pour 10 000, valeur finale = 603 ou +10%);
- Jeunes sortant du système sans diplôme (valeur initiale = 17%, valeur finale = 8,5% ou -50%).

Le diagramme ci-dessous montre la variation de l'IQS en fonction de la variation de ces différents indicateurs.

Figure 14 : Sensibilité IQVB aux variations de valeurs (GES + mortalité tabac)



On constate que d'une valeur initiale de 63, l'IQE de l'Île-de-France passe à 68 (soit une amélioration de près de 8% par rapport à la valeur initiale).

7.4 - La sensibilité de l'IQE et de l'IQS à la variation de la pondération sur les indices

Afin de tester la sensibilité des indicateurs à différentes pondérations, deux hypothèses ont été émises. D'abord, s'agissant d'écosystème, tous les éléments doivent avoir un même poids (valeur 1.0) pour définir la performance des indices considérés, dont la qualité de l'écosystème. Ensuite, des poids différents sont attribués aux indicateurs utilisés pour mesurer la performance de l'écosystème avec des pondérations différentes. La pondération a varié de 1.0 à 4.0 (1.0 = faible, 2.0 et 3.0 = moyen 4.0 = fort).

Les histogrammes ci-après illustrent l'importance de la pondération des indicateurs sur les résultats finaux des indices intermédiaires et les indices finaux de qualité sociétale (IQS) et de qualité environnementale (IQE). La fiabilité du résultat de ces indices est en étroite relation avec la méthode de cotation et de pondération de chaque indicateur.

Pour l'ensemble des indices qui composent l'IQS et l'IQE, l'Île-de-France présente une assez bonne performance de son écosystème. Bien entendu ces résultats sont à analyser avec précaution puisque la seule référence est la France, pour l'instant.

VIII - REMARQUES GENERALES RELATIVE AUX INDICATEURS SYNTHETIQUES

Trois étapes importantes sont au centre de la construction d'indicateurs synthétiques régionaux : le choix des indicateurs et leur définition, le problème d'imbrication des échelles (spatiales et temporelles) et le système de pondération. La question des échelles est primordiale quant aux finalités recherchées d'évaluation locale d'un côté, et de comparabilité globale de l'autre.

La lecture des résultats des indicateurs synthétiques est souvent complexe. Le travail d'élaboration d'un indicateur synthétique ne consiste pas simplement en une juxtaposition de données des piliers du développement durable (économique, sociétal et environnemental) pour former un catalogue, mais surtout à une sélection et à une hiérarchisation adaptées aux indicateurs pertinents.

L'intérêt des indicateurs composites apparaît clairement dès lors qu'il s'agit de comprendre des phénomènes complexes et multidimensionnels. Ce type d'indicateur a le mérite de rapprocher des domaines qui sont habituellement traités séparément.

En revanche, il peut être réducteur de ne communiquer que sur des indicateurs synthétiques.

Ces indicateurs multidimensionnels ou synthétiques peuvent être utiles pour repérer les disparités territoriales internes à la région d'Île-de-France. En effet, la demande en indicateurs est forte pour les évaluations locales en vue d'établir des diagnostics qui fassent ressortir les points forts et les points faibles des territoires franciliens en termes de développement.

Les difficultés ne sont pas négligeables. Certaines d'entre elles s'expliquent par le contexte international dans lequel les indicateurs sont élaborés. Ce contexte est marqué par une double hétérogénéité : hétérogénéité des situations (de pauvreté, de développement, etc.) et hétérogénéité des outils statistiques (ce qui impose un choix limité de données). Par ailleurs, la disponibilité des données se pose : nombre d'informations utilisées au niveau international ne sont pas toutes déclinées aux échelles infra-nationales, régionales ou départementales.

Reste alors posée la question plus fondamentale, et forcément subjective, du contenu et de la signification de ces indicateurs composites. Qu'est-ce que la croissance ? Qu'est-ce que le développement ? Qu'est-ce que la pauvreté ? Les indicateurs monétaires se trouvent de plus en plus insuffisants face à ces questions complexes que se posent à nous aujourd'hui. Le développement ne peut pas se réduire à la simple croissance économique.

En ce qui concerne la comparabilité internationale, l'effort devrait porter, dans un premier temps, sur l'appareil d'observation statistique lui-même. Le souci d'établir un indice synthétique peut devenir le point de départ pour améliorer l'appareil statistique régional.

IX - CONCLUSION RELATIVE AUX INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE

Pour rendre la méthode opérationnelle, un choix préalable d'indicateurs a été réalisé. Les données retenues et utilisées pour le calcul des indicateurs globaux de **qualité de vie et de bien-être** (IQVB) correspondent à des données produites et pouvant être actualisées avec une certaine périodicité par des organismes officiels (nationaux ou régionaux). Ce choix a été déterminé par l'existence des données pour être comparables aux autres régions françaises.

À ce stade, nous avons constaté la faisabilité et l'adéquation de la méthode pour caractériser la qualité de l'écosystème régional. Néanmoins, il reste à franchir une étape décisive qui est la validation du choix des indicateurs utilisés par les organismes techniques. Il s'agira notamment, de constituer un comité technique autour de l'IAURIF et des partenaires concernés afin de choisir et retenir les indicateurs phares pour les comparaisons entre les régions. Cette étape permettra la validation de l'ensemble des données thématiques utilisées, ainsi que des règles de cotations (bornes de valeurs) et des pondérations.

La méthode de cotation (bornes de valeurs) proposée s'est montrée adaptée pour mettre en relation et combiner des données de différentes catégories d'éléments (milligrammes par litres, tonnes par an, pourcentage, hectares, etc.). Cela a permis de déterminer des indices et de caractériser la performance de chaque niveau thématique sur une même échelle de valeur.

Cette rapide analyse des premiers résultats produits par le logiciel de calcul de l'Indice de Qualité Environnementale (IQE) et l'Indice de Qualité Sociale (IQS) a permis de mettre en évidence :

- l'accessibilité et la transparence des indicateurs, en particulier au niveau le plus élevé ;
- la facilité avec laquelle il est possible d'analyser, de manière plus ou moins fine, telle ou telle performance, y compris en revenant aux données de base ;
- le fait que cette méthodologie, et le logiciel de calcul IQE/S qui la supporte, ne se substituent pas à d'autres approches plus fines, mais constituent des outils de support à la réflexion, au débat et à la décision en matière de développement durable.

Les projections de l'INSEE affichent un scénario pour 2050 avec une stabilisation de la population de moins de 20 ans, une baisse de la population en âge de travailler, une hausse de la population de plus de 60 ans, une augmentation du taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 60 ans ou plus, une augmentation des personnes âgées dépendantes, une évolution de la structure démographique qui entraîne une diminution de la mobilité des personnes pour les déplacements professionnels et de loisirs.

Il serait intéressant par la suite d'utiliser ces projections démographiques et les indicateurs de tendances de l'évolution de la qualité de l'environnement, existants aujourd'hui, afin de bâtir des scénarios sur la qualité de l'écosystème régional.

L'outil de calcul de l'indice de qualité de vie et de bien-être (IQVB) s'est montré assez performant pour aborder le développement durable régional. Pour ce faire, il faut disposer des outils d'évaluation servant de baromètre pour orienter les prises de

décisions. A ce propos, il n'existe pas de méthode d'évaluation de la durabilité que soit parfaite. Celle-ci a le mérite d'avoir une approche systémique et transparente de l'espace régional.

Dans la perspective d'un développement durable, la qualité de vie et de l'écosystème apparaissent comme des objectifs incontournables à atteindre à toutes les échelles ; l'échelle régionale occupant une position clé. Se fixer des indicateurs de bien-être est un des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Cela nécessite la réorganisation et l'interopérabilité des systèmes d'information à toutes les échelles (nationales, régionales, départementales et communales) avec les données *ad hoc* permettant tant des approches techniques approfondies (notamment en termes d'évaluation de la qualité de l'écosystème) que des approches simplifiées destinées aux médias et au grand public pour la sensibilisation aux aspects du bien-être humain.

Cet objectif interpelle les systèmes existants de recueil de données statistiques pour qu'ils puissent fournir le corpus de données comparables et déclinables aux différentes échelles. Outre les analyses statistiques, dans le cadre des projets de territoire, il est essentiel d'être en mesure de définir des « zones de bien-être » selon différents critères (par exemple, le calme, le patrimoine, la biodiversité sauvage et domestiquée...), en particulier afin de maintenir une bonne qualité de vie dans des zones à utilisations mixtes (urbain bâti et ouvert - zones cultivées- aires de nature sauvage...).

L'indicateur composite de bien-être IQE – IQS, n'est pas seulement un indicateur, c'est un véritable outil qui, grâce à sa structure en arborescence transparente et évolutive, permet :

- de qualifier et de comparer des territoires à un instant donné ;
- de suivre l'évolution de ces territoires de ce point de vue ;
- de se fixer des objectifs de bien-être et de cibler les secteurs et les acteurs qui permettraient de les atteindre ;
- de faire des simulations en faisant varier tout ou partie des indices qui le composent ;
- ce, globalement pour tout un panel d'indicateurs de développement durable, ou plus sectoriellement pour évaluer ou orienter une politique (en développant des arborescences spécifiques).

ANNEXE 1

TABLEUR DE CALCUL DES INDICES DE LA DIMENSION HUMAINE ET DE LA DIMENSION ECOLOGIQUE

TABLEUR DE CALCUL DES INDICES IQS+IQE (Indicateur de Qualité e Indicateur de Qualité Environnementale)

Indicateurs					Unités	Zones : saisie des données		
IQE (indicateurs environnementaux)								
	Terre							
		Diversité des terres						
			Utilisation des terres					
				Terres converties		zone 1 IDF	zone 2 FR	
					Surface agricole utile	%	48,30%	53,50%
					Gisements de matériaux	%	0,73%	0,16%
					Surfaces urbanisées	%	20,90%	8,10%
					Espaces verts	%	11,40%	7,50%
					Sites et sols pollués (non utilisé)			
				Terres naturelles				
					Surfaces boisées	%	23,90%	27,60%
					Surfaces naturelles non forestières	%	1,50%	7,50%
					Zones humides	%	2,00%	3,00%
				Variation des terres agricoles				

				Consommation espaces naturels et agricoles	%	-0,08%	-0,09%
			Protection des terres				
				Zones inventoriées	%	21,60%	29,70%
		Qualité des terres					
			Sols agricoles sensibles à l'érosion				
				Aléa très faible	%	71,70%	71,70%
				Aléa faible	%	10,70%	10,70%
				Aléa moyen	%	10,30%	10,30%
				Aléa fort	%	6,80%	6,80%
				Aléa très fort	%	0,60%	0,60%
			Densité humaine				
				Densité humaine nette (non utilisé)	hbt-emploi/km2		
	Milieux aquatiques et ressources en eau						
		Milieux aquatiques					
				Risque de non atteinte du bon état écologique en 2015	%	28,00%	28,00%

		Ressources en eau						
			Masses d'eau superficielles					
				Altération matière organique et oxydables	%	37,50%	44,20%	
				Altération matières phosphorées	%	57,50%	49,90%	
				Altération NO3	%	100,00%	59,79%	
				Pesticides déclassant pour le bon état chimique (non utilisé)				
			Masses d'eau souterraines					
				Retraits des eaux souterraines et de surface en % du potentiel renouvelable	%	60,00%	15,00%	
				Risque de non atteinte du bon état chimique en 2015 (non utilisé)				
		Gestion intégrée						
				Avancement des SAGE	%	8,30%	7,50%	
	Air							
		Qualité locale de l'air						
				Concentration NO2 (fond)	µg/m3	35,20	24,10	
				Concentration O3	µg/m3	43,00	55,00	
			Concentration en PM10					
				Concentration PM10 (fond)	µg/m3	21,00	20,10	

				Concentration PM10 (trafic)	µg/m3	40,00	40,00
		Atmosphère globale					
				Emissions de eq C par habitant	t eq C	1,31	3,03
				Emissions équivalent acide par habitant	t eq acide	0,50	1,60
	Faune et flore						
		Faune					
				Espèces animales menacées	%	9,40%	14,30%
				Représentation de la richesse des habitats par l'indice de Shannon (non utilisé)			
		Flore					
				Espèces végétales supérieures observées (non utilisé)	%		
				Espèces végétales sauvages menacées	%	1,10%	6,37%
		Habitats					
				Diversité des habitats (zones Natura 2000)	%	3,30%	8,80%
	Utilisation des ressources						
		Energie					
				Consommation finale par habitant	tep/hbt	2,20	2,60
				Consommation finale par hectare	tep/ha	2,02	2,93

					Intensité énergétique	ktep/M € PIB	0,055	0,097
					Solde régional en combustibles (non utilisé)			
					Consommation d'énergie renouvelable	%	4,48%	9,37%
		Agriculture						
					Production alimentaire par hectare de récolte	t/ha	7,70	7,00
					Engrais azotés	kg/ha	159,00	150,00
					Mesures agroenvironnementales	%	9,00%	27,00%
					Agriculture biologique	%	0,70%	1,90%
					Exploitations pratiquant la vente directe	%	22,00%	16,90%
		Pêche						
					Non utilisé			
		Sylviculture						
					Taux de prélèvement	%	32,00%	36,00%
		Matières premières						
					Taux de dépendance de la région en matériaux de carrières	%	51,20%	0,00%
					Taux de dépendance de la région en minerais (non utilisé)			
					Taux de dépendance de la région en produits métallurgiques (non utilisé)			

				Taux de dépendance de la région en produits pétroliers (non utilisé)			
		Construction					
				Non utilisé			
		Transports passagers					
				Déplacements domicile travail par mode "doux"	%	57,50%	34,00%
				Offre de transport en commun (non utilisé)			
		Transports marchandises					
				Marchandises transportées par mode "doux"	%	14,10%	14,83%
		Déchets					
				Déchets ménagers ramenés à l'habitant	kg/hbt	342,00	353,00
				Déchets industriels banals ramenés au PIB	t/M € PIB	13,90	11,90
				Déchets industriels dangereux ramenés au PIB	t/M € PIB	1,30	2,20
IQS (indicateurs sociaux et économiques)							
	Santé et population						
		Santé					
				Espérance de vie hommes	année	77,30	76,80

					Espérance de vie femmes	année	83,20	83,80
					Mortalité infantile	%	0,43%	0,42%
					Taux d'obésité	%	8,20%	10,00%
					Taux comparatif de mortalité liée au tabac	%	0,13%	0,12%
					Taux comparatif de mortalité liée à l'alcool	%	0,03%	0,03%
					Consommation de psychotropes	%	23,00%	24,50%
					Taux de suicides	%	0,01%	0,00%
		Population						
					Taux de fécondité	#	1,95	1,89
	Richesse							
		Conditions de vie de la population						
			Besoins					
				Alimentation				
					Prévalence d'un poids insuffisant à la naissance (non utilisé)	%		
					Population en état de sous-nutrition (non utilisé)	%		
				Logement				
					Population habitant dans des logements surpeuplés	%	19,40%	10,20%
					Population habitant dans des	%	2,40%	2,50%

					logements inconfortables			
					Taux d'effort brut pour le logement dans le budget des ménages	%	19,50%	19,40%
					Demandeurs de logements sociaux	%	6,70%	0,07
			Revenus					
					Revenu disponible brut par habitant	€	21 674,00	17 588,00
					Revenu médian par unité de consommation	€	18 901,00	15 849,00
					1er décile des revenus par unité de consommation	€	5 716,00	5 862,00
					Rapport inter-déciles	n/a	7,20	5,50
					Population sous le seuil de pauvreté	%	10,00%	11,70%
					Part des ménages sur-endettés (non utilisé)			
		Richesse de la collectivité						
			Taille de l'économie					
					PIB par habitant	€	42 712,00	27 957,00
					Croissance du PIB	%	1,34%	1,48%
					FBCF	%	18,90%	15,30%
			Dette					
					Déficit ou excédent budgétaire en % du PIB	%	0,07%	-2,79%
					Dépenses d'investissement et de fonctionnement par habitant	€/hbt	332,00	344,00

				Part de l'investissement dans les dépenses totales	%	47,30%	43,30%
				Stock de la dette au 1er janvier	€	182,00	156,00
			Inflation et chômage				
				Taux d'inflation	%	2,00%	1,80%
				Taux d'emploi total	%	64,20%	62,60%
				Taux de chômage global	%	8,20%	8,80%
				Taux de chômage longue durée	%	34,20%	42,50%
				Taux de chômage des moins de 25 ans	%	19,30%	21,40%
				Taux d'emploi des travailleurs âgés	%	46,00%	37,80%
	Savoir et culture						
		Education					
				Espérance de scolarisation des 16-24 ans	année	5,51	5,04
				Jeunes sortant du système sans diplôme	%	7,00%	6,00%
		Etat du savoir					
				Nombre de brevets déposés par 10 ⁶ habitants	#	450,00	295,00
				DIRD en % du PIB	%	3,20%	2,20%
		Information					
				Presse écrite	%	0,36%	0,47%

		Culture et sport						
					Effectif "Activité culturelles, récréatives et sportives" par rapport à population active	%	1,11%	0,48%
					Pratiques culturelles et sportives (non utilisé)			
					Dépenses des ménages en loisirs et culture	%	6,53%	6,52%
					Licenciés sportifs en pourcentage de la population	%	19,64%	23,47%
	Collectivité							
		Paix et ordre public						
					Taux d'homicides (y-c tentatives)	%	0,01%	0,00%
					Taux de criminalité	%	8,80%	6,40%
					Victimisation	%	19,40%	26,00%
		Gestion des affaires publiques						
					Part de l'environnement et de l'aménagement dans le budget de la région (non utilisé)			
					Nombre d'Agendas 21 initiés ou achevés par rapport à nombre théorique (non utilisé)			
	Egalité							
		Egalité des sexes						

					Ratio salaire net féminin sur salaire net masculin	%	73,40%	80,60%
					Précarité des femmes	%	56,90%	56,90%
					Parité dans les instances politiques	%	19,00%	11,00%
		Egalité des générations						
					Non utilisé			
		Egalité des peuples						
					Non utilisé			

Annexe 2
MODIFICATIONS INDUITES AU NIVEAU DES PERFORMANCES
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

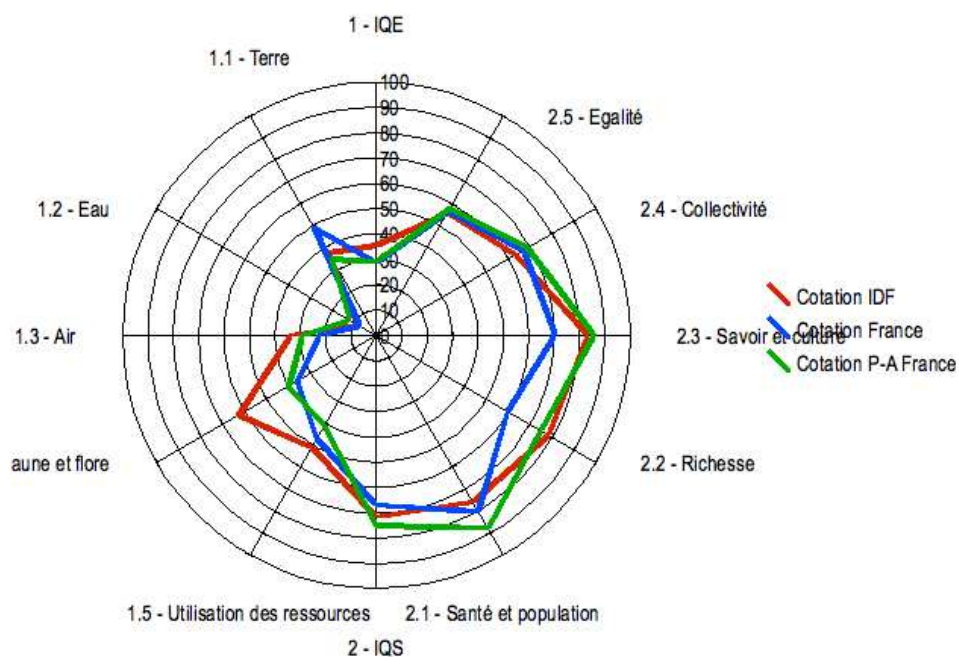
Annexe 2

MODIFICATIONS INDUITES AU NIVEAU DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Graphique initial

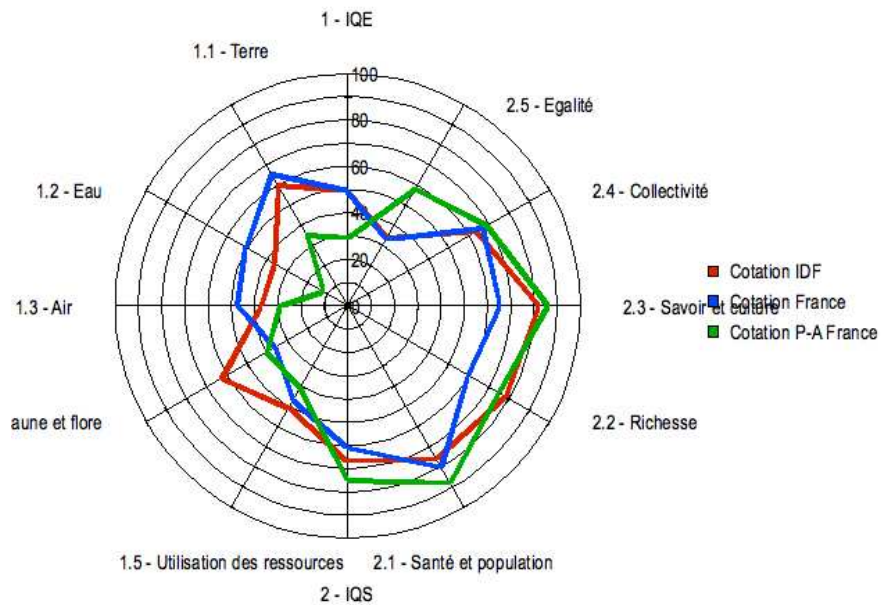
Modifications induites au niveau des performances environnementales et sociétales entre la méthode de Robert Prescott-Allen et la méthode proposée par l'IAURIF.

Cette première étape correspond à l'application de la méthode au plus proche des la Méthode de Robert Prescott-Allen. L'ensemble des indicateurs qui composent les dimensions humaine et environnementale ont le même poids dans la pondération. A ce stade, il est possible de constater que les courbes pour l'Île-de-France et France sont assez cohérentes avec les résultats de la méthode de P. ALLEN.



Graphique intermédiaire

A ce stade, seuls les indices principaux ont été pondérés : terre, eau, air, faune et flore, utilisation des ressources (IQE) et santé, richesse, savoir et culture, collectivité et égalité (IQE). On commence à s'éloigner de la courbe de la méthode de P. Allen car les poids attribués aux différents indices ont une importance plus au moins grande surtout pour ce qui concerne les données environnementales. Pour les données de l'IQS, les courbes restent assez proches.



Graphique final

A Cette phase finale, où tous les indicateurs ont été pondérés, il est possible de constater l'influence de la pondération sur le résultat final. Les courbes résultantes de la méthode de l'IAURIF se différencient nettement de celle de la méthode de P. Allen, surtout pour l'IQE.

